

ETAT DE LA CORRUPTION

Rapport 2003

SOMMAIRE

Avant-Propos

INTRODUCTION GENERALE

Partie I-

ANALYSE DES RESULTATS DU SONDAGE 2003

. I.1 Méthodologie et définition des concepts

I.2 Appréciations générales des problèmes de corruption

I.3 Perceptions sur les actions de lutte contre la corruption

I.4 Les principales causes de la corruption

I.5 les principales solutions

I.6. Les secteurs prioritaires dans lesquels il faut lutter contre la corruption

Partie II-

LES MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION DANS CERTAINS SECTEURS

II- 1 les secteurs qui tiennent le haut du pavé dans l'opinion des sondés

Les Douanes

Les Marchés publics

La Santé

La Police et Gendarmerie

L'administration publique

II. les secteurs qui tiennent en baisse de classement dans l'opinion des sondés

L'enseignement

La Justice

Les Mairies

Les Impôts

Les Médias

Partie - III

LA CORRUPTION DANS LE COMMERCE ET AU SEIN DE LA JUSTICE

III- 1 Visage de la corruption dans le commerce

III-2 Visage de la corruption dans les cabinets d'avocats et de huissiers

Partie IV

LES ACTIONS CONTRE LA CORRUPTION AU COURS DE 2003

IV-1 Au niveau des structures publiques

IV- 2 Au niveau du Parlement

IV- 3 Au niveau de certaines administrations spécialisées

IV- 4- Au niveau de la presse

ANNEXES

Annexe 1 : mémorandum sur la corruption au Burkina Faso adressé au gouvernement

Annexe 2 : Modèle de tableau de suivi des actions prendre contre la corruption dans les administrations publiques

Annexe 3 : Modèle du questionnaire du sondage 2003

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION GENERALE

Par peur de sa banalisation, refusons la corruption !

Voici entre vos mains le rapport 2003 du REN-LAC, le quatrième du genre. A la suite des années écoulées (2000, 2001, 2002 et 2003) ce document est un pan de la réalité du phénomène de corruption au Burkina. Il constitue un exercice annuel que nous tenons à toujours réussir, conformément à notre préoccupation quotidienne de contribuer à la résolution des problèmes de corruption dont on connaît suffisamment les ravages sur le développement.

Le présent rapport comporte quatre grandes parties que sont :

- l'analyse du sondage d'opinion réalisé en 2003
- les manifestations de la corruption par secteur d'activité
- les actions de lutte anti-corruption
- des gros plans sur le commerce et les auxiliaires de justice que sont les huissiers et avocats.

Notre traditionnelle démarche d'exploration de la perception des citoyens sur la corruption a encore fourni des conclusions d'une progression effective du phénomène dans les secteurs de la vie socio-économique du Burkina : Douane, Santé, Marchés Publics, Administration Publique, Police et Gendarmerie, Enseignement, Justice, Mairies, Impôts, Médias. Tous ces secteurs ont été analysés et au classement général annuel on a le quinté venant suivant : 1^{ère}, la Douane suivie de la Santé et les Marchés Publics, 2^{ème} exaequo puis de l'Administration Publique et la Police et-Gendarmerie qui sont classé 4^{ème} exaequo. Aux yeux des personnes sondées cette année, ce sont là les secteurs les plus en vus dans les pratiques corruptrices.

C'est tant mieux, pensons-nous, si les classements obtenus à l'issue du sondage peuvent permettre de donner plus d'allant à la traque du phénomène.

Car les investigations initiées pour mieux comprendre les manifestations du phénomène, au-delà des nombreux témoignages des citoyens, ne sont pas pour anoblir les différents secteurs. La corruption est bien en selle aussi bien dans le secteur public que privé et elle y progresse dangereusement.

Les gros plans de l'année jettent un regard sur le commerce et la justice. Ils confirment l'existence de pratiques déloyales à bien de niveaux : des commerçants ou commis de l'Etat qui n'ont d'intérêt que de se servir dans les marchés publics ou la fraude douanière ; l'ampleur du phénomène au sein de corps comme ceux des avocats et des huissiers que nous décrivons, n'honore pas non plus ces corps d'élite et est révélatrice d'une justice malade.

De fait, le phénomène de la corruption que tous les discours sont unanimes à condamner s'épanouit bien face à des actions anti-corruption encore timides pour le moins. Rien véritablement, n'est encore fait à la dimension du discours politique sur l'existence et la nécessité de combattre efficacement la corruption au Burkina Faso. Si bien que le REN-LAC a bien souvent le sentiment, que le phénomène est banalisé. Il l'est même déjà au niveau de certains usagers complaisants, toujours prompts à dire « on n'y peut rien » « c'est comme ça. »

Les actions de lutte anti-corruption, en fait, sont encore à un stade qui suggère qu'il faille maintenant dépasser les beaux discours et avoir le courage d'agir. Eviter que les mauvaises pratiques ne deviennent de la référence au détriment de l'intégrité, l'honneur et le devoir citoyen. Les premières journées nationales du refus de la corruption que le REN-LAC a organisées ont confirmé la mesure de la tâche. Les institutions en charge du contrôle, par exemple, dont on connaît le bien fondé (qu'elles soient administratives ou judiciaires) fonctionnent en deçà de l'efficacité attendue d'elles. Notre souhait est qu'on leur donne plus d'indépendance et plus d'autonomie dans l'action. Car c'est là aussi la preuve de la volonté politique.

Enfin, le rapport conclut sur un appel contenu dans notre mémorandum. Un appel à l'action concertée de tous les acteurs du développement économique et social contre la corruption. Car c'est aussi par-là que le mal peut être combattu au-delà de la sensibilisation et autres discours.

**PARTIE I:
ANALYSE GLOBALE DES
RESULTATS DU
SONDAGE 2003**

I-METHODOLOGIE DU SONDAGE 2003

Le sondage 2003, comme celui des années antérieures, s'est effectué auprès de deux mille (2000) personnes. L'enquête s'est déroulée du 08 au 15 septembre dans les villes de Ouagadougou et de Bobo- Dioulasso et couvert les dix secteurs suivants :

Santé , Enseignement, Impôts, Marchés Publics, Police et Gendarmerie, Justice, Douanes Mairies, Administration Publique ainsi que les Médias. Dans chaque secteur, deux cents (200) personnes ont été interrogées.

1.1 COMPOSITION DE L'ECHANTILLON

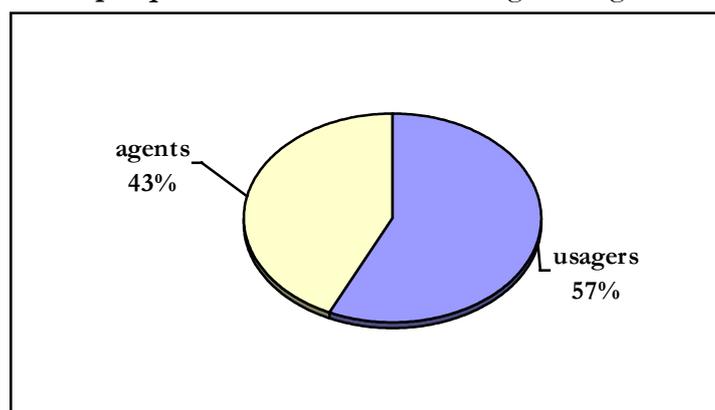
Les caractéristiques socio-démographiques de l'échantillon sont données à travers sa composition selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la profession . Cependant, une répartition globale de l'échantillon (agents-usagers) permet de constater que du lot des personnes interrogées, 57% étaient des usagers et 43% des agents comme l'indique le graphique suivant :

1.1.1 usagers et agents

Comme le montre ce graphique, les personnes qui ont accepté répondre au questionnaire sont réparties entre deux catégorie : des usagers des services/secteurs et des agents qui y travaillent.

A presque nombre égal nous avons 57% d'usagers contre 43% d'agents tous les secteurs confondus.

Graphique n° 1 : échantillon des usagers et agents



1.1.2 Le sexe

Tableau n° 1 : composition de l'échantillon par sexe

Secteur	masculin	féminin
LA SANTE	87,70%	12,30%
L' ENSEIGNEMENT	75,30%	24,70%
LES IMPOTS	88,90%	11,10%
LES MARCHES PUBLICS	77,70%	22,30%
LA POLICE ET LA GENDARMERIE	88,70%	11,30%
LA JUSTICE	73,40%	26,60%
LA DOUANE	92,10%	7,90%
LES MAIRIES	66,00%	34,00%
L 'ADMINISTRATION PUBLIQUE	85,70%	14,30%
LES MEDIAS PUBLICS ET PRIVES	85,40%	14,60%
Total	82,10%	17,90%

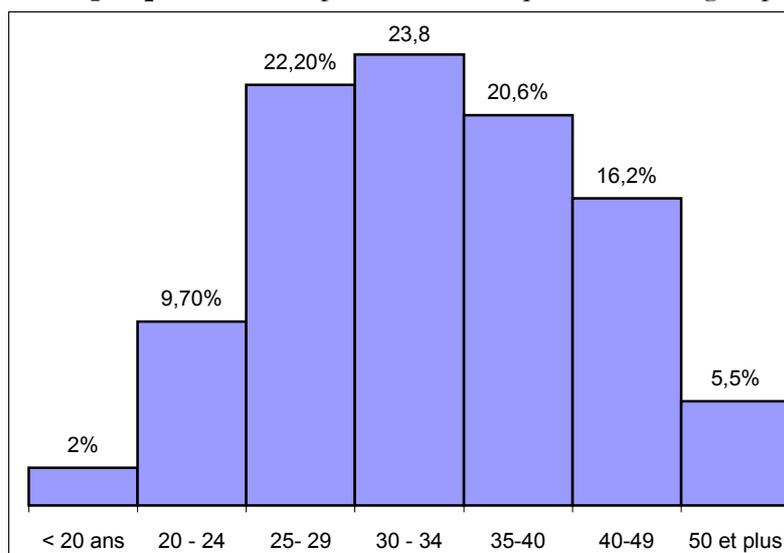
L'échantillon, comme on le constate est essentiellement masculin (82,10 %) . La population féminine d'environ 18% a été relativement moins présente cette année, comparativement à l'année dernière où elle était de 20%. Les femmes refusent le plus souvent de donner leur avis. Le choix n'a donc pas été prédéterminé par le REN-LAC : c'est le terrain qui l'a dicté comme c'est le cas pour le genre ici.

1.1.3 L'âge

Plus de 75% des enquêtés ont un âge compris entre 20 et 40 ans avec une prédominance de ceux ayant un âge compris entre 30 et 35 ans.

Tout comme les années antérieures, l'échantillon a révélé une population jeune, comme l'atteste le graphique ci-après.

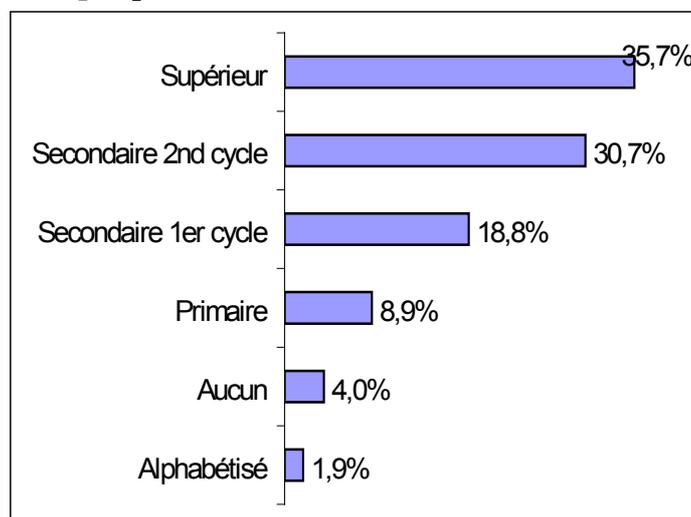
Graphique n° 2 : Répartition des enquêtés selon le groupe d'âge



1.1.4 Le niveau d'instruction

Il s'agit d'une population dont le niveau est en général supérieur au niveau primaire (plus de 85% de l'échantillon). Les personnes ayant un niveau universitaire sont les plus nombreuses (35,7%) suivies de celles qui ont le niveau du second cycle du secondaire (30,7%). Les personnes qui n'ont aucun niveau sont très peu représentées dans l'échantillon (4%). Ce qui explique aussi les difficultés à collecter les avis des populations non alphabétisées lorsqu'il s'agit des questions de corruption. Vu sous l'angle du niveau d'instruction, l'échantillon de cette année ressemble à celui des autres années.

Graphique n° 3 niveau d'instruction



1.1.5 La profession

L'enquête a couvert une gamme très variée de professions : d'ouvriers, de manœuvres et d'artisans (12%), de commerçants et d'employés de commerce (11,8%), d'élèves et d'étudiants (10%). On note une présence marquée des cadres de l'administration avec plus du tiers de l'échantillon. Cette situation est similaire à celle des années antérieures.

Tableau n°2 : Répartition des enquêtés selon la profession

Professions	Fréquence
Cadres de l'administration	36,3%
Personnel de santé	5,3%
Employés de pharmacie	0,9%
Enseignants	9,4%
Etudiants/Elèves	10,0%
Ouvriers/manœuvres/artisans	12,3%
Commerçants/Employés de Commerce	11,8%
Cultivateurs/Elèveurs	0,5%
Ménagères	0,7%
Militaires/policiers/Gendarmes	4,6%
Douanes	5,4%
Sans emploi	0,9%
Religieux	0,7%
Retraités	0,8%
Artistes	0,4%
Total	100,0%

1-2 GRILLE DE LECTURE DU CLASSEMENT

Cette grille n'a pas varié par rapport à celle présentée il y a une année. Les secteurs ont été classés selon quatre critères essentiels qui sont :

- Les expériences vécues en matière de corruption. La place d'un secteur donné est fonction du nombre d'expériences vécues par les personnes interrogées.
- *L'importance de la corruption*¹. Elle est déterminée par le résultat de la fusion des données sur *la petite corruption*² et *la grande corruption*³.
- Le classement selon les notes attribuées par les sondés. A ce niveau, le degré de corruption se mesure par la progression entre les notes allant de zéro (0) (corruption inexistante) à dix (10) (corruption généralisée). Ces notes traduisent la *fréquence de la corruption*⁴ et l'importance des sommes engagées dans la corruption dans le secteur.
- Enfin le classement général. Il est obtenu sur la base d'une synthèse des critères ci-dessus évoqués et se lit du secteur le plus corrompu (1^{er}) au moins corrompu (10^{ème}). Et comme il y a

¹ C'est l'ensemble des données combinées entre la fréquence de la petite corruption et la grande corruption .

² La petite corruption se définit comme toute pratique utilisée par les agents publics et/ou privés pour soutirer de petites sommes d'argent ou d'autres avantages indus auprès des usagers ou vice-versa. (i.e : racket, concussion...)

³ Toutes les pratiques conçues dans les milieux polico-administratifs consistant à abuser de l'autorité publique à des fins privées et/ou individuelles. La grande corruption mobilise généralement de grosses sommes d'argent ou d'importants moyens en nature. (i.e :commissions, pot-de-vin, détournement...)

⁴ C'est le nombre de fois qu'une pratique ou un fait revient de façon identique . .(i.e Le racket pratiqué sur les routes .)

dix secteurs, plus le secteur s'approche du dixième rang, moins il est jugé corrompu par les sondés.

1.3 AVANTAGES ET LIMITES DE LA METHODOLOGIE

Il est sans conteste qu'un des avantages de cette méthode de collecte fondée sur un questionnaire spécifique au secteur est qu'il permet aux usagers et agents d'un secteur donné de livrer avec détail leurs opinions sur les manifestations de la corruption.

L'entretien guidé permet par ailleurs une critique des sondés sur le questionnaire lui-même et le temps de collecte. L'autre avantage, c'est que la méthode permet de recueillir souvent avec des preuves un nombre impressionnant d'avis et d'opinions sur les pratiques corruptrices, les causes et les solutions possibles.

Au titre des limites, il convient de noter le silence que réservent souvent des cadres de l'administration exigeant pour la plupart l'autorisation préalable de leur hiérarchie. Cette difficulté est encore plus prononcée dans les corps para militaires et militaires et chez le sexe féminin.

Il y a aussi le refus de témoigner de certains enquêtés beaucoup plus par peur. Ce qui pose le problème de confiance évoqué par des sondés surtout à propos de l'utilisation future des témoignages.

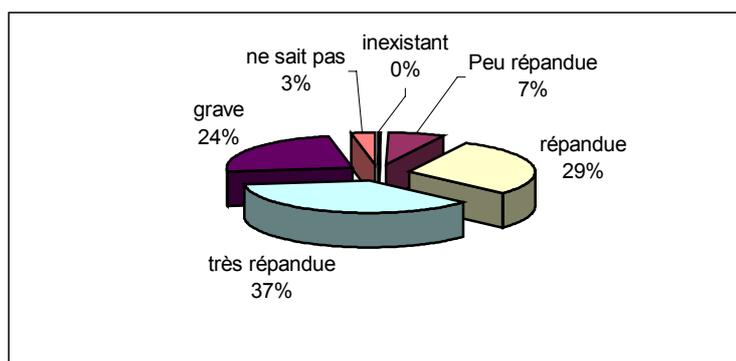
I-2- APPRECIATIONS GENERALES DES PROBLEMES DE CORRUPTION

Il s'agit dans ce chapitre de l'analyse des données statistiques issues du sondage. L'ampleur de la corruption, son évolution, les expériences personnelles des enquêtés, les perceptions par rapport à l'action du gouvernement, de l'Assemblée nationale et aussi de celle des organisations de la société civile constituent pour l'essentiel les grandes articulations de cette analyse. Les résultats du sondage 2003 ne sont pas tellement différents de celles des années précédentes.

2-1 AMPLEUR DU PHENOMENE

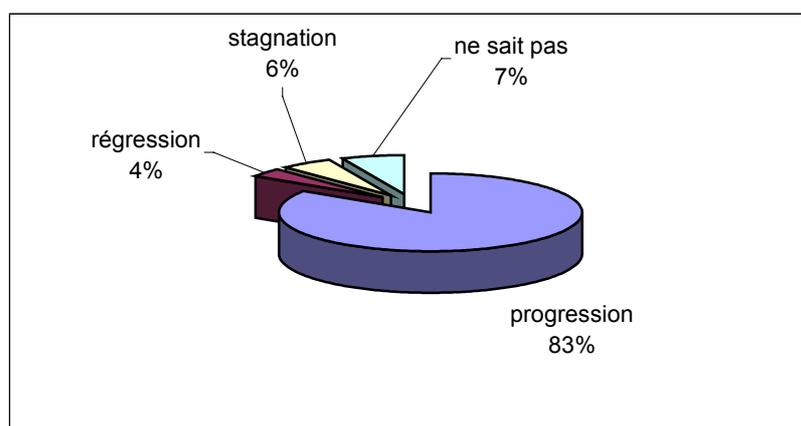
A la question : « Quelle appréciation faites-vous de l'état de la corruption au Burkina Faso au cours des trois dernières années? » : la grande majorité des personnes interrogées a déclaré que la corruption était répandue, très répandue ou grave (90%). Cette appréciation ressemble à celle constatée au cours des sondages précédents (2001&2002) où on a constaté que respectivement 88% et 89% des sondés avaient donné la même appréciation.

Graphique n° 4 : Quelle appréciation faites-vous de l'état de la corruption au Burkina Faso au cours des trois dernières années ?



Non seulement la corruption est un phénomène répandu et grave, mais elle est aussi en progression. C'est du moins l'avis de la majorité des personnes interrogées. En effet plus de 83% de celles-ci pensent ainsi contre seulement moins de 10% qui estiment qu'elle est en régression ou en stagnation et seulement 7% disent ne pas pouvoir apprécier comme l'indique le graphique suivant.

Graphique n°5 : Quelle appréciation faites -vous de l'évolution de la corruption au Burkina ?



2-2 CLASSEMENT GENERAL 2003

Le classement général est une synthèse des classements selon les expériences vécues, les notes obtenues et l'importance de la corruption.

Ainsi, la palme des mauvaises pratiques est attribuée cette année à la Douane. Elle est suivie de deux exæquo que sont la Santé et les Marchés Publics avant l'Administration Publique et la Police-Gendarmerie qui sont classées 4^{ème} exæquo. Les cinq dernières places sont respectivement occupées par l'Enseignement (6^{ème}), la Justice (7^{ème}), les Mairies (8^{ème}), les Impôts (9^{ème}), et enfin les Médias (10^{ème}).

Tableau n°3 : classement général 2003

Secteurs	classement général
Douanes	1 ^{er}
Santé	2 ^{ème} exæquo
Marchés publics	2 ^{ème} exæquo
Administration publique	4 ^{ème} exæquo
Police, gendarmerie	4 ^{ème} exæquo
Enseignement	6 ^{ème}
Justice	7 ^{ème}
Mairies	8 ^{ème}
Impôts	9 ^{ème}
Médias	10 ^{ème}

2-2-1 Expériences personnelles des enquêtés

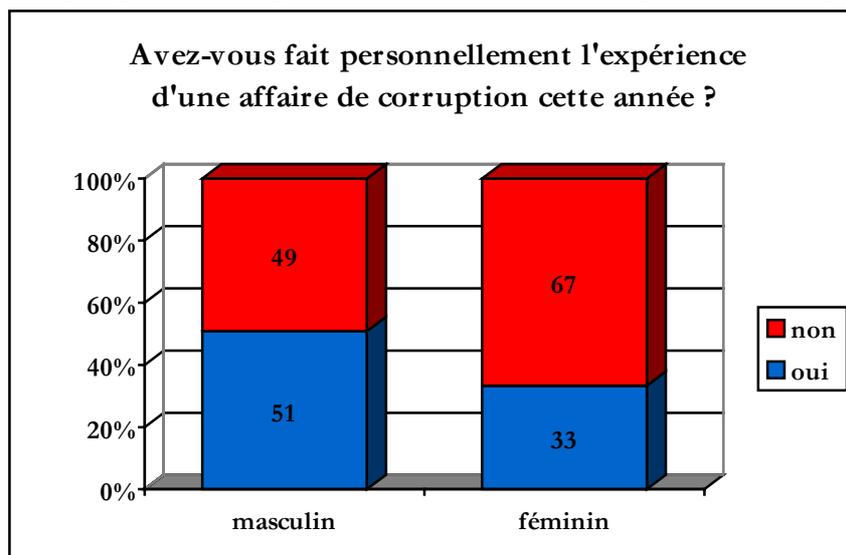
A la question : «Avez-vous fait personnellement l'expérience d'une affaire de corruption cette année?», 48% des enquêtés ont répondu par l'affirmative. L'analyse de cette question posée dans chaque secteur révèle que c'est dans les secteurs de la Santé, de la Police et Gendarmerie et de l'Enseignement que les proportions sont les plus élevées. En effet, plus 42% des personnes interrogées dans ces secteurs ont déclaré avoir fait personnellement l'expérience d'une affaire de corruption.

Ainsi, cette année le classement des secteurs selon l'expérience vécue en matière de corruption place la Santé en première place suivie de la Police-Gendarmerie et l'Enseignement.

Tableau n° 4 : Classement des secteurs selon l'expérience vécue en matière de corruption

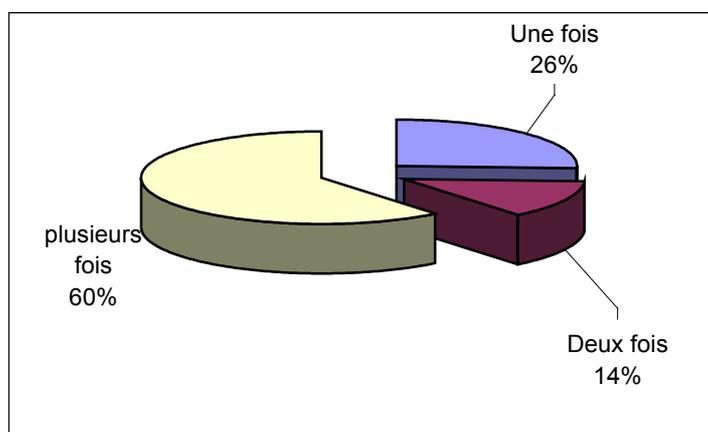
Secteurs	Expériences vécue en %			
	2003	2002	2001	2000
LA SANTE	45,0%	43,9%	21%	35%
LA POLICE ET LA GENDARMERIE	44,9%	56%	53%	82%
L' ENSEIGNEMENT	42,9%	48%	46%	32%
LA DOUANE	34,4%	56%	41%	29%
LES MEDIAS PUBLICS ET PRIVES	34,2%	23%	27%	41%
L' ADMINISTRATION PUBLIQUE	34,0%	58%	49%	42%
LES IMPOTS	29,9%	32%	46%	44%
LES MAIRIES	27,2%	33%	22%	33%
LES MARCHES PUBLICS	20,4%	32%	38%	65%
LA JUSTICE	11,8%	26%	18%	43%

Graphique n° 6 : expériences en matière de corruption sous l'angle du genre



Parmi ceux qui ont déclaré avoir vécu personnellement l'expérience de corruption cette année, 60% disent l'avoir vécue plus de deux fois. Ce qui est considérable en termes de manifestations de la corruption

Graphique n° 7 : Combien de fois avez-vous fait personnellement l'expérience d'une affaire de corruption cette année ?



2-2-2 Les notes attribuées par les personnes interrogées.

Une des questions auxquelles les sondés devaient répondre dans chaque secteur était ainsi formulée : *si vous deviez apprécier l'importance des revenus tirés dans chaque opération de corruption en donnant une note de 0 (montant insignifiant) à 10 (montant très important) quelle note donneriez-vous ?* C'est la synthèse des avis exprimés qui permet d'avoir un classement selon les notes. Le tableau suivant, en plus des données de 2003 permet une comparaison d'avec les années précédentes. On remarque que les Marchés Publics, l'Administration Publique et les Douanes constituent le trio le plus en vue sur deux ans en ayant respectivement les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} places.

Un progrès remarquable pour la Police-Gendarmerie cependant, qui passe au 9^{ème} rang après avoir occupé la 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} places. Ce qui n'est pas le cas des Mairies par exemple qui conservent le 5^{ème} rang au classement depuis 2001.

Tableau n° 5 : Evolution des 10 secteurs par rapport aux notes attribuées

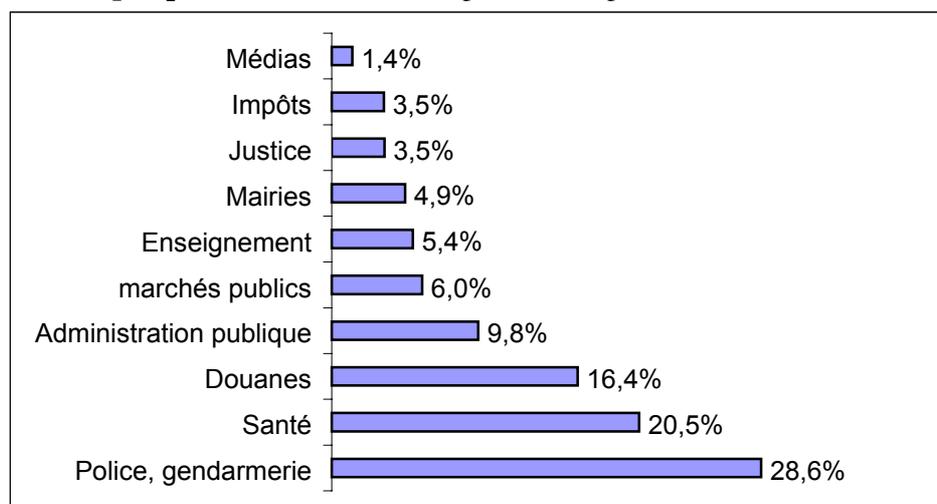
Secteur	2003		2002		2001		2000	
	Note	Rang	Note	Rang	Note	Rang	Note	Rang
LES MARCHES PUBLICS	7,35	1 ^{er}	7,5	1 ^{er}	5,3	7 ^{ème}	5,02	10 ^{ème}
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	6,38	2 ^{ème}	6,9	2 ^{ème}	6,6	2 ^{ème}	5,32	6 ^{ème}
LA DOUANE	6,16	3 ^{ème}	6,6	3 ^{ème}	6,3	3 ^{ème}	5,58	4 ^{ème}
LA JUSTICE	6,14	4 ^{ème}	5,3	7 ^{ème}	6,3	4 ^{ème}	5,58	4 ^{ème}
LES MAIRIES	5,85	5 ^{ème}	6,1	5 ^{ème}	5,6	5 ^{ème}	7,75	1 ^{er}
L'ENSEIGNEMENT	5,49	6 ^{ème}	5,1	8 ^{ème}	4,2	10 ^{ème}	5,22	7 ^{ème}
LA SANTE	5,33	7 ^{ème}	4,9	9 ^{ème}	5,3	8 ^{ème}	4,87	11 ^{ème}
LES IMPOTS	5,25	8 ^{ème}	5,4	6 ^{ème}	5,4	6 ^{ème}	4,38	12 ^{ème}
LA POLICE ET LA GENDARMERIE	4,92	9 ^{ème}	6,4	4 ^{ème}	7	1 ^{er}	6,89	2 ^{ème}
LES MEDIAS PUBLICS ET PRIVES	4,58	10 ^{ème}	4,2	10 ^{ème}	4,8	9 ^{ème}	5,11	8 ^{ème}

2-2-3 Visibilité de la corruption dans les différents secteurs

Il s'agissait pour les sondés de classer les trois premiers secteurs selon la visibilité de la petite ou de la grande corruption.

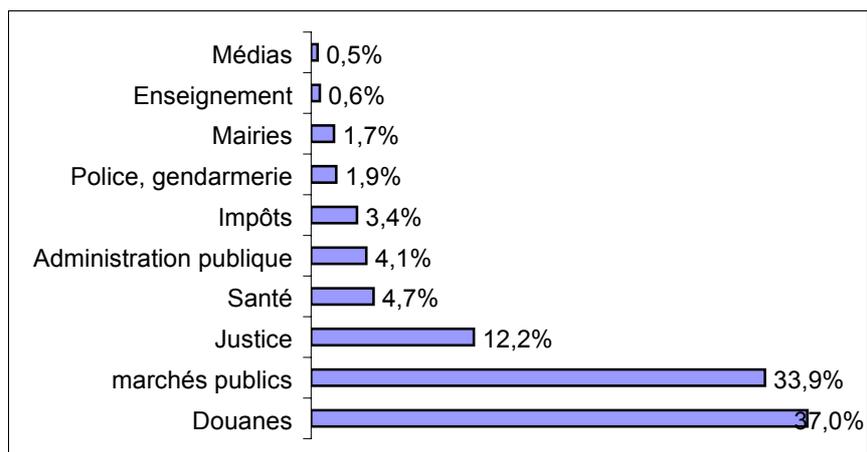
Dans le premier cas la petite corruption, selon les avis collectés, est plus visible au niveau de la Police et Gendarmerie(28,6%) suivie de la Santé (20,5%) et des Douanes (16,4%).

Graphique n°8 : visibilité de la petite corruption dans les dix secteurs



De l'avis des personnes interrogées, la grande corruption est plus manifeste dans les secteurs des Douanes et des Marchés Publics. Ce constat confirme du reste les résultats de l'année dernière qui plaçaient ces deux secteurs en première ligne de la grande corruption.

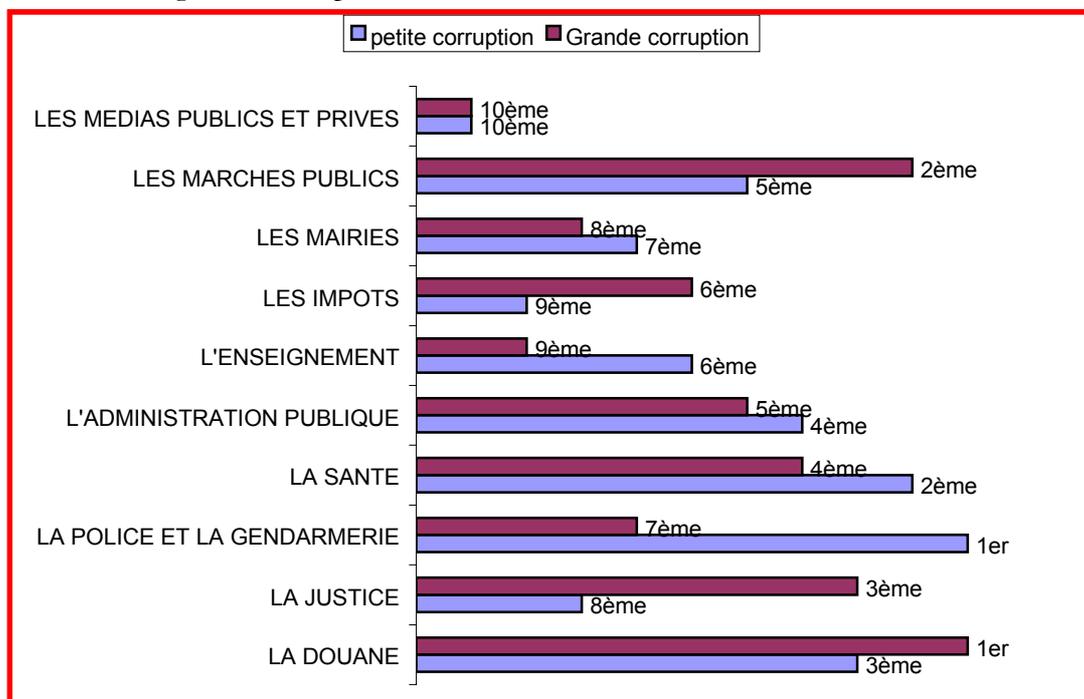
Graphique 9 : visibilité de la grande corruption dans les dix secteurs



Comme on peut le constater, les secteurs des Douanes, Marchés Publics et de la Justice sont les secteurs de prédilection de la grande corruption selon les avis des personnes interrogées. Par contre, les secteurs de la Police-Gendarmerie, de la Santé, des Douanes sont plutôt les secteurs où la petite corruption est bien en selle. Il est remarquable que les Douanes se retrouvent être citées de part et d'autre. Lorsqu'on procède à une comparaison de ces deux classements on obtient le graphique suivant.

2-2-4 Importance de la corruption dans les dix secteurs

Graphique n° 10 : Classement des secteurs selon la fréquence de la petite corruption et l'importance de la grande corruption



Les résultats cumulés donnent en fait l'importance de la corruption dans un secteur donné comme on peut le lire aussi dans le tableau qui suit.

Tableau n° 6 : Importance de la petite et de la grande corruption en 2003

Secteur	Nombre de personnes ayant classé le secteur comme le premier secteur sur environ 2000 personnes interrogées			Rang
	Petite corruption	Grande corruption	Total	
Douanes	312	692	1004	1er
Marchés publics	115	633	748	2ème
Police, gendarmerie	545	35	580	3ème
Santé	390	87	477	4ème
Justice	67	227	294	5ème
Administration publique	186	77	263	6ème
Impôts	66	64	130	7ème
Mairies	93	32	125	8ème
Enseignement	103	12	115	9ème
Médias	26	9	35	10ème



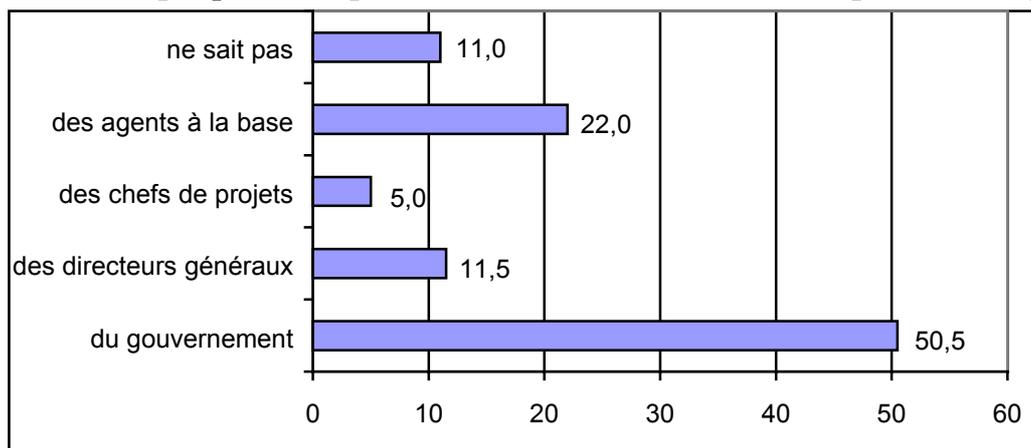
2-3 PALIER DECISIONNEL OU L'INITIATIVE DE LA CORRUPTION EST PRISE

Cette question a été posée aux enquêtés pour avoir une idée de la localisation des pratiques corruptrices (dans les paliers de décision comme agents, directeurs généraux, ministres...).

Les réponses obtenues donnent les avis représentés sur le graphique suivant. On aurait remarqué que l'équipe du gouvernement est le pilier où les avis les plus négatifs (50,5%) sont émis par les sondés, suivent les agents à la base (22%), les directeurs généraux (11,5%) et les chefs de projets

Question : « A quel niveau – décisionnel- rencontre-t-on le plus les pratiques de corruption au Burkina Faso ?»

Graphique n° 11 : palier décisionnel où on rencontre le plus de corruption



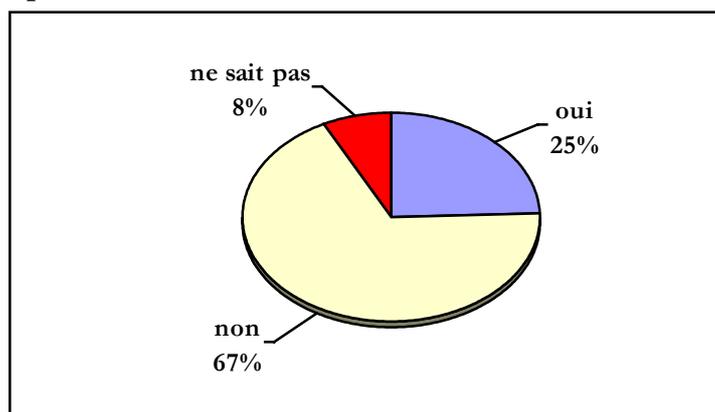
I-3. PERCEPTION SUR LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION POSEES PAR LES ACTEURS

3.1 Actions du gouvernement : « Le gouvernement ne lutte pas contre la corruption ! ».

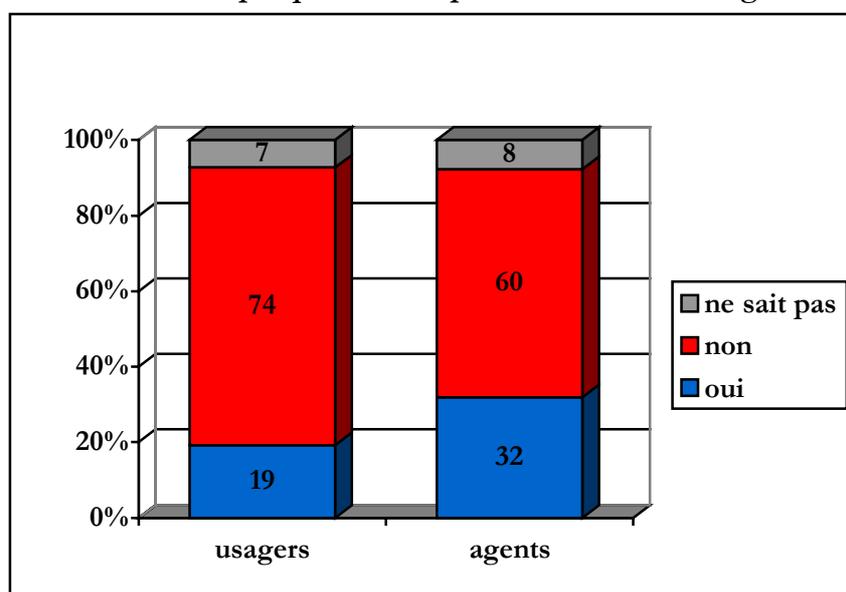
C'est du moins ce qui ressort des résultats de l'enquête. En effet, 67% des personnes affirment qu'elles n'ont pas le sentiment que le gouvernement lutte contre la corruption contre 25 % qui pensent le contraire et 8% qui déclarent ne rien savoir.

Même si certaines personnes pensent que le gouvernement lutte contre la corruption, une grande majorité (sept personnes sur dix d'entre elles) estime que l'effectivité de la volonté politique du gouvernement à lutter contre la corruption est insuffisante. Et ce qui est remarquable, c'est que cette majorité se dégage, comme on peut le lire sur le graphique suivant, aussi bien au sein des usagers que des agents des services publiés qui ont été interrogés.

Graphique n°12 : Question : « Pensez-vous que le gouvernement lutte contre la corruption ? »



Graphique n° 13 réponses vues sous l'angle des usagers et agents

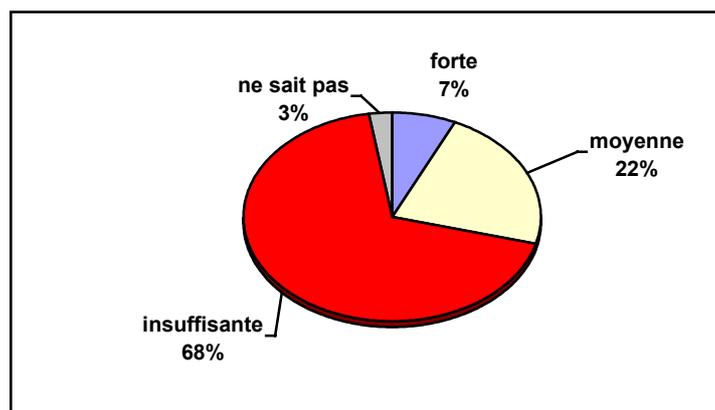


L'opinion des gouvernés sur les gouvernants est assez tranchante et appelle au plus haut niveau le politique à l'action envers ces citoyens pour qui ils travaillent.

« LA VOLONTE POLITIQUE EST INSUFFISANTE »

Le graphique suivant donne une idée plus précise des avis collectés sur la question de l'effectivité de la volonté politique du gouvernement en matière de lutte contre la corruption. Là aussi, une majorité se dégage pour dire que la volonté politique est insuffisante.

Graphique n°14 : « Si le gouvernement lutte contre la corruption, quelle appréciation faites - vous de l'effectivité de la volonté politique du gouvernement de le faire ?

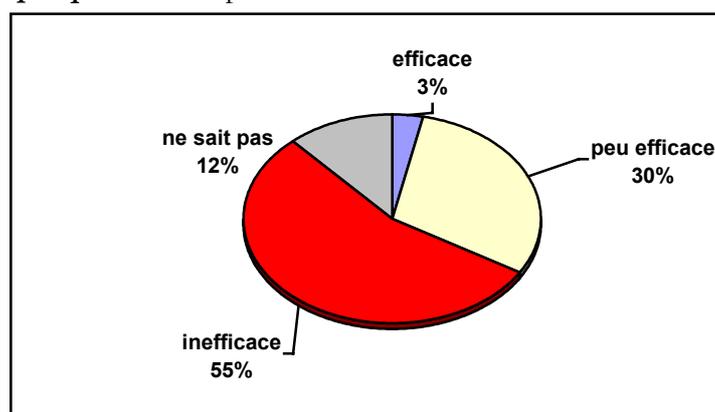


« LES SERVICES DE CONTROLES SONT INEFFICACES ET MECONNUS »

Le contrôle et son efficacité a aussi retenu cette année l'attention du Ren-lac qui en a fait un thème prioritaire pendant les premières journées nationales du refus de la corruption. La question a été posée aux sondés de savoir quelle appréciation ils ont de l'action des services de contrôle de l'Etat. Elle est inefficace pour une grande majorité.

Question : « Quelle appréciation faites - vous de l'action des services de contrôle de l'Etat ?

Graphique n°15 : réponses sur l'action des services de contrôle de l'Etat

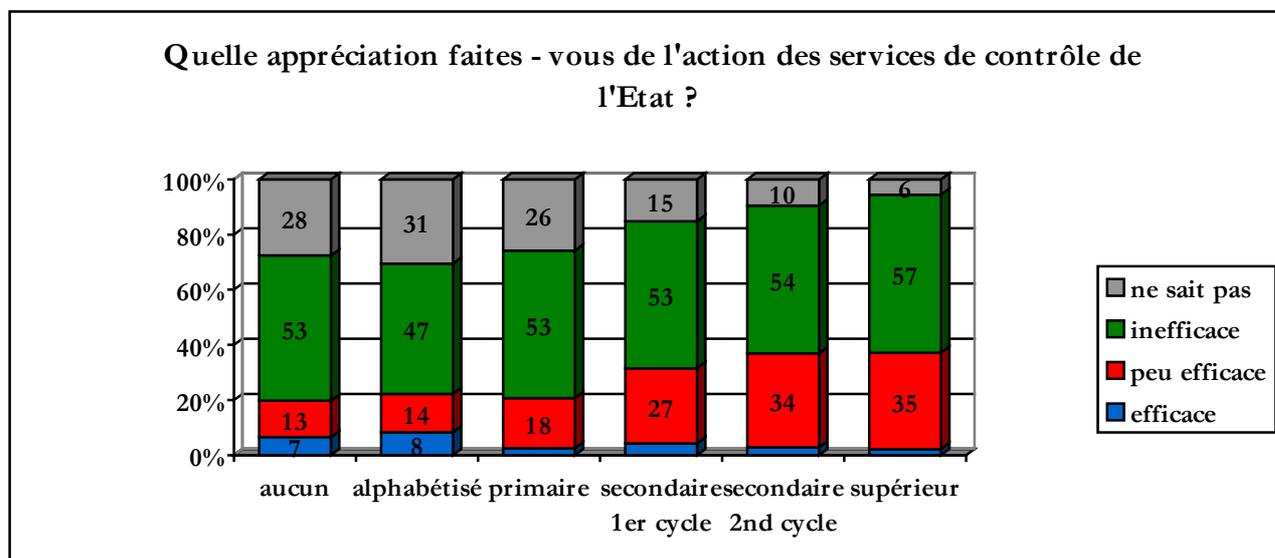


« LES CADRES SUPERIEURS JUGENT LES SERVICES DE CONTROLE PEU EFFICACES»

Pour plus de la moitié (57%) des cadres supérieurs interrogés sur la question, ils trouvent que les services de contrôles de l'Etat sont peu efficaces en matière de lutte contre la corruption. Et cette appréciation se dégage majoritairement quel que soit le niveau d'instruction comme on peut le lire également dans le graphique suivant. Ainsi par exemple 53% des sondés sans niveau d'instruction

ont pratiquement la même perception (l'action des services de contrôle est inefficace) que les sondés ayant un niveau universitaire.

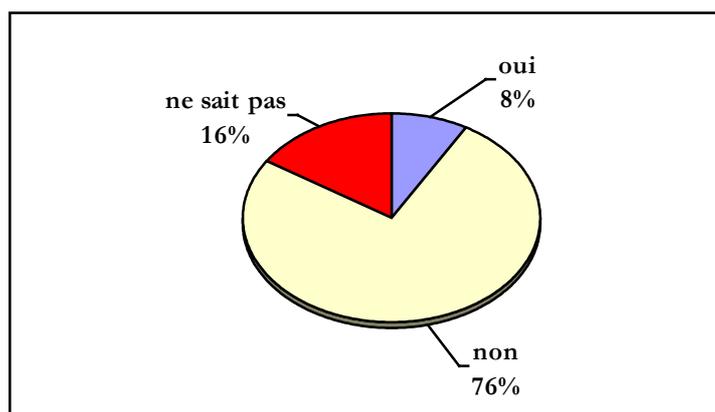
Graphique n°16 : appréciations par niveau d'instruction de l'efficacité ou non des services de contrôle de l'Etat



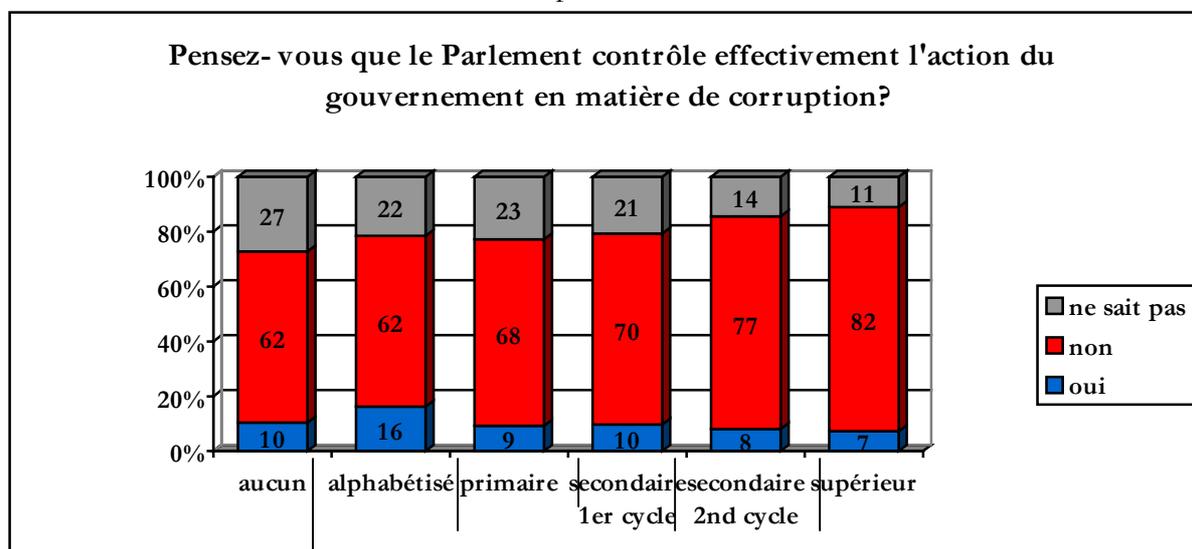
3.2 Action du Parlement: « Le Parlement ne joue pas son rôle! »

Soixante seize pour cent (76%) des personnes interrogées sont catégoriques. Elles ont le sentiment que le Parlement ne contrôle pas l'action du gouvernement en matière de corruption. Seulement 8% des enquêtés pensent le contraire et 16% disent ne pas savoir. Là aussi, la majorité se dégage quel que soit le niveau d'instruction pour dire que le Parlement ne contrôle pas l'action du gouvernement en matière de corruption (62% de sans niveau, 82% de niveau universitaire.)

Graphique n°17 : « Pensez-vous que le Parlement contrôle effectivement l'action du gouvernement en matière de corruption? »



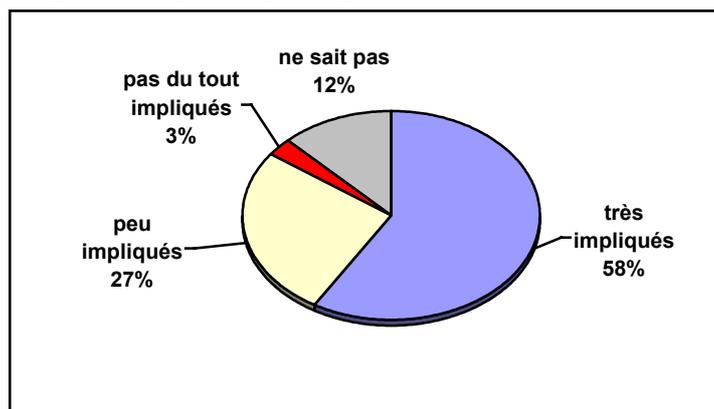
Graphique n°18 : réponses des sondés, sous l'angle du niveau d'instruction, sur l'action du Parlement en matière de lutte contre la corruption



3-3 ...Et les partis politiques : « Ils sont mêlés aux affaires de corruption ! »

Les sondés à (58%) estiment que les partis politiques sont mêlés dans des affaires de corruption.

Graphique n°19 :partis politiques dans les affaires de corruption

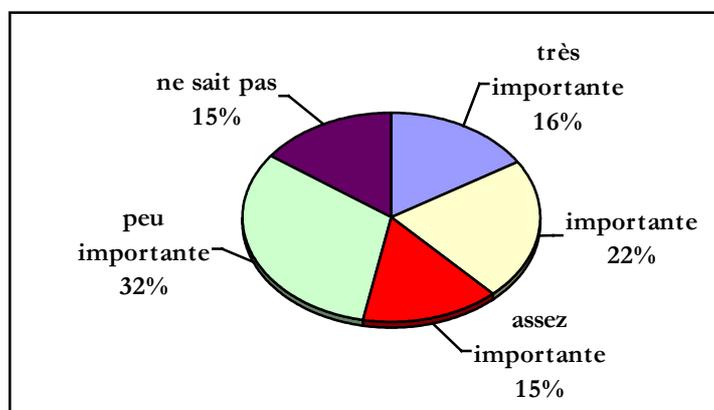


3.4 ...Enfin la société civile « Elle est également touchée par le phénomène ! »

Concernant les organisations de la société civile, la question a été posée aux sondés de savoir ce qu'ils pensaient de la corruption dans ce milieu.

Plus de la moitié des sondés (53%) pensent qu'au sein de la société civile, la corruption est assez importante, importante ou très importante. Trente deux (32%) estiment qu'elle est peu importante et 15% ont déclaré ne rien savoir.

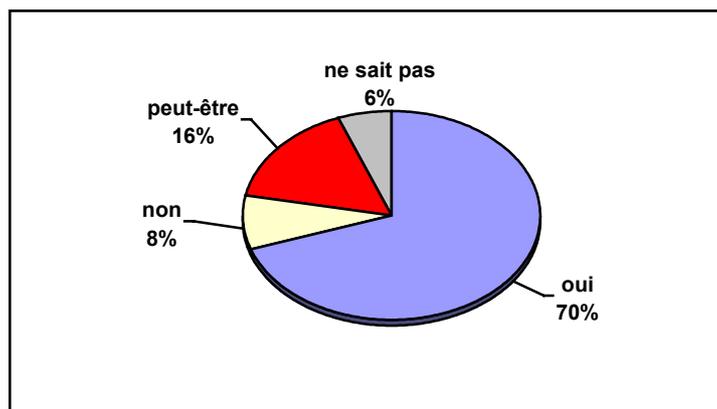
Graphique n°20 : « Quelle appréciation faites -vous de la corruption au sein des organisations de la société civile ? »



3.5 L'engagement individuel des personnes : « Pourtant tout le monde n'est pas prêt à s'engager dans la lutte !».

Dans leur grande majorité les personnes interrogées déclarent être prêtes à s'engager à lutter contre la corruption (70%) contre 8% qui disent « ne pas vouloir s'engager à combattre la corruption », 16% sont « indécises » ; et enfin 6 % disent ne pas savoir si elles vont s'engager ou pas. Il est à noter que cette année, il y a relativement moins de personnes qui déclarent être prêtes à s'engager dans le combat contre la corruption. L'année dernière elles étaient 79%. Il y a une légère baisse de burkinabè qui déclarent « sur l'honneur ? » qu'ils sont prêts à une guerre ouverte contre le fléau. Voici la représentation graphique des avis exprimés.

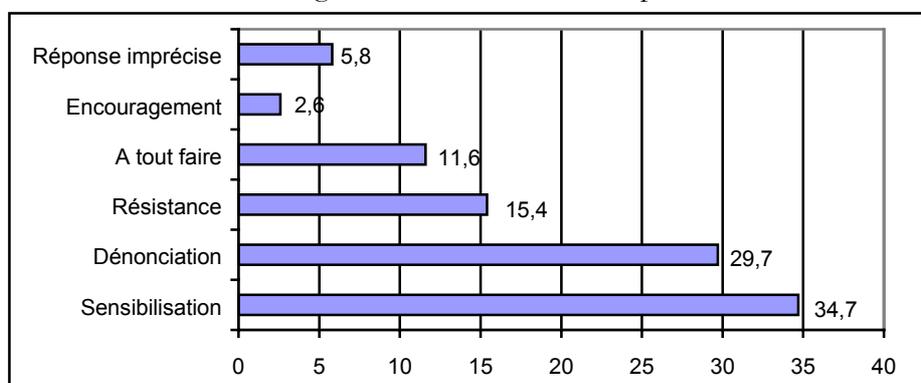
Graphique n°21 : « Serez- vous prêts à vous engager dans le combat contre la corruption? »



Question : « Si oui en quoi faisant ? »

La sensibilisation et la dénonciation constituent pour une majorité (64,4%) des personnes sondées les armes pour lutter contre la corruption comme l'indique le graphique suivant :

Graphique n°22 : les actions envisagées au niveau individuel pour combattre la corruption



I. 4. LES PRINCIPALES CAUSES DE LA CORRUPTION AU BURKINA

Les causes les plus citées sont les bas salaires, le gain facile, la pauvreté, les causes économiques, les causes politiques, l'impunité, la cupidité, le manque de morale et de civisme.

Ces raisons qui avaient déjà été évoquées lors de la précédente édition du sondage sont à nouveau mises en exergue comme facteurs explicatifs de la corruption au Burkina Faso.

On peut néanmoins observer que les causes politiques sont de plus en plus citées dans les différents secteurs au détriment des causes économiques.

Tableau n° 7 : Classement des principales causes de la corruption par les personnes interrogées

Rang	Causes	% de répondants qui l'ont mentionné
1er	Bas salaire	51,7
2ème	Causes économiques	24,4
3ème	Gain facile	23,9
4ème	Pauvreté	19,5
5ème	Causes Politiques	18,7
6ème	Impunité	17,7
7ème	Causes sociales	12,5
8ème	Manque de morale et de civisme	10,8
9ème	Manque d'intérêt	8,6
10ème	Cupidité	7,7

1.5 - LES PRINCIPALES SOLUTIONS

Cette année, les solutions préconisées sont entre autres :

L'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail, la mise en place de mesures , coercitives et dissuasives, ainsi qu'un système de contrôle performant et une bonne sensibilisation.

Les solutions politiques ont été également citées cette année . Elles ont été citées dans 7 secteurs sur 10.

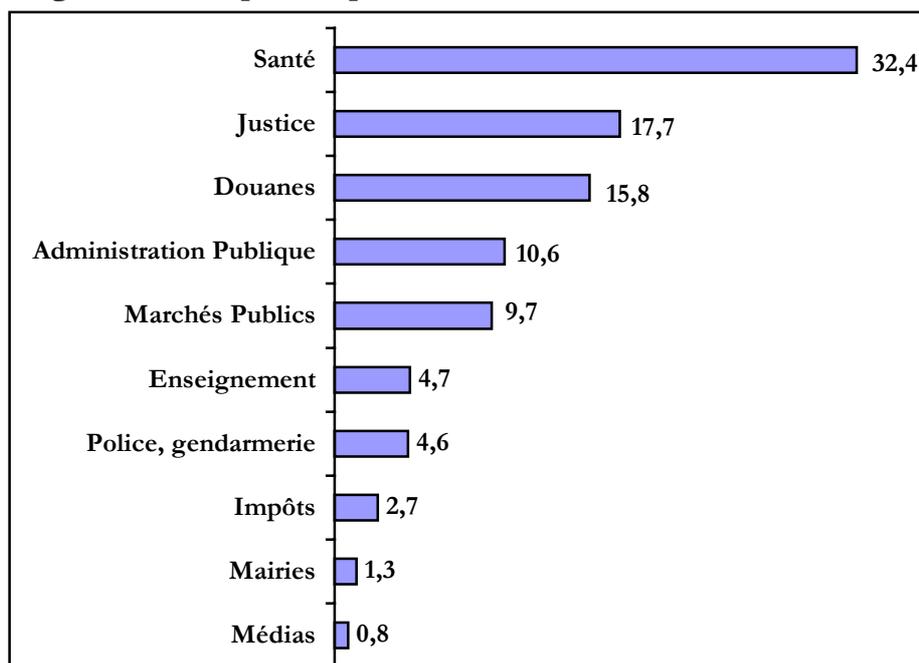
Tableau n° 8 : Classement des principales solutions par les personnes interrogées

Rang	Solution	% de répondants qui l'ont mentionné
1er	Amélioration du pouvoir d'achat/ des conditions de travail	49,5
2ème	Mise en place de mesures coercitives/ dissuasives	21,2
3ème	Sensibilisation / conscientisation	12,7
4ème	Système de contrôle	11,5
5ème	Mesures politiques	11,3
6ème	Instruction civique	7,8
7ème	Amélioration du fonctionnement de l'administration	5,1
8ème	Réduction des droits et taxes	3,6
9ème exaequo	Amélioration du mode de recrutement/nomination	3,1
9ème exaequo	Amélioration des infrastructures	3,1

I. 6-LES SECTEURS PRIORITAIRES PAR OU COMMENCER POUR REDUIRE LA CORRUPTION

Parmi les 10 secteurs, la Santé a été classée comme premier secteur prioritaire où on doit réduire la corruption. Ensuite suivent la Justice, les Douanes l'Administration publique. Les raisons qui justifient ce choix sont entre autres d'ordre surtout moral et économique.

Graphique n°23 : « Si vous avez la possibilité de réduire la corruption, dans quel secteur agirez-vous en priorité parmi les dix secteurs suivant ? »



PARTIE -II
**LES MANIFESTATIONS
DE LA CORRUPTION
DANS DIX SECTEURS
D'ACTIVITES**

Sous cette rubrique, les rapports précédents du REN-LAC ont mis l'accent sur la synthèse de quelques données statistiques, les constats des personnes sondées, de même que des informations issues d'investigations initiées au Réseau.

Comme en 2002, les dix secteurs suivants ont été analysés : Douanes, Police et Gendarmerie, Santé, Impôts, Justice, Administration Publique, Enseignement, Marchés Publics, Mairies, Médias.

Trois années passées dans l'exploration de la perception des citoyens, quelle lecture l'opinion fait de la progression de chaque secteur pris individuellement ? Quelles sont les grandes tendances enregistrées cette année en matière d'expériences vécues, d'importance de la corruption et de notes attribuées par les sondés ?

Mais avant d'aborder cette analyse par secteur il convient de jeter un regard comparatif de l'évolution de ces dix secteurs sur quatre ans, depuis qu'ils sont soumis à l'appréciation du citoyen à travers le sondage d'opinion.

Ainsi que le lecteur pourra le constater dans les tableaux comparatifs qui suivent, il y a des secteurs qui, durant les quatre années, ont connu une mauvaise ascension dans la perception populaire en matière de corruption. On en rencontre aussi qui ont jusque-là évolué en baisse au sein des opinions exprimées.

Faudrait-il alors conclure, selon les cas, à une augmentation ou une régression effective des manifestations de la corruption ?

Dans l'affirmative, une telle conclusion est seulement valable pour la petite corruption qui colle plus à la réalité du sondage. L'exercice d'exploration de la perception du citoyen reflète certes la présence, mais aussi la fréquence, l'état routinier des mauvaises pratiques génératrices de corruption qui varient d'un secteur à l'autre.

Les opinions exprimées sont donc moins précises quand il s'agit de voir l'évolution de la grande corruption par essence beaucoup moins visible mais plus importante.

A la suite donc du sondage 2003, on peut faire deux grands constats :

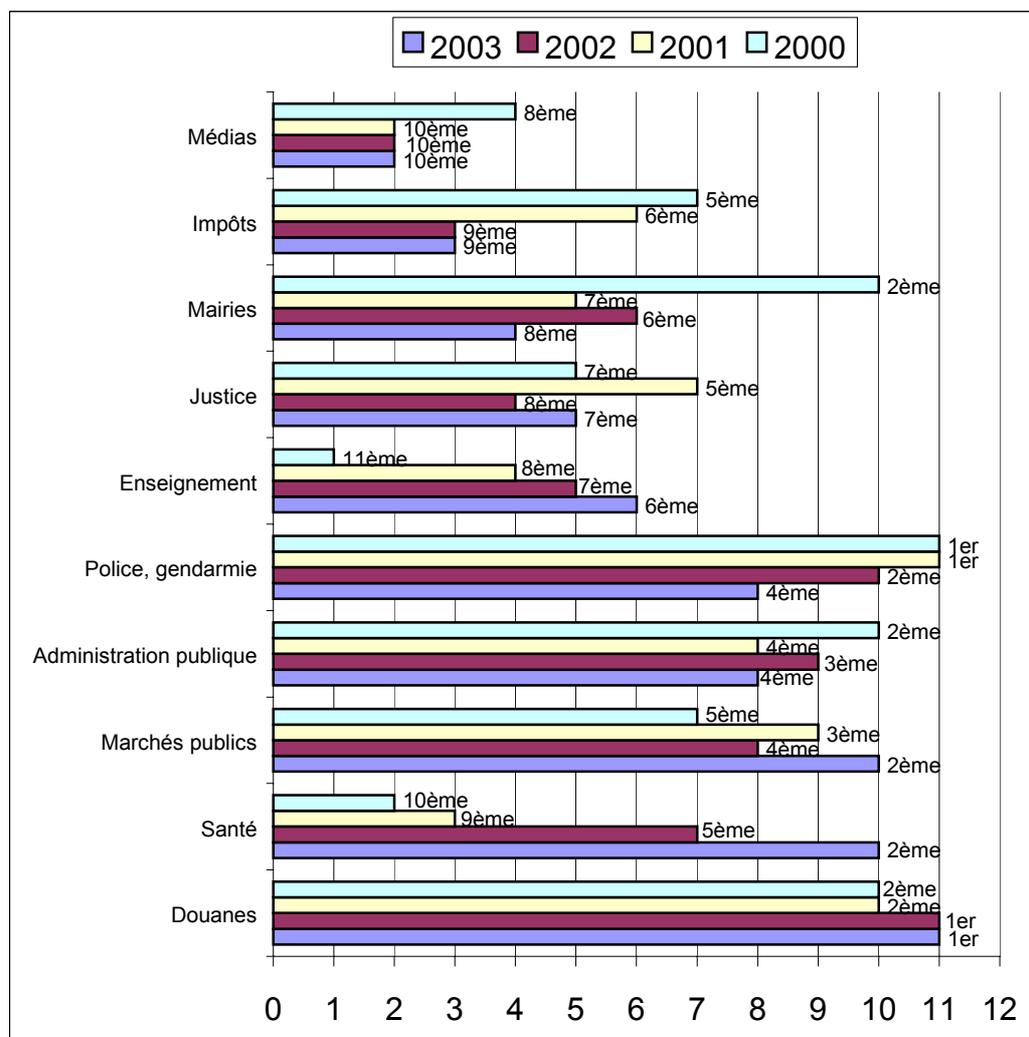
Premièrement, il existe des secteurs qui tiennent le haut du pavé du fait des classements qu'ils ont obtenus ces quatre dernières années. Dans les opinions collectées, ce sont les secteurs où donc la corruption est plus en vue. Il s'agit de la Douane, les Marchés Publics, la Santé, la Police-Gendarmerie et l'Administration Publique. Ces secteurs sont restés dans le quinté gagnant chaque année, pour ainsi dire, se disputant les premières places dans le classement général. Dans le lot, la Santé est le secteur qui a enregistré le plus grand bond dans les mauvaises perceptions, passant de la 10^{ème} à la 2^{ème} place. La Douane est restée entre la 2^{ème} et la 1^{ère} place pendant que la Police-Gendarmerie est passé de la 1^{ère} à la 4^{ème} place.

Deuxièmement, cinq autres secteurs se retrouvent en bas du classement, vacillant entre la sixième et la dixième place. Ce sont : l'Enseignement, la Justice, les Mairies, les Impôts et les Médias. Là aussi, on peut noter le progrès remarquable des Mairies qui, dans le classement sont passés de la 2^{ème} à la 8^{ème} place en quatre ans. L'Enseignement est resté dans un progrès continue dans les mauvaises perceptions pendant que le secteur des médias a conservé une constance (10^{ème} place) dans les opinions exprimées.

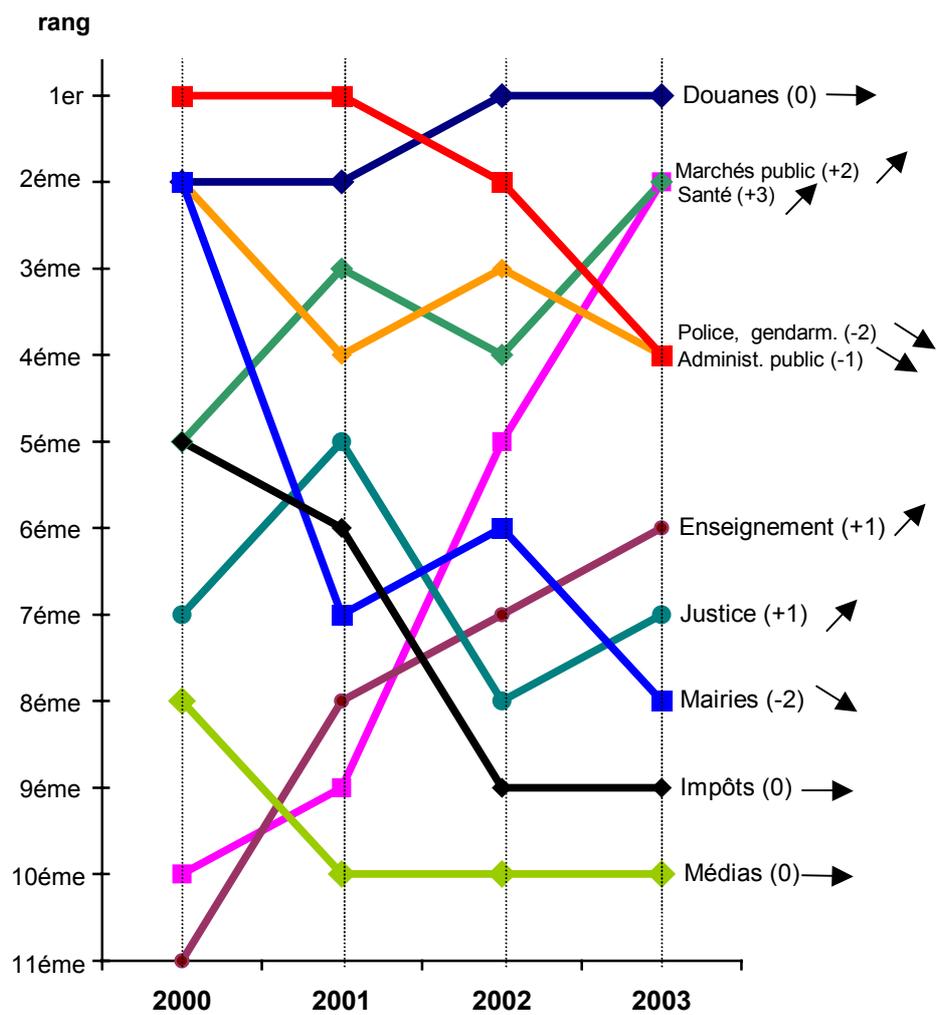
Tableau n° 9 Comparaison du classement général des 10 secteurs sur les quatre dernières années

Secteurs	2003	2002	2001	2000
Douanes	1 ^{er}	1 ^{er}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
Santé	2 ^{ème} execo	5 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Marchés publics	2 ^{ème} execo	4 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème} execo
Administration publique	4 ^{ème} execo	3 ^{ème}	4 ^{ème}	2 ^{ème} execo
Police, gendarmerie	4 ^{ème} execo	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}
Enseignement	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	11 ^{ème}
Justice	7 ^{ème}	8 ^{ème}	5 ^{ème}	7 ^{ème}
Mairies	8 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	2 ^{ème} execo
Impôts	9 ^{ème}	9 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème} execo
Médias	10 ^{ème}	10 ^{ème}	10 ^{ème}	8 ^{ème}

Graphique 24 : Comparaison de l'évolution de la corruption par secteur



Graphique 25 : Comparaison de l'évolution de la corruption par secteur



Chapitre 1- Les secteurs qui tiennent le haut du pavé dans l'opinion des sondés

LES DOUANES-○
LES MARCHES PUBLICS-○
LA SANTE-○
LA POLICE/GENDARMERIE-○
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE-○

1.1 LES DOUANES

Tableau n° 10 : comparatif des classements 2000-2003

Critère de classement	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	4 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	11 ^{ème}
Importance de la corruption	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
Importance de la petite corruption	3 ^{ème}			
Importance de la grande corruption	1 ^{er}			
Notes	3 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}
Classement général	1 ^{er}	1 ^{er}	2 ^{ème}	2 ^{ème}

Premier dans le classement général, 1^{er} au niveau de la grande corruption, 4^{ème} place dans les expériences vécues, 4^{ème} également au niveau des témoignages rapportés au Réseau, la Douane, cette année n'a fait que confirmer les tendances enregistrées il y a une année. Sur Trois ans, son image d'un point de vue de la corruption ne s'est guère améliorée dans l'opinion (+1). Bien au contraire, la Douane est installée à la première place en 2002 et en 2003 après avoir occupé la 2^{ème} place les deux années précédentes.

En Douane, les brigades mobiles et les postes frontières obtiennent la palme d'or comme on peut le constater dans le tableau suivant.

Tableau n° 11 : Citez le service que vous jugez le plus corrompu dans le secteur de la Douane?

	Usagers	Agents	Ensemble
Brigades mobiles	47%	28%	41%
Postes frontières	36%	10%	29%
L'aéroport	1%		1%
Ouagarinter	9%		6%
Autres	1%	4%	2%
Ne sait pas	6%	58%	21%
Total	100%	100%	100%

La Douane à ce qu'on dit a entrepris ces derniers temps une vaste campagne de réhabilitation de l'intégrité au point d'aboutir à l'élaboration d'un code d'éthique. Ce qui lui aura permis d'atteindre et même de dépasser les prévisions. C'est tout à son honneur.

Elle peut cependant mieux faire en engageant des actions vigoureuses contre la grande fraude. L'impunité des fraudeurs, la persistance des grands réseaux bien connus des autorités douanières et leur tutelle ne sont pas pour renforcer les actions de la Douane aussi sensibilisée qu'elle sera à l'éthique et à la déontologie. Les commerçants fraudeurs ont la carapace solide et les douaniers peu scrupuleux ont beau jeu quand l'occasion leur est donnée. Surtout quand ils sont convaincus du caractère intouchable de tel ou tel opérateur économique qui du fait de ses relations politiques agit sans vergogne dans l'illégalité totale.

Il persiste un ensemble de mauvaises manières (comme on le lira un peu plus loin) qui font encore de la Douane burkinabé un lit fécond de pratiques délictueuses conçues pour servir des individus au détriment de l'Etat. La Douane est retenue par les sondés comme le 3^{ème} secteur prioritaire sur lequel il faut agir pour réduire la corruption.

1.2 LES MARCHES PUBLICS

La perception collectée cette année n'a pas démenti le fait que les marchés publics constituent un des secteurs de grande corruption. Le secteur, sur ce plan en effet, vient en deuxième position des secteurs les plus en vue selon l'importance de la corruption ; même place dans le classement général comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n° 12 : comparatif des classements 2000-2003

Critère de classement	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	9ème	8ème	6ème	2ème
Importance de la corruption	2ème	3ème	4ème	7ème
Importance de la petite corruption	5ème			
Importance de la grande corruption	2ème			
Notes	1 ^{er}	1er	1er	10ème
Classement général	2 ^{ème} exaequo	4ème	3ème	5ème

Les classements obtenus par ce secteur ne sont pas pour surprendre véritablement. Ce secteur passe pour être le plus « juteux » en pratiques illicites. Il n'y a pas ce ministère où la question des marchés ne suscite pas de commentaires bien souvent désobligeants vis à vis des premiers responsables.

Le récent rapport de la Haute Autorité de Coordination de Lutte Contre la Corruption, rapport remis au premier ministre le 12 Janvier est venu confirmer les dénonciations de tripatouillage et d'enrichissement illicite sur des marchés publics que le REN-LAC a mises à nu dans ses rapports précédents. Les malversations par exemple au Centre Hospitalier Souro Sanou sont connues et dénoncées comme telles depuis. Le programme Saaga, la Gestion de l'Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou, celle du Fonds de l'eau et de l'équipement rural, ou encore de l'Office de santé des travailleurs sont des dossiers connus de l'opinion ? mais sont restés jusque là au stade des rapports d'enquêtes. Ce n'est d'ailleurs pas les seuls dossiers dans lesquels les présomptions de corruption sont objet de commentaires.

On ne parle plus des marchés de construction et d'entretien des routes dans lesquels bien d'entrepreneurs et fonctionnaires se sont faits de grosses fortunes. Le cas du tronçon de la route Boromo-Bobo est un souvenir encore frais et dont on n'a pas fini de donner les explications. Pareil pour les multiples tripatouillages perceptibles dans le secteur des fournitures de bureau ou des ordinateurs tels que nous le décrivons dans les pages qui suivent. Le secteur des marchés publics, à dire vrai, est un marché florissant de magouilles qui se montent par réseaux et sous injonction d'hommes politiques tout aussi présents dans des circuits commerciaux.

Cette année, les sondés se sont largement exprimés sur les étapes où on rencontre le plus la corruption dans le processus de passation de marchés publics. Voici la synthèse des avis.

Tableau n°13 : « A quelle étape du processus de passation des marchés publics rencontre - t- on le plus les pratiques de corruption? »

	Usagers	Agents	Ensemble
au niveau des commissions	26%	17,7%	21,5%
des appels d offres	24%	15,6%	20%
des dépouillement des offres	19%	20,8%	20%
des DAAF	14%	17,7%	15,5%
des DEP	2%		1%
des services d approvisionnement	2%	5,2%	3,5%
autres	1%	1%	1%
ne sait pas	7%	15,6%	11%
nd	5%	6,3%	6,5
Total	100%	100%	100%

1-3 LA SANTE

Sur les quatre ans, ce secteur connaît un progrès dans la corruption de +8 dans le classement général; ce qui est impressionnant. Cette année, elle vient en deuxième position dans le classement général mais obtient la première place dans les expériences vécues. Secteur de grande importance sur le plan social, la Santé tient difficilement le pari de fournir aux citoyens des services d'une qualité débarrassée de pratiques licencieuses. Le tableau suivant en dit long sur les avis collectés.

Tableau 14 : comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	1er	5ème	9ème	7ème
Importance de la corruption	4ème	4ème	7ème	6ème
Importance de la petite corruption	2ème	-	-	-
Importance de la grande corruption	4ème	-	-	-
Notes	7ème	9ème	7ème	11ème
Classement général	2 ^{ème} execo	5ème	9ème	10ème

Autre classement non moins révélateur de cette réalité, ce même secteur occupe la première place dans les témoignages recueillis cette année. Les récriminations connues dans les formations sanitaires et qui sont le fait d'usagers et d'agents indécents se font de plus en plus fortes. Elles révèlent le racket à plusieurs niveaux dans les services, depuis les médecins jusqu'aux ambulanciers. Le vol et la vente de certains biens médicaux souvent gratuits, les détournements divers sont dénoncés dans les témoignages. Cette année ainsi que le montre le tableau suivant, plusieurs enquêtés ont indiqué le nombre de fois où ils ont été confrontés à des pratiques de corruption.

Avez-vous déjà été confronté à des affaires de corruption dans le secteur de la santé cette année ?

	Usagers	Agents	nd	Total du groupe
Oui	50,00%	32,90%	33,30%	42,50%
Non	42,00%	64,60%	66,70%	52,00%
nd	8,00%	2,40%		5,50%
Total du groupe	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Un enquêté a rapporté ceci : « Au Centre Hospitalier National Sanou Souro, dans le service de réanimation on nous a prescrit à 23h 00 une ordonnance d'une valeur de 33 000f. A 5h du matin notre malade a rendu l'âme sans qu'aucun produit acheté ne lui ait été administré. Quand j'ai demandé à récupérer les médicaments restants, on me fit savoir qu'il n'y avait rien. Ils ont tout pris ».

Un autre ajoute « Voyez ce qui se passe au district sanitaire du secteur 30 de Ouagadougou. En principe lorsqu'un patient veut faire des examens au laboratoire, il paye d'abord à la caisse où un reçu lui est délivré et qu'il présentera au laboratoire avant de subir son examen. Mais depuis un certain temps, des laborantins ont trouvé des moyens de se faire de l'argent. Ainsi ils arrivent très tôt le matin, reçoivent eux-mêmes les patients au laboratoire et récupèrent l'argent que ces derniers devraient payer à la caisse. Puis ils disent aux patients de passer récupérer les résultats le soir au laboratoire au lieu de la caisse comme d'habitude. Ainsi ils se font de grosses sommes

pouvant atteindre même 100 000f par jour, c'est selon l'affluence au détriment du district sanitaire.

Ailleurs, une bonne partie des laboratoires d'analyses médicales sont des faux laboratoires. Beaucoup n'ont ni le matériel ni les produits nécessaires (réactifs) pour effectuer certains examens. Mais pour réussir, ils traitent avec les laborantins des districts qui font les examens moyennant un pourcentage. Il y a aussi des médecins qui, après avoir prescrit un examen désignent un laboratoire où ils passeront empocher des ristournes qui sont donc fonction du nombre de patients qu'ils auront fournis au laboratoire ».

Encadré N°1 : La vente illicite de médicaments : un manque à gagner pour le budget national

Depuis les années 1990, il y a une prolifération croissante des médicaments de rue. On y trouve du tout : antibiotiques, vitamines, analgésiques, antidiarrhéiques, antiparasitaires, produits psychotropes, antihypertenseurs, etc.

Selon les origines, les spécialistes classent ces médicaments en deux catégories :

Les produits dits « de pharmacies » et les produits de la « fraude ».

Les premiers sont généralement des produits vendus en pharmacie et qui se retrouvent dans la rue par plusieurs mécanismes : vols, dons.

Dans les formations sanitaires, les officines, des agents (magasiniers, gardiens, infirmiers...) n'hésitent pas souvent à dérober des médicaments. Les produits volés sont généralement revendus à bas prix chez des commerçants fûtés dans la vente illicite des médicaments.

Certains médicaments de pharmacie sont aussi cédés aux mêmes vendeurs par des personnes bénéficiant d'une réduction partielle ou totale de leurs frais d'ordonnances et qui se font délivrer des ordonnances de complaisance.

La pratique est fréquente dans les organismes qui offrent des bons vierges à leurs agents. Les bons sont revendus à des commerçants en contrepartie de liquidité. Par exemple une société délivrant des bons d'une valeur de 100 000f, l'employé mal intentionné revend le bon à 60 000f et même souvent à 45 000f (la discussion se faisant sur la base du montant que la société doit rembourser). Le commerçant remplit le bon de médicaments d'une valeur égale aux 100000f pour le revendre plus tard.

Autre mécanisme c'est que l'agent titulaire du bon se fait lui-même livrer des médicaments d'une valeur égale au bon avant de les revendre par le truchement de personnel soignant dans les formations sanitaires.

Des médicaments offerts aux associations et autres ONG locales à but humanitaire constituent également des sources d'approvisionnement des vendeurs ambulants. En effet, les volumes et les quantités de produits pharmaceutiques importés dans le cadre des dons sont sans cesse croissants et ne respectent pas toujours les besoins locaux ou les compétences professionnelles des agents de santé exerçant dans les structures sanitaires auxquelles ces dons sont destinés.

Les médicaments non utilisés par ces structures et dont certains peuvent être périmés du fait de leur mauvaise conservation sont alors introduits frauduleusement dans le circuit de vente illicite par l'intermédiaire de dépôts clandestins. De même de nombreuses associations autorisées à acheter des médicaments à la CAMEG en profitent pour les revendre. La tricherie se fait entre le commerçant et le président d'Association. Le premier négocie avec le second qui signe un bon de commande de médicaments à la CAMEG. Le commerçant revend les produits ainsi obtenus et n'oublie pas de verser la commission de M le Président.

A ces différents mécanismes il faut ajouter le fait que certains vendeurs vont dans les officines pour se procurer certains médicaments en vue de la revente ; l'entente évidemment se fait avec le pharmacien bien souvent heureux de réussir à écouler ainsi ses produits.

Le second circuit de ravitaillement est la fraude. D'elle provient la plus grosse partie des médicaments de la rue. Les médicaments arrivent au Burkina Faso principalement par voie terrestre ; les portes d'entrée se situent au sud et au sud-est au niveau des frontières avec le Ghana, le Togo et le Bénin avant de rejoindre des centres de dépôt comme Sankinssé, Poytenga, Rood woko (avant l'incendie), ou encore les sites aurifères d'où l'écoulement au détail est conçu et mis en œuvre.

Les médicaments chargés dans des camions depuis les pays côtiers (Togo, Ghana, Nigéria) sont transportés jusqu'aux frontières. Avant d'atteindre les postes de douanes, ceux-ci sont déchargés et transportés sur des vélos à travers la brousse jusque dans les dépôts frauduleux dont Poytenga abriterait les plus importants.

Il y a aussi le système de camouflage. Certains cachent les médicaments dans des sacs de riz, les camions à double fond. D'autres emballent les médicaments dans des cartons contenant d'autres produits (chaussures, parfums) et

ainsi procèdent à de fausses déclarations en douane. Là-dessus les méthodes prisées du célèbre Gomis-Naba auraient fait de nombreux émules. Dans une ville comme Ouagadougou les dépôts clandestins conditionnent certains médicaments. Les vendeurs savent que les médicaments ont une date de péremption. Mais, confient certains « cela ne veut rien dire étant donné que nous fabriquons des étiquettes (à la frappe) où nous modifions tout ce qui est gênant pour le consommateur ».

Le commerce de cette dernière catégorie de médicaments illicites est estimé à plusieurs milliards de FCFA. Et du fait que les circuits passent par la fraude douanière, le manque à gagner pour le budget national devient important. Lorsqu'on leur pose la question, les revendeurs estiment qu'ils y gagnent leur pitance. Les recettes journalières peuvent varier d'un vendeur à un autre mais la moyenne se situe entre 4000 et 5000f, il y en a même qui affirme avoir souvent 20000f par jour.

Ils savent bien qu'ils exercent dans l'illégalité, mais se consolent quand des plus grands ne sont nullement inquiétés dans la pratique. Pour eux « la répression apparaît comme un incident de parcours. »

Les causes les plus évoquées sont :

- la pauvreté, l'ignorance de la population, le chômage
- la mauvaise gestion des médicaments par les structures officielles et la participation de certains agents de la santé à l'exploitation du marché illicite.
- le manque de répression efficace des grands réseaux de ravitaillement

Sources : Enquêtes 2003 du Ren-lac

Tableau 16 : Les services où sévit le plus la corruption dans la santé selon les sondés

Service	Usagers	Agents	Ensemble
Urgences	46,4%	36,6%	42%
Pédiatries	2,7%	1,2%	2%
Maternités	6,3%	12,2%	8,5%
Banques de sang	7,1%	2,4%	5%
Dépôts pharmaceutiques	8%	1,2%	6%
DRH	0,9%	1,2%	1%
DAF	5,4%	7,3%	6,5%
autres	4,5%	2,4%	3,5%
ne sait pas	14,3%	31,7%	21,5%
nd	4,5%	3,7%	4%
Total	100%	100%	100%

La mauvaise gestion des formations sanitaires semble prendre le pas sur les autres mauvaises pratiques. Elle est à l'origine de bien de dysfonctionnements qui expliquent pour beaucoup la corruption qu'on y rencontre. Les exemples connus du CHR de Tenkodogo dénoncés par le RENLAC ou encore du centre Hospitalier universitaire Sourou Sanou sont émouvants. Qu'ont fait les autorités au-delà du changement des responsables incriminés ? La santé du reste occupe le 1^{er} rang des secteurs retenus prioritaires par les enquêtés pour réduire la corruption au Burkina.

1-4 POLICE ET GENDARMERIE

Ce secteur comme l'indique le tableau ci-dessous obtient la 4^{ème} place exaequo dans le classement général, le 1^{er} rang en matière de petite corruption et la seconde place dans les expériences vécues.

Tableau 17 : comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	2ème	2 ^{ème}	1er	1er
Importance de la corruption	3ème	2 ^{ème}	1er	2ème
Importance de la petite corruption	1er			
Importance de la grande corruption	2ème			
Notes	9ème	4 ^{ème}	2ème	2ème
Classement général	4ème	2 ^{ème}	1er	1er

Une analyse des avis exprimés fait régresser ces corps de contrôle en matière de corruption (-3) entre 2001 et 2003 même si au nombre des témoignages collectés en 2003, ce secteur occupe la 2^{ème} place. C'est là aussi le signe évident d'une petite corruption persistante dans ce secteur. Dans l'exercice quotidien des tâches, en effet, des policiers et des gendarmes se rendent coupables à des degrés divers, de mauvaises pratiques. Il n'est donc pas étonnant de voir, comme l'indique le tableau ci-dessous, que sur les routes et aux postes frontières le racket qui leur est attribué retrouve toutes ses marques.

On est souvent ému face aux témoignages sur le racket des forces de contrôle sur les routes, dans les commissariats et autres brigades de gendarmerie. Usagers et agents ne s'en privent même plus ; ils racontent, quand on leur pose la question, chacun son expérience. Voici les données collectées sur les expériences cette année.

Tableau 18 : Avez-vous fait personnellement l'expérience d'un affaire de corruption cette année ?

Réponses	Usagers	Agents	nd	Total du groupe
Oui	49,6%	27,7%		40,0%
Non	37,4%	63,9%		49,0%
nd	13,0%	8,4%	-	11,0%
Total du groupe		100,0%	-	100,0%

Tableau 19 : les services les plus corrompus

	Usagers	Agents	Ensemble
sur les routes	63,5%	62,7%	63%
aux postes frontières	11,3%	12%	12%
dans les commissariats de police	7%	1,2%	4,5%
dans le brigades de gendarmerie	4,3%		2,5%
autres		1,2%	0,5%
ne sait pas	5,3%	15,7%	9%
nd	9,6	7,2	8,5
Total	100%	100%	100%

Encadré N°2

Une police judiciaire corrompue !

Ce qualificatif ressort dans bien de témoignages et aussi des plaintes pour faits de corruption enregistrés au réseau. Le système judiciaire confère à ces corps de contrôle des tâches de police judiciaire dans l'exercice desquelles nombre de policiers et gendarmes, au prétexte de plusieurs dysfonctionnements, rackettent, escroquent ou spolient à des degrés divers les citoyens. Régulièrement d'ailleurs la presse en fait écho. L'éloignement des juridictions, le coût de la justice, sont autant de facteurs qui font de certains commissariats et brigades de gendarmerie des lieux puissants où « justice se rend. »

Ainsi, des gardes à vue sont monnayées à l'insu du procureur, des enquêtes sont initiées puis étouffées dans ces mêmes lieux lorsque la personne en cause est nantie financièrement et « parle bon français ». C'est l'histoire de ce Yoruba fraudeur impénitent qui raconte fièrement ses ententes avec des brigadiers à telle enseigne qu'il dit que « tant que la gendarmerie existe je n'irai jamais devant la justice au Burkina !! ». C'est dire !

Dans les zones rurales, on le sait, recevoir une convocation de la police ou de la gendarmerie génère une frayeur telle que le citoyen pense systématiquement à soudoyer « l'autorité » à défaut d'un appui éclairé ou politique. Lorsqu'on leur pose la question, on trouve des agents de ces deux corps qui n'hésitent pas à déclarer que « le juge sans le policier n'est rien mais le policier sans le juge est tout » ! De fait, dans l'exercice de ce rôle de police judiciaire, des policiers et gendarmes concoctent bien souvent des abus dans le seul souci espéré de se voir verser des dessous de table. On comprend pourquoi aussi dans le cadre de la lutte contre le banditisme, des gendarmes sans doute mus par la cupidité se sont retrouvés empêtrés dans des réseaux de bandits.

Ailleurs, au niveau de la garde pénitentiaire les « deals » ne se cachent même plus. Des personnes ayant déjà été admises à la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou confient que « lorsqu'on a de l'argent on y dort jamais » pour dire que là aussi la corruption pousse des tentacules et permet ainsi de fouler au pied le statut réel des centres pénitenciers.

Source : Enquête 2003 du Ren-lac

1-5 ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'administration publique conserve une image quasi stationnaire au sein de l'opinion. Dans les appréciations, une montée négative enregistrée il y a deux ans a chuté cette année pour lui donner la 4^{ème} place dans le classement général. Ainsi qu'on peut le lire dans le tableau qui suit, ce secteur, en importance de la corruption conserve la même place depuis plus de trois ans.

Tableau 19 : comparatif des classements - Administration publique

Critère de classement	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	6ème	1 ^{er}	2ème	5ème
Importance de la corruption	6ème	6 ^{ème}	6ème	6ème
Importance de la petite corruption	4ème			
Importance de la grande corruption	5ème			
Notes	2ème	2 ^{ème}	3ème	6ème
Classement général	4ème	3 ^{ème}	4ème	2ème

L'image d'une administration publique atteinte de pratiques licencieuses est bien tenace. Le service de la solde, comme on peut le lire dans le tableau ci-après est le plus cité par les sondés en matière de corruption. Là se ficèlent des circuits insoupçonnés de racket, des chefs de service ou gardien en passant par certaines secrétaires. Le comble arrive à certains usagers lorsqu'on leur propose par exemple des dessous de table correspondant au tiers des retards de paiement d'avancement, de salaires même (pour certains débutants). Cet enseignant d'université en faisait les frais lorsque nous l'avons rencontré en novembre dernier. Il était à quinze mois sans salaire et il s'est trouvé des esprits peu scrupuleux pour lui proposer une « accélération » de son dossier moyennant le versement du tiers de ce qu'il devrait percevoir .

Tableau 20 : les services les plus corrompus

	Usagers	Agents	Ensemble
service des soldes	34%	44%	37%
des avancements	17%	10%	15%
gestion des carrières	7%	9%	8%
trésor public	12%	12%	11%
autres	2%		1%
ne sait pas	29%	25%	28%
Total	100%	100%	100%

Il faut dire que le véritable mal de l'administration publique demeure la lenteur du traitement des dossiers, ce qui entraîne entre autres, des déplacements fréquents des agents pour poursuivre leurs dossiers. C'est surtout ce qui fonde des agents, au fait de cette lourdeur, à exiger, sous le prétexte de l'accélération, d'importantes sommes d'argent. Et dans une telle situation, toute sorte de dossiers y passent : titularisation, disponibilité, stage, détachement, etc.

Ainsi a-t-on vu des dossiers de titularisation qui ont duré près d'un an et demi, des dossiers de disponibilité qui sont restés dans le traitement pendant plus d'un an, de détachement qui ont traîné plus de deux ans, tout comme on en rencontre aussi qui sont traités dans des délais très courts.

Dès lors, on comprend qu'il faut « connaître quelqu'un » à la Fonction publique pour espérer voir son dossier traité et bien traité. Tant pis pour le gaspillage que cela peut générer au détriment de l'Etat. « C'est à chacun ses relations nous –a-t-on confié lors du sondage ». La synthèse des avis collectés donne à l'administration publique le 4^{ème} rang des secteurs prioritaires dans la lutte anti-corruption.

Encadré N° 3

Le Parc automobile de l'Etat (PAE) : un foyer d'enrichissement illicite

Comment réussir une bonne gestion du PAE ? C'est la question qui retient toutes les attentions à l'évocation de la corruption dans ce milieu. Créé le 26 juin 1981 par le Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National, le PAE est une direction qui relève du ministère des Finances et du Budget. Ses principales missions consistent entre autres en :

- la gestion administrative des véhicules de l'Etat, leur réforme,*
- la gestion des consommables des ministères et institutions*
- le recyclage des chauffeurs et mécaniciens,*
- le transport des experts nationaux et internationaux.*

Depuis sa création, le PAE s'est petit à petit installé dans des dysfonctionnements qui ont fini par y installer des pratiques illicites bien connues des chauffeurs, mécaniciens, chefs de service et autres garagistes. Tenez en 2001 le Centre national des œuvres universitaires (CENOU) a commandé deux véhicules. L'appel d'offres prévoyait des véhicules neufs mais le fournisseur a livré des véhicules usagés bien retapés venus d'Abidjan . On vous dira qu'une telle pratique est même courante et implique surtout certains DAAF dont on dit être au cœur de l'enrichissement illicite au détriment du PAE dans la gestion des lignes de crédit y afférentes. Et leurs supérieurs hiérarchique sont généralement complices. « les véhicules commandés ne sont pas pour la plupart de véhicules neufs. Les différents fournisseurs en savent quelque chose » Dans le lot, on rencontre de grandes entreprises fûtées dans la vente de véhicules.

Autre maillon de la chaîne des mauvaises pratiques, les chauffeurs et garagistes. Que ce soit au PAE ou dans les ministères, ceux-ci ont des pratiques bien connues : prélèvement d'essence, détournement de bons d'essence généralement convertis en espèces sonnantes et trébuchantes. Quand ce n'est pas les moteurs entiers qu'ils font enlever pour les substituer à ceux des véhicules privés, c'est alors qu'ils procèdent à des surfacturations avec la complicité des garagistes et souvent en bonne entente avec des chefs de services. Les garagistes eux-mêmes ne s'en privent pas de commentaires, mais s'y complaisent véritablement dans la mesure où c'est ainsi qu'ils réussissent aussi l'obtention des marchés de réparations. Les surfacturations à leur niveau sont donc devenues monnaie courante. Non seulement chaque ministère a pratiquement son garagiste, mais il y a aussi dans la chaîne spoliatrice de faux garagistes, des individus sans compétence aucune et qui passent leur temps dans la sous traitance.

Le trafic sur l'essence ? « J'étais dans un véhicule de l'Etat (de la présidence) et le chauffeur devait me déposer quelque part. Entre temps, il s'est excusé, prétendant aller faire une commission. Arrivé au lieu indiqué, il sorti deux bidons de 20 litres de gas-oil, les remis à un monsieur et récupéra une somme d'argent. C'est seulement après que j'ai compris que c'était un trafic ».

La location des véhicules du parc connaît également des trafics peu recommandables. Des cas de location suspecte ont été révélés aux enquêteurs du Ren-lac.

Devant un hôtel de la place, des véhicules « VIP » du Parc ont été identifiés, banalisés en fond blanc. Une mauvaise pratique à laquelle s'adonne un garage bien connu dans le quartier Gounghin » « Il suffit d'un coup de fil, rapporte cet observateur des scènes de fausses locations, et vous sortez le véhicule que vous voulez » ! Une concurrence déloyale du reste que les loueurs professionnels dénoncent difficilement.

Et le contrôle dans tout cela ? L'exemple de cette 405 dont on a enlevé et vendu les roues en dit long. L'enquête de la gendarmerie a mis la main sur le chef mécanicien et son audition a conduit à une longue liste d'arrestations. Mais l'affaire est restée étouffée car risquant de mouiller de grands responsables jugés intouchables. Le contrôle au niveau du Parc est donc inopérant et il devient de plus en plus difficile de dénoncer les mauvaises pratiques. La cupidité, l'esprit de gain facile et le manque de civisme ont pris place au détriment de missions étatiques nobles après tout..

Sources : Enquêtes 2003 du Renlac

Encadré N°4

La Direction des transports terrestres et maritimes : quand on fabrique la lenteur administrative.

Malgré les dernières mesures tendant à y instaurer un peu d'ordre, la petite corruption y défie tout responsable. Les « margouillats », (ainsi on appelle les intermédiaires), ne cachent plus leur rôle d'incontournables dans les circuits administratifs d'établissement de cartes grises de moto ou d'auto. Ces démarcheurs sont au fait des dysfonctionnements et autres lenteurs dans le traitement des dossiers d'immatriculation. Ils dressent de belles connivences avec des agents commis à cette tâche et ont des exemples toujours récents pour décourager celui qui ne les prend pas au sérieux. Toute rapidité est assortie d'une intervention qui a son prix selon les cas, le minimum étant de 10 000Fcfca pour les véhicules et 5000fca pour les motos, ajoutés à cela les émoluments du courtier fixés à 7500fca. Lorsque ces conditions sont réunies les mêmes courtiers vous diront que l'intervention pour ce qui concerne les véhicules auprès de la police et la gendarmerie coûte 10000 fca pour l'obtention du certificat de conformité et le contrôle d'Interpool.. Voilà ce qu'il faut pour obtenir en trois jours souvent deux une carte grise provisoire sans qu'on ait besoin de voir physiquement (histoire de vérifier la conformité) le véhicule immatriculé.

On raconte l'exemple populaire de ce courtier qui a réussi à immatriculer le même jour un total de 13 véhicules dont les dossiers lui ont été remis à 08h. Les usagers qui se refusent d'emprunter ces « raccourcis » doivent patienter deux semaines et c'est juste si on « n'oublie » pas leurs dossiers dans des tiroirs. Comme quoi la lenteur administrative est souvent une fabrication à des fins d'enrichissement illicite.

De telles attitudes empreintes d'un esprit de cupidité bien cultivé et entretenu sont pourtant connues des supérieurs hiérarchiques dont le silence s'apparente à une active complicité.

Source : Enquêtes 2003 du Renlac

Chapitre 2 : Les secteurs en bas de classement dans l'opinion des sondés

L'ENSEIGNEMENT-○

LA JUSTICE-○

LES MAIRIES-○

LES IMPOTS○

LES MEDIAS○

2-1 ENSEIGNEMENT

Secteur social tout aussi important que la Santé, l'Enseignement connaît une hausse dans les opinions exprimées depuis 2001 (+2). Tout se passe comme si dans ce secteur les mauvaises pratiques ont augmenté. Il se classe ainsi en deuxième position parmi les secteurs en hausse. On constate même que la progression dans les mauvaises pratiques est continue depuis 2000 (11^e, 8^e, 7^e, 6^e).

Tableau 21 : comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	3 ^e me	4 ^e me	9 ^e me	10 ^e me
Importance de la corruption	9 ^e me	9 ^e me	3 ^e me	9 ^e me
Importance de la petite corruption	6 ^e me			
Importance de la grande corruption	9 ^e me			
Notes	6 ^e me	8 ^e me	10 ^e me	7 ^e me
Classement général	6 ^e me	7 ^e me	8 ^e me	11 ^e me

En 2003, l'Enseignement occupe le 3^e rang au niveau des expériences vécues. Cette avancée constatée aussi au niveau du classement général (6^e) est sans étonner véritablement lorsqu'on se prête à un exercice d'observation. Car l'Enseignement est un secteur où la petite corruption est désormais bien installée. Le phénomène reste visible dans tous les sous secteurs et les témoignages recueillis lors du sondage 2003 placent l'enseignement au 3^e rang des cas rapportés au Ren-lac. Le racket y a atteint des proportions considérables à la rentrée des classes, périodes où les places se négocient à 5 000, 10 000, 30 000 et même à 50 000 francs. Les enquêtes ont révélé par exemple l'indélicatesse de ces instituteurs qui poussent la cupidité jusqu'à exiger par trimestre et par élève 100 f au prétexte d'acheter des balais. Au regard des effectifs pléthoriques connus de l'école burkinabé, un tel racket arrondi bien les fins de mois ! C'est encore plus dommage de voir des élèves eux-mêmes s'intégrer dans les mauvais circuits pour espérer soit négocier une dispense, soit un passage en classe supérieure, etc.

De façon générale, l'enseignement tel que décrit dans les rapports précédents présente un visage bien terni. Les domaines les plus atteints aux yeux des enquêtés sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 22 : Citez le domaine de l'enseignement que vous jugez le plus corrompu.

	Usagers	Agents	Ensemble
recrutements d' élèves	38,7%	34,5%	36%
examens et concours	21,7%	27,6%	24%
attribution des bourses	12,3%	16,1%	15,5%
gestion des établissements	4,7%	1,1%	3,5%
gestion des ressources humaines	2,8%	2,3%	2,5%
autres		2,3%	1%
ne sait pas	0,9%	2,3%	1,5%
Nd	18,9%	13,8%	16%
Total	100%	100%	100%

2-2 JUSTICE

Le progrès réalisé par ce secteur (-2) sur l'ensemble des trois dernières années n'autorise pas pour autant optimisme. La justice a amorcé cette année une montée qui lui confrère la troisième place dans la grande corruption. Ce qui explique aussi que l'image de ce secteur a légèrement pris un coup au classement général 7^{ème} rang comme en 2000.

Tableau 23 : comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	10ème	9ème	10ème	4ème
Importance de la corruption	5ème	5ème	1er	9ème
Importance de la petite corruption	8ème			
Importance de la grande corruption	3ème			
Notes	4ème	7ème	4ème	4ème
Classement général	7ème	8ème	5ème	7ème

En terme de manifestations : les tribunaux, la police judiciaire et les cabinets d'Avocats sont les domaines les plus en vue dans les mauvaises pratiques. Il faut dire que l'organisation du système judiciaire lui imprime une politisation qui suggère à l'envie une nécessaire réhabilitation sans laquelle elle continuera d'exister comme un mauvais lieu aux yeux du citoyen. Les influences politiques, amicaux ou parentales sont bien perceptibles dans le fonctionnement de la justice burkinabé. Et de telles relations s'entretiennent ou se nouent à prix fort.

Petitement, il se fortifie dans l'opinion une bien sombre idée selon laquelle la justice burkinabé n'inspire pas confiance. Les données collectées cette année la placent au deuxième rang des secteurs prioritaires où il faudrait agir pour réduire la corruption.

Tableau 24 : les domaines les plus corrompus

	Usagers	Agents	Ensemble
au niveau des tribunaux	28,8%	43%	33,5%
des cabinets d'avocats	15,3%	8,3%	12%
des cabinets d'huissiers	5,1%	1,4%	3,5%
des Cours d'appel	5,1%	1,4%	3,5%
de la Cour suprême	2,5%		1,5%
police judiciaire	10,2%	16,7%	13%
autres	0,8%	2,8%	1,5%
ne sait pas	21,2%	18,1%	20%
Nd	11	8,3	11,5
Total	100%	100%	100%

2-3 MAIRIES

L'administration communale a enregistré une baisse (-2) dans les avis exprimés cette année. Ce qui ressemble à un signe de progrès lorsqu'on sait qu'en 2000 les mairies étaient au deuxième rang des secteurs les plus corrompus. Trois ans après, les mairies se trouvent classées parmi les secteurs en baisse. Ce secteur obtient en effet en 2003 le huitième rang dans le classement général après la justice, le même rang dans les expériences vécues.

Tableau 25 : comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	8ème	6ème	8ème	8ème
Importance de la corruption	8ème	7ème	7ème	7ème
Importance de la petite corruption	7ème			
Importance de la grande corruption	8ème			
Notes	5ème	5ème	6ème	1er
Classement général	8ème	6ème	7ème	2ème

En terme d'importance de la corruption, le secteur des mairies cependant est quasi stationnaire dans les opinions exprimées sur trois ans. On retiendra des différents avis que le sous secteur des lotissements concentre le plus de récriminations. Parmi les plaintes enregistrées au siège du REN-LAC, les cas de corruption dénoncés dans les affaires de parcelles sont de loin les plus nombreux.

Tableau 26 : Les services les plus corrompus

	Usagers	Agents	Ensemble
au niveau des lotissements	69,2%	53,3%	62%
Délivrance des pièces administratives	4,7%	14,4%	9%
gestion du budget communal	2,8%		1,5%
Perception des taxes communales	2,8%	5,6%	4%
autres		1,1%	0,5%
ne sait pas	10,3%	8,9%	10%
Nd	10,3%	16,7%	13%
Total	100%	100%	100%

Encadré N° 5

Les lotissements : la caverne d'Ali BABA

Que vaut un Maire de commune qui n'a pas de lotissements à réaliser dans son programme ? Un conseiller municipal qui se posait cette question a ajouté que « les lotissements sont pour beaucoup de Maires la caverne d'Ali BABA. » Il fonde ses affirmations sur l'ampleur des trafics que génèrent les différentes opérations. Au Ren-lac, les dénonciations pour racket et autres enrichissements illicites dans le cadre de lotissement de tel ou tel secteur de la ville de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Poytenga, Niangoloko, pour ne citer que ces exemples, sont très nombreux.

Les tripatouillages ont lieu, à des degrés divers, dans toute la chaîne depuis le conseil municipal jusqu'au plus petit agent en passant par les membres des équipes de recensement.

Dans la commune de Ouagadougou, on se rappelle, les mauvais comportements avaient amené les premiers responsables à diligenter un audit de la gestion des lotissements dans différents arrondissements (Bogodogo, Sig-Noghin, Nongr-Masson, Boulmiougou.)

De façon générale, l'organisation mise en place a connu et connaît des dysfonctionnements qui ont contribué pour

beaucoup à entacher la transparence espérée. En effet l'audit a fait ressortir une mauvaise gestion des recensements, des encaissements avec « des dépenses non justifiées, irrégulières ou insuffisamment justifiées. » On a pu remarquer par exemple l'existence de souscriptions effectuées par des personnes non recensées. Plus de 300 personnes qui ont payé un total de plus de 13 millions dans l'arrondissement de Boulmiougou, pour ne citer que cet exemple.

Au niveau de la trésorerie les auditeurs ont aussi constaté entre autres :

- l'absence de contrat de marché comme c'est le cas de ce décaissement de plus de 100 millions avec un cabinet de topographie sans base contractuelle.

- l'impossibilité de déterminer avec exactitude les niveaux de recettes du fait de la gestion approximative des catégories de postulants et des carnets de reçus..

Que dire des comportements délictueux que les lotissements ont généré au niveau des populations ? Le mauvais exemple qui retient l'attention vient du secteur 17 de Ouagadougou. Là-bas, responsables politiques, autorités coutumières et autres résidents coalisés ou pas se rendent coupables d'un racket quasi institué.

La question fondamentale demeure la recherche des voies et moyens pour une légitimation de la bonne gouvernance en matière de lotissement et aussi dans une moindre mesure la réparation de certains torts causés. Il y va du renforcement de la finance municipale (renforcement des ressources propres), de la lutte contre la corruption, la promotion du droit au logement et de l'ordre public. Les irrégularités ont généré des frustrations à des degrés divers et il y a lieu de voir le risque politique qui sied pour éviter les révoltes, les extorsions. C'est le bien fondé de ce que certains appellent l'audit de légitimité ou d'éthique qui au-delà de l'audit de régularité devait pouvoir répondre aux questions liées à l'équité vis-à-vis des parties en présence, les rapports entre coûts et avantages sociaux d'une action (solution) et qui prennent en compte des règles de transparence.

Dans ce sens plusieurs mesures peuvent être prises pour espérer des solutions idoines face aux situations d'anomalies constatées. Entre autres :

- La dissolution des commissions dont le mauvais rôle est avéré ;

- L'élaboration de manuels de procédures de gestion des lotissements (procédure de recensement, d'attribution, de demande, de cession)

- L'élaboration de manuels de procédures administratives financières et comptables pour gérer les fonds générés

- Des campagnes d'explication des nouvelles mesures en partenariat avec la société civile et les médias

- La sanction des agents dont l'indélicatesse est avérée.

Source : Enquêtes 2003 du Ren-lac

Les impôts en 2003 occupent la 9^{ème} place dans le classement général. Ce qui leur donne un progrès remarquable (-3) sur la période allant de 2001 à 2003 comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 27 : comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	7ème	7ème	4ème	3ème
Importance de la corruption	7ème	8ème	5ème	4ème
Importance de la petite corruption	9ème			
Importance de la grande corruption	6ème			
Notes	8ème	6ème	8ème	12ème
Classement général	9ème	9ème	6ème	5ème

Aux yeux de l'opinion sondée en 2003, les impôts occupent la 8^{ème} place sur 10 en terme de priorités pour des actions de réduction de la corruption. Une place qu'on pourrait qualifier de confortables avant les mairies et les médias. Au niveau même des témoignages, ce secteur se classe en 7^{ème} position comme pour confirmer la tendance qui veut que les Impôts sont moins atteints par la corruption par rapport aux secteurs précédemment évoqués.

Cette année, les personnes interrogées se sont aussi exprimées sur les expériences vécues :

Tableau 28 : Avez-vous déjà été confronté à des affaires de corruption dans les impôts cette année ?

	Usagers	Agents	nd	Total du groupe
Oui	17,50%	38,00%	27,80%	26,50%
Non	70,90%	53,20%	50,00%	62,00%
Nd	11,70%	8,90%	22,20%	11,50%
Total du groupe	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

A l'analyse cependant de certaines plaintes enregistrées au Réseau et soumises à des enquêtes non encore bouclées, le secteur des Impôts ne serait pas très loin de ceux de la Douane et des Marchés publics en matière de grande corruption. Les redressements fiscaux tels ceux initiés au niveau des hôtels de Ouagadougou ou encore dans certaines sociétés et maisons de commerce en disent long.

Il se passe une délinquance fiscale dont l'ampleur est encore insoupçonnée, mais qui peut désagréablement surprendre dans ce contexte de désarmement douanier dicté par les impératifs de la mondialisation et de l'intégration économique. Là aussi, les mécanismes de contournement sont ficelés soit par le truchement de certains agents chargés du contrôle, soit en toute impunité garantie par les amitiés politiques et judiciaires. Ce qui donne l'impression que la loi du redressement fiscal s'applique de façon sélective. Du reste, voici le classement des sondés cette année par rapport aux services les plus corrompus aux Impôts.

Tableau 29 : Citez le service que vous jugez le plus corrompu au niveau des impôts

	Usagers	Agents	Ensemble
service des recettes des domaines	26,2%	31,6%	28%
service d' assiette	8,7%	3,8%	7%
service des vérification et redressement	10,7%	26,6%	17,5%
service des recouvrements	28,2%	1,3%	15%
autres services		3,8%	1,5%
ne sait pas	16,5%	26,6%	21%
Nd	9,7%	6,3%	10%
Total	100%	100%	100%

Encadré N° 6

L'établissement des permis urbains d'habiter : une « profession » d'intermédiaires ?

Le RENLAC cette année s'est intéressé au processus d'établissement des permis urbains d'habiter (PUH). Un autre circuit d'enrichissement illicite. De l'établissement des procès verbaux de mise en valeur à la délivrance du PUH en effet, on rencontre un monde bien grouillant, de circuits fûtés dans des mauvaises manières d'exécuter les tâches officielles sur fond de corruption. Elles sont d'abord visibles au niveau de certains propriétaires de terrains. Bien souvent, au prétexte d'accélérer la procédure, ils prennent les devants pour « conditionner » les équipes d'évaluation à un travail rapide. Quand ce n'est pas le cas, c'est qu'ils veulent obtenir un PUH (document précieux pour l'obtention de crédit immobilier par exemple) sachant que les investissements réalisés sur le terrain ne le méritent pas. Alors ils y mettent « le prix. » C'est ainsi que les sommes reçues par des agents acquis à de telles magouilles varient entre 10 000 et 50 000f. Mais le plus souvent ces démarches passent par des intermédiaires qui se professionnalisent comme tels dans les spéculations. Ceux-là connaissent bien certains agents des services domaniaux et autres receveurs avec lesquels « ils tissent de bonnes relations pour effectuer le travail à moindre coût » ! A Bobo-Dioulasso, les spécialistes perdent leur latin en ces moments du fait de l'expropriation de certains propriétaires de parcelles dont les PUH pourtant dûment signés des autorités sont présentés comme des faux. Qui sont alors les faussaires et quel sort leur est réservé ? Il y aurait dans cette ville aussi de réseaux similaires à ceux qu'on rencontre à Ouagadougou et qui à travers le processus d'établissement des PUH perpétuent ainsi une chaîne spoliatrice de l'Etat. Là-dessus les dossiers pendants en justice méritent un traitement rapide pour donner force à la loi.

Source enquête 2003 du Ren-lac

2-5 LES MEDIAS

Hors mis le classement selon les expériences vécues, les médias obtiennent cette année le dixième rang dans les autres critères retenus ; si bien que c'est dans le même rang qu'on retrouve les médias dans le classement général. Du reste, sur trois ans les médias occupent cette place comme le montre le tableau ci dessous.

Tableau 29 : comparatif des classements – Médias

Critère de classement	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	5ème	10ème	7ème	6ème
Importance de la corruption	10ème	10ème	9ème	10ème
Importance de la petite corruption	10ème			
Importance de la grande corruption	10ème			
Notes	10ème	10ème	9ème	8ème
Classement général	10ème	10ème	10ème	8ème

De façon générale, les personnes interrogées n'ont que très peu de connaissances sur les pratiques corruptrices au sein des médias. Les expériences relatées incriminent surtout certains hommes de médias devenus racketteurs lors de certaines couvertures médiatiques. Quand ce n'est pas le cas, c'est alors qu'on rencontre ces journalistes de radios notamment qui s'adonnent à de la publicité clandestine.

Des témoignages recueillis cette année mette en cause des hommes politiques qui tissent des ententes payantes avec des journalistes afin que ceux ci puissent « parler d'eux en bien ». C'est le cas de cet opérateur économique qui s'est permis de donner 50 000 F par radios, à chacune des trois radios privées de sa province en vue de se faire largement interviewer lors d'une visite du chef de l'Etat. Mais il n'avait pas tenu compte de la volonté d'un patron de presse qui « après avoir appris le deal de son journaliste à censurer les éléments recueillis ! »

Dans le tableau qui suit, les sondés donnent leur opinion sur les types d'organes qu'ils jugent les plus atteints de pratiques corruptrices.

Tableau 30 : Citez le type d'organe où vous jugez que la corruption est plus importante.

	Usagers	Agents	Ensemble
presse écrite	24,4%	23,9%	24,5%
Radio	10,3%	6%	7,5%
Télévision	25,6%	23,1%	23,5%
ne sait pas	9%	28,2%	21,5%
nd	30,8%	18,8%	23%
Total	100%	100%	100%

PARTIE III
ZOOM SUR LES PRATIQUES
CORRUPTRICES DANS CERTAINS
DOMAINES

LES ENQUETES DU RESEAU ONT CONCERNE CETTE
ANNEE DEUX GRAND DOMAINES :

- LE COMMERCE**
- LES AUXILIAIRES DE JUSTICE**

Chapitre 1
Visage de la corruption dans le
commerce

Introduction

L'enclavement du Burkina, son tissu industriel embryonnaire... donnent à l'import-export une place de choix dans l'économie nationale. Le constat pour le moins aisé c'est que depuis les années 1990 on note un accroissement sensible des activités d'importation. Sur le marché, les produits importés sont visibles en nombre impressionnant. D'aucuns ont même pu dire que le commerce est florissant au Burkina Faso. Dans le même temps, des acteurs impliqués dans ces activités ne cessent de dénoncer une fraude persistante (fiscale et douanière), de même que les nombreux tripatouillages dans les Marchés Public portant sur des produits de commerce comme les fournitures de bureau. Au niveau des exportations, des récriminations portant sur des magouilles diverses ne manquent pas non plus.

Pour cerner la réalité des mécanismes de corruption dans le commerce (intérieur comme import-export), nous avons cette année envisagé deux études. L'une sur l'import-export des dix dernières années. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce choix. Toutefois, une domine : c'est l'évolution de la doctrine économique du pays sur la période considérée. L'adoption d'une politique épousant les dernières modes du libéralisme a été un puissant levier qui, plus que tout autre code dans le passé, a littéralement bouleversé le paysage économique et assigné un rôle singulier à l'import-export. En dissipant toute forme de protection de son marché intérieur, en liquidant la plupart des unités locales de production, les autorités ont, de fait institué l'import-export comme principale activité économique du pays. C'est dire toute l'importance qui est désormais attachée à cette activité.

L'autre étude concerne le commerce des fournitures et matériel de bureau, car là aussi, les deals sont à la mode. Cette activité, du fait de l'augmentation de la consommation en la matière serait à la base de l'enrichissement illicite de nombre de commis de l'Etat et du privé : DAAF, Comptables, Trésoriers et autres ordonnateurs de dépenses.

Du côté des opérateurs économiques, les investissements corruptifs ne manquent pas non plus : ristournes de diverses nature, pots de vin ...le tout pour réussir le plus souvent une concurrence déloyale.

III-1-1 L'import-export

1 Importance du secteur

Entre 1990 et 1998, les flux commerciaux du pays sont passés de 145,80 à 385,94 milliards de francs CFA à l'import, et de 41,30 à 141,97 milliards francs CFA à l'export : soit plus du simple au double dans le premier cas et du simple au triple dans le second. Les taux de couverture dans la même période sont passés de 28,33 % à 36,79 %, indiquant une amplitude plus modeste dans les termes de l'échange. En effet le taux de couverture a évolué de moins de 1 % par an pour la période considérée. Il faut y lire, essentiellement, l'effet de la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994 qui, tout en dopant les exportations et en contenant leur contrepartie dans de strictes limites. En considérant l'évolution naturelle de la richesse nationale et la dévaluation de la monnaie, on peut se risquer à dire qu'en termes réels, on a assisté à un recul des recettes d'exportation.

Sur les trois dernières années, les importations, en particulier, ont connu une croissance soutenue avec :

320 982 806 440 F CFA en 2000

344 699 441 059 F CFA en 2001

413 982 521 603 F CFA en 2002.

L'importance du secteur est donc allée croissante. On peut supposer, en conséquence, que ses effets suivent la même courbe ascendante. On le mesurera en considérant l'évolution du secteur à travers ses acteurs et les produits impliqués.

I.2 *Les acteurs*

De par sa position géographique, le Burkina Faso a toujours été un lieu d'échanges. Cette tradition s'est maintenue à travers le temps, même si les acteurs ont connu de profondes mutations.

Les premiers acteurs connus ont été les colporteurs, qui reliaient à pied ou par animaux à bât les marchés comme Salga, Bouaké, Koumassi, Djéné... Ces points de ralliement se sont conservés, pour l'essentiel, et, avec eux, certaines traditions. Pour l'objet de la présente étude, celle qui nous intéressera sera la représentation de la notion de frontières. En effet, les frontières des États actuels se sont établies postérieurement à cette pratique et, un peu, en opposition à elle. Les premiers acteurs de l'activité de l'import-export au Burkina vont vivre ces frontières comme une entrave à un droit naturel acquis. De plus, illettrés pour la plupart, ils auront beaucoup de difficultés à accepter les législations nationales instituées à l'intérieur des frontières. Ils vont s'ingénier à leur faire échec en toute bonne foi.

Les premières formes de rejet de normes de pratiques commerciales vont consister en un jeu de cache-cache avec les services douaniers. Une expression encore vivante de cette époque traduit la pratique d'alors. C'est l'expression « tirer sur quelqu'un » ou « faire tomber » quelqu'un. Elle désigne le tir de sommation du douanier qui, pour le colporteur, signifie qu'il a perdu la partie, et qu'il doit donc abandonner son chargement. Celui-ci représentait la plupart du temps un chargement sur bicyclette ou sur dos d'âne. Le douanier, pour sa part, considérait la partie perdue lorsque le colporteur réussissait à franchir la frontière sans être rattrapé. Celui-ci était complètement sauf de toute poursuite lorsqu'il atteignait son domicile ou son lieu de vente.

Cette pratique a quasiment disparu dans les faits. Elle ne pouvait pas survivre longtemps aux formes modernes d'organisation des services douaniers, à la modernisation des transports et à la maîtrise du trafic routier qui l'a accompagnée. Mais, surtout, les quantités de plus en plus croissantes de marchandises nécessaires pour satisfaire les marchés modernes ne se prêtaient plus à ces formes primaires de trafic.

Enfin, l'apparition de marchés fournisseurs de plus en plus lointains les a définitivement disqualifiées. Il en subsiste seulement quelques traces dans le commerce des pagens et des bijoux. Mais, même là, les rôles sont désormais tenus par des femmes, empruntant les transports en commun. Toutefois, la mentalité qui a dominé cette pratique reste très répandue dans l'import-export. Elle s'exprime dans le rapport au douanier et dans la notion de jeu gagnant/jeu perdant. C'est le maintien de cette mentalité qui explique que des agents publics aient été pris à partie au marché central de Ouagadougou alors qu'ils voulaient procéder à la vérification une première fois de piles électriques, une deuxième fois de cassettes de musique piratées. (cf **Le pays** 2897 du 16 juin et **L'observateur Palga** du 14 au 16 mars 2003)

Les acteurs de cette première génération se sont reconvertis, pour l'essentiel, dans le transport routier pour assurer la poursuite de leur activité. Désormais, confrontés à la présence des forces de l'ordre et des services douaniers sur les routes, ils seront parmi les premiers à leur proposer de petits services ou de petits cadeaux contre quelques arrangements. Depuis, les enchères sont montées bien vite, et les arrangements ont pris un caractère organisé et ont été systématisés.

Ces premiers acteurs restent encore aujourd'hui très attachés au transport terrestre transfrontalier, très riche en pratiques corruptrices. Une des figures les plus légendaires de cette génération est Issa Lankoandé, connu du grand public sous le surnom de Gomisnaba ou encore Totorino, en rappel du parrain de la mafia sicilienne.

À la suite des premiers acteurs, une nouvelle génération a vu le jour. Elle est, pour l'essentiel, issue de la première. Quelques fois, les membres de cette génération sont lettrés, même si leur niveau d'instruction reste bas. Certains ont hérité d'affaires familiales qu'ils essaient de moderniser. Ils sont ceux qui ont introduit une certaine spécialisation dans les affaires. En matière de pratiques licencieuses, outre la corruption des agents postés sur les routes, ils ont ajouté un volet administratif au système, en s'appuyant sur les réseaux d'anciens camarades de classe. Quelques fois aussi, ils tissent des relations ou pénètrent directement dans le jeu politique, pour bien garnir leur carnet d'adresses. On les retrouve surtout dans l'immobilier moderne, l'hôtellerie... Leurs marchés fournisseurs sont en Europe, en Asie essentiellement, quelques fois en Amérique : ce qui explique qu'ils exploitent les voies terrestres et maritimes et, en de rares occasions, les voies aériennes. En un temps étonnamment court, cette génération a produit des

figures emblématiques comparables aux capitaines d'industrie du 19^e siècle en Europe. On les retrouve dans les cuirs et peaux, les matériaux de construction...

Une dernière génération a fait son apparition assez tardivement. Quelques rares éléments de cette catégorie sont issus des groupes précédents. La majorité, elle, vient de l'administration ou des bancs universitaires. Au départ, ils ne sont pas dépositaires de capitaux et ne se destinaient pas particulièrement au commerce. Le régime des programmes d'ajustement structurels a mis sur la touche des personnes de haute technicité, qui ont trouvé là des voies de reconversion et sont venus augmenter les rangs de diplômés universitaires qui n'ont pas trouvé à s'employer. La plupart d'entre eux se positionnent sur des secteurs très spécialisés, à la hauteur de leur compétence. Ils connaissent très bien les rouages de l'administration, et s'en servent avec aisance. Outre cela, ils entretiennent les mêmes relations que les précédents avec plus de dextérité. Les projets qui les intéressent sont de très haute valeur ajoutée, traités souvent dans des quantités très rationnelles. Leur marché fournisseur est très éparpillé à travers le monde, et les livraisons empruntent de préférence les voies aériennes. L'aéroport, la gare ferroviaire sont leurs lieux de prédilection. Le conseil, la formation, l'expertise sont les lieux d'exercice de cette dernière génération. Elle ne connaît pas encore de vedette, mais le monde de l'informatique pourrait fournir dans les années à venir des représentants-types.

À ces trois groupes, il convient d'ajouter deux autres d'un genre tout à fait singulier. Il s'agit de la communauté syro-libanaise et de l'administration publique. Toutes deux sont extrêmement actives dans l'objet qui nous concerne ici.

Il n'existe pas de barrières étanches entre les trois générations. Chacune a apporté au monde de l'import-export ses propres recettes.

En tout donc, ce domaine du commerce embrasse toutes les couches sociales du pays.

I.3 Les produits

Depuis l'ouverture du pays à la concurrence internationale, tout produit peut être concerné par la présente étude. Force est de constater, cependant que le flux des importations est plus élevé et plus varié que celui des exportations.

L'ensemble des produits importés au Burkina sont référencés en 97 chapitres numérotés de 01 à 97. Pour l'essentiel, il s'agit de produits manufacturés finis, parmi lesquels les produits alimentaires dominent. En effet, ceux-ci occupent 25 chapitres. Pour les années 2000 à 2002, les importations ont coûté, en valeur cumulée, 1 080 335 675 479 Francs CFA. Sur les trois années, le pays a importé respectivement de :

85 pays en 2000

69 pays en 2001

91 pays en 2002

Dans cette période, les trois plus grands fournisseurs du Burkina étaient la France, la Côte d'Ivoire et le Togo.

Ce sont aussi, dans un ordre différent, les trois plus grands clients du pays. Ils sont rejoints par le Ghana, qui occupe avec le Togo, la troisième place. En tout, le pays exporte principalement des produits primaires de l'agriculture vers 70 destinations à travers le monde.

Lorsqu'on rapproche la nature des produits entrant dans les échanges, les provenances et l'enclavement du pays, on réalise que le transport terrestre est la forme dominante dans le trafic. C'est là une donnée importante comme on le verra par la suite.

L'ensemble du trafic est géré par un dispositif qui, à première vue, a été allégé au maximum.

I.4 Les instances de gestion de l'import-export

L'activité d'import-export incombe principalement aux ministères chargés des finances et du commerce et leurs démembrements respectifs. Les plus importants sont les services consulaires et les services douaniers. La volonté de stimuler l'activité de l'import-export a conduit à l'ouverture d'un guichet unique qui vient compléter le dispositif. Un organisme indépendant joue, à leur côté, un rôle assez ambigu de censeur : la SGS.

- La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat

Nos visites dans les locaux de cette institution consulaire nous ont laissé l'impression d'un organisme assez éloigné du terrain de l'activité de l'import-export. Tout se passe comme si, au-delà de l'enregistrement des entreprises dans leur spécialité respective, la chambre perdait toute prérogative. Son rôle se réduit à la stricte représentation. En réalité, cet effacement affecte plus qu'on ne pourrait l'imaginer l'activité de l'import – export.

- Le Guichet Unique

La raison d'être du guichet unique est le souci de stimuler l'activité des entreprises, en limitant à un strict minimum les formalités administratives et en les concentrant en un seul point. Ainsi, a été créée cette antenne spéciale du ministère du commerce, de l'industrie et de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat. Sa mission principale, pour ce qui concerne l'objet de cette étude, est d'enregistrer les intentions des importateurs et de leur délivrer une déclaration préalable d'importation (DPI). La DPI est le document qui ouvre la procédure de traitement administratif de la commande. Elle ne s'applique que pour les opérations d'au moins 3 millions de Francs CFA. Certains produits n'entrent pas dans le domaine de compétence du Guichet unique. Parmi ceux-ci, beaucoup ont déjà défrayé la chronique dans des affaires sensibles. Ce sont : l'or, les pierres précieuses, les objets d'art, les munitions et armes autres que de chasse et/ou de sport, les explosifs et les articles pyrotechniques, le pétrole brut et les dons en nature au gouvernement au titre de l'aide. La demande de DPI est accompagnée d'une facture pro forma établie en trois exemplaires. Une DPI est délivrée pour six mois renouvelable une fois. Le document établi, une copie est laissée à la disposition de l'importateur et une autre est transmise à la Société Générale de Surveillance implantée au Burkina Faso et qui est chargée de la vérification des importations.

Le Guichet unique apparaît, ainsi, comme une structure d'enregistrement sans pouvoir décisionnel dans l'activité d'import-export, alors même qu'il a été créé pour régir cette activité.

La récente publicité qui lui a été faite, lors de l'affaire de la tentative de coup d'État éventée, a révélé plutôt une espèce de sinécure à la tête de laquelle avait été placée une personnalité qu'on voulait plus tenir éloignée des centres de décisions. Ce qui pourrait être en contradiction avec l'importance accordée à l'import-export aujourd'hui dans le pays.

C'est ce qui explique que le Guichet nous soit apparu dépouillé de toute opérationnalité. Par exemple, il nous a été impossible de nous procurer les statistiques des DPI établies par les services propres du guichet. Il nous a été signifié que les listes de DPI disponibles sont uniquement celles visées par la SGS. Il n'est donc pas possible de comparer les simples intentions enregistrées et les commandes traitées par l'organisme de surveillance. Or, nous pensons qu'un rapprochement entre les deux listes ne manquerait pas d'intérêt.

- La Société Générale de Surveillance (SGS)

La SGS est une société internationale de droit privé. Sa plaquette de présentation dit qu'elle « est la plus grande organisation mondiale dans le domaine de l'inspection, de la vérification et de l'analyse ». Créée en 1878, la société serait présente aujourd'hui dans « plus de 140 pays ». Son activité comprend « l'inspection et le commerce de produits agricoles, minéraliers, pétroliers et pétrochimiques, de biens de consommation et d'équipements industriels. »

C'est en 1992 que le gouvernement burkinabè a mandaté la SGS pour assurer un Programme de Vérification des Importations. Ce premier mandat conclu pour 4 ans visait à « soutenir et accompagner les efforts du gouvernement pour un redressement économique du pays ». À l'expiration du mandat, un appel d'offre international a été lancé. La SGS a participé à cette compétition qu'elle a remportée. Un autre mandat lui a donc été confié en 1997. Au terme de ce nouveau mandat en cours, la SGS s'est vue confier, en sus de ses prérogatives passées, une mission de suivi des produits hydrocarbures.

La convention entre l'État du Burkina Faso et la SGS a été signée par le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du budget, pendant que le suivi et le contrôle de l'exécution du contrat ont été confiés à une commission de suivi placée sous le contrôle du ministère de l'économie et des finances.

Dans la pratique, l'activité de la SGS s'établit comme suit. À la réception de la DPI en provenance du Guichet unique, la société alerte ses partenaires dans le pays exportateur qui prend attache avec le vendeur afin d'effectuer la vérification de la commande. À un moment convenu

de commun accord avec le correspondant de la SGS, celui-ci procède à une vérification physique de la commande et délivre au vendeur un **bulletin d'inspection** qui tient lieu d'accusé de réception. L'étape suivante est la vérification documentaire et la comparaison des prix. À cette étape, le correspondant de la SGS vérifie que le rapport d'inspection correspond en qualité et en quantité à la commande. Il effectue la classification des marchandises et détermine leur valeur en douane : « Cette définition stipule que la valeur en douane des marchandises importées correspond au prix normal des marchandises, c'est-à-dire le prix réputé pouvoir être fait pour ces marchandises lors d'une vente effectuée dans des conditions de pleine concurrence entre un acheteur et un vendeur indépendant l'un de l'autre. » À l'issue de cette vérification, est émise une **Attestation de Vérification** (AV) « condition de recevabilité dans le processus de dédouanement des marchandises ». Cette attestation est tenue disponible à l'accueil de la SGS à Ouagadougou. Elle peut être assortie d'un rapport d'anomalie s'il y a une divergence entre les déclarations et les constats. L'importateur peut contester l'attestation de vérification. Une procédure particulière est prévue pour les commandes urgentes et une autre pour les marchandises parvenues au Burkina sans avoir fait l'objet d'une vérification.

Comme on peut le constater, à aucun moment, la SGS, par ses actes successifs, n'a aucun pouvoir permettant d'interrompre une transaction entre un exportateur et un importateur. De plus, l'essentiel de son pouvoir s'exerce hors des frontières nationales. Une fois ces frontières franchies par une marchandise, sa capacité d'intervention est quasiment réduite à néant.

En réalité, la SGS fait partie des dispositifs d'accompagnement du programme d'ajustement structurel (PAS) auquel est soumis le Burkina. C'est ce qui explique des coïncidences assez troublantes. Par exemple, son premier mandat n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres, ses mandats épousent les durées des programmes d'ajustement. Son rattachement organisationnel au bureau du Premier ministre lui confère une certaine liberté vis-à-vis du ministère de l'économie et des finances au bénéfice duquel il exerce son activité. Cela en fait une structure sensiblement déconnectée du dispositif national : un géant étrangement dépourvu de pouvoir de décision parce que ce pouvoir est d'essence politique.

Enfin, société d'intérêts privés, la SGS, ne peut être entièrement désintéressée dans l'exercice de sa mission pour le compte de l'État burkinabè.

- Les services de douane

Ils sont les démembrements du ministère chargé des finances dans le dispositif de l'import-export. C'est aussi l'organe sensiblement complet du dispositif. Il dispose en effet de ses propres structures de formation aux compétences de l'investigation, de l'expertise. En sa qualité de structure para militaire, il dispose d'unités opérationnelles, et couvre l'ensemble du territoire national. Enfin, c'est une force de répression ayant compétence pour intervenir sur le terrain. C'est un organe relativement indépendant du politique, du fait de sa présence sur le terrain, et des autres acteurs de l'import-export de par sa polyvalence. La douane n'a pratiquement pas de lien direct avec la Chambre de Commerce. Le Guichet Unique n'a pas de prise sur elle, et elle peut, sans trop de dommage, se passer de ses services. Elle serait seulement redevable de la SGS pour les avis qu'elle émet. Mais elle pourrait, là également, se procurer les données que lui fournit la SGS à travers ses propres structures. Seule l'autorité politique a réellement prise sur elle. De la qualité de la classe politique, donc, dépendra en grande partie la qualité du travail douanier.

La douane apparaît comme le centre de gravité de toute l'activité de l'import-export. Dans les faits, c'est le seul lien, le goulot d'étranglement par lequel passe tout le trafic transfrontalier, et quelle que soit la voie choisie. Cette situation est amplifiée par le fait que les forces militaires qui, ailleurs, assurent la surveillance et la défense des frontières, n'accomplissent cette mission que de manière secondaire. Tout cela fait de la douane un corps soumis à de très fortes pressions, en provenance de toutes les composantes de la société. Dès lors, il n'est pas étonnant que la plupart des grandes affaires de corruption dans le domaine considéré ici impliquent régulièrement des éléments de ce corps.

En tout, les instances de gestion de l'activité d'import-export, malgré les apparences, présentent de sensibles faiblesses au regard de l'importance accordée à ce secteur de l'activité nationale. À l'analyse, cela ne surprend que partiellement. La volonté affichée de lever toute forme d'entrave à l'activité commerciale participe de ce déséquilibre.

Aussi, est-il permis de penser que les pratiques licencieuses dans le domaine ont, avant tout, leurs racines dans les choix idéologiques opérés par les politiques. Dès lors, les institutions qui accompagnent ces choix ne pouvaient échapper aux pratiques douteuses. Enfin, les hommes chargés d'administrer ces choix ne peuvent que très difficilement se dérober devant des pratiques quasi instituées.

II. Les canaux des pratiques licencieuses

Il est désormais communément établi que l'activité d'import-export se permet beaucoup de libertés vis-à-vis de la légalité. Ces manquements empruntent plusieurs voies.

II.1 Les canaux idéologiques

Indépendamment de l'espace national, le principal canal des pratiques douteuses de nos jours est le choix libéral qui domine l'économie internationale. Au milieu des années 1970, les cercles libéraux, surtout proches des États-Unis d'Amérique et des institutions de Bretton Woods, ont initié de nouvelles réflexions pour relever les économies alors en prises à de sérieuses contorsions. Très vite, il est ressorti que l'économie mondiale recelait une partie immergée de ressources extrêmement importantes, mais détenues par des gens peu recommandables et aux mœurs peu policées. Ce sont la plupart du temps les trafiquants de drogue, d'armes, les acteurs du crime organisé qui détiendraient, en marge des économies officielles, des sommes plusieurs fois supérieures à la richesse mondiale connue, et qui feraient défaut à la communauté internationale. Face aux urgences, la décision a été prise de faire appel à ce qu'on a appelé alors « l'argent sale ». Cela n'était concevable que par la levée de l'opprobre qui frappait jusque-là les détenteurs de cet argent, ainsi que leurs méthodes de gestion. On estime que l'ex-Union Soviétique a servi de laboratoire et que sa reconversion a été en grande partie financée avec l'argent sale. Depuis, le cas a fait école.

Désormais *l'école fonctionnaliste* existe en économie, et est vivement encouragée par les cercles proches de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Elle postule que la corruption, en tant que moyen incitatif supplémentaire de l'initiative individuelle, est un adjuvant en économie libérale, et doit être cultivée comme moyen économique. L'application de ces recettes a multiplié à travers le monde les « affaires » et fait apparaître ou renforcer des États parasites, lieux bénis des pratiques qui vont avec : « les États voyous ».

Dans les pays du tiers-monde, les institutions de Bretton Woods ont fait la promotion de ces procédés, en particulier lors des liquidations des biens nationaux. Ce qui se passe au Burkina n'est donc pas étranger à l'engagement du pays aux côtés de la Banque Mondiale et du FMI. La présence de la SGS est un précieux indicateur sur cette question.

Dès lors, les classes économiques du pays sont invité implicitement à créer ou à perfectionner leurs propres « outils de travail ». Pour cela, les développements vont se faire dans trois directions principales :

Le mépris pour la loi ;

Le culte de l'individualité ;

La négation de la communauté en tant que propriétaire de richesses.

II.2 Les canaux institutionnels

Dans le cadre général défini plus haut, les institutions mises en place, dans leur fonctionnement contradictoire, sont sources de pratiques répréhensibles. On a vu que la chambre de commerce ne jouait pratiquement aucun rôle institutionnel dans l'activité considérée. Cet effacement a ouvert la voie à une certaine désorganisation de la vie des entreprises. Des métiers comme courtier en douane, transitaire ou expert en douane, ont connu une mutation qui leur a fait perdre leur fonction de régulateurs de l'activité d'import-export. Des individus d'un genre particulier y ont fait leur apparition, pervertissant les mécanismes établis. La désarticulation des instances de gestion de l'import-export crée des vides qui peuvent être et sont habilement exploités à des fins corruptrices.

Ainsi, en est-il de l'écart existant entre le guichet unique et la SGS, entre la SGS et la douane. De même, la relative solitude de la douane sur le terrain lui confère une liberté de manœuvre souvent convertie à des fins douteuses.

III Les pratiques corruptrices

Il serait illusoire de vouloir dresser ici une liste exhaustive de pratiques qui, par leur nature même, échappent en principe à la définition. De la même manière, il serait illusoire de prétendre évaluer le préjudice causé à l'économie nationale. Il est néanmoins permis de remonter des mécanismes, pour en établir les forces et les faiblesses, avec l'espoir que les voies ainsi ouvertes permettront à des expertises plus compétentes d'en assurer le démantèlement.

À l'observation, on réalise que les classes économiques successives du pays ont adopté des pratiques qui leurs sont propres, et qui ont évolué avec le temps. Ainsi, on peut retenir deux catégories de pratiques : les pratiques traditionnelles, et celles utilisant des moyens plus modernes. Les deux ne sont pas toujours séparées par une barrière infranchissable.

III.1 *Les pratiques traditionnelles*

Elles ont beaucoup et vite évolué sous l'effet de plusieurs facteurs conjugués. Tout d'abord, les frontières nationales ont fini par s'imposer au commerce de colportage. Avec elles, se sont créées et développées des voies de circulation modernes, qui ont canalisé la circulation des biens et des personnes. Les forces de police et de douane se sont rapidement adaptées aux contextes nationaux. Face à ces mesures d'ordre institutionnel, les préoccupations propres aux opérateurs ont accompagné ces changements. En premier lieu, la banalisation du camion a été un facteur déterminant. Le développement des marchés a été un autre facteur de taille. Il a commandé, en effet, des approvisionnements de plus en plus importants, qui n'étaient pas réalisables avec les bicyclettes et les animaux à bât. Enfin, l'insécurité sur les routes, avec le développement du grand banditisme, a fait renoncer aux aventures solitaires. Désormais, le colporteur est devenu convoyeur. Dès lors aussi, le jeu de cache-cache avec le douanier ne pouvait plus se poursuivre sous sa forme première. Il a fallu composer avec ce dernier, parce qu'il occupe les points de passage les plus stratégiques. De la cachotterie, on va passer à la séduction, au point de transformer le douanier en complice du trafic.

Les méthodes employées, pour cela, vont aller de la plus archaïque à la plus élaborée.

La réputation faite à Gomis Naba illustre les traditions les plus anciennes. Il est question de pouvoirs mystiques, qui rendraient les camions invisibles au passage des postes de douane ou encore d'autres pratiques du genre. La réalité est que cet opérateur économique a su tisser sur sa route, celle menant au port de Lomé, tout un réseau d'amitiés savamment entretenues à coups de cadeaux. Par ailleurs, il s'est attaché de solides appuis politiques avec les dirigeants successifs. Ainsi, lors de son procès devant les tribunaux populaires de la révolution (TPR), il reconnaîtra avoir financé, entre autres, le mariage de Léonard Kalmogo, alors homme très influent de la Troisième République. Avec l'actuel pouvoir, il a, selon toute vraisemblance, reconduit les mêmes rapports. Lors de l'inauguration du collège qu'il construisit à Tenkodogo, et pour laquelle une bonne partie de la classe politique fit le déplacement, un ministre déclarera, en substance, que la manière dont il s'était bâti sa fortune importait peu à ses yeux ; ce qui comptait, c'est l'usage qu'il en faisait.

Ces méthodes se sont perfectionnées avec la participation des services de douanes, de plus en plus intéressés aux fruits des trafics. Désormais, c'est à de véritables rackets qu'on assiste aux postes frontaliers. Douaniers et opérateurs, liés par une sorte de pacte tacite, développent, de part et d'autre, les stratégies de participation aux larcins sur les routes. On retiendra :

- les dissimulations de marchandises ;
- l'établissement de fausses factures en vue de réduire la taxe douanière ;
- le petit cadeau. En fonction du protagoniste il peut s'agir du billet de banque glissé parmi les papiers jusqu'à la cession d'une partie du chargement ;
- l'entretien régulier d'un chef de douane, qui de son poste donne des ordres sur le terrain lors des déplacements ;
- les amitiés intéressées et entretenues à longueur de temps.

Dans cette catégorie de pratiques, les intérêts en jeu sont relativement modestes. Ils s'évaluent en chargement de camion. En revanche, les pratiques illicites seraient plus régulières. En effet, relativement peu de DPI sont sollicitées pour les pays reliés au Burkina par voie terrestre. Ainsi, sur les trois dernières années, alors que la Côte-d'Ivoire est régulièrement le premier fournisseur du Burkina, elle a toujours enregistré moins de DPI que la France. Le Togo, troisième gros fournisseur du Burkina et avec lequel la liaison est exclusivement terrestre, enregistre, sur les trois années, deux fois moins de DPI que la Côte d'Ivoire. Il faut en conclure que les voies terrestres sont soit peu contrôlées par les services douaniers, soit mal contrôlées. À moins que la complaisance ne soit l'explication la plus plausible. Cela se confirmerait au regard des valeurs déclarées de certains produits qui ont valeur de test. Ainsi, le ciment, pour lequel le Togo est le principal fournisseur, est déclaré, pour ces trois dernières années, dans les proportions suivantes :

2000	14 196 000 000 F CFA
2001	16 729 000 000 F CFA
2002	24 245 000 000 F CFA.

Cela représente, au prix local du sac de ciment, respectivement 2 839 200 sacs, 3 345 800 sacs et 4 849 000 sacs. Ces chiffres, de toute évidence, ne reflètent pas la réalité des importations de ciment en provenance du Togo. Mais surtout, la très faible évolution des volumes importés correspond mal à la forte évolution de la consommation du ciment au Burkina.

Les produits impliqués dans cette première catégorie sont généralement des produits de consommation courante de faible valeur ajoutée.

Des pratiques qui ont cours sur les routes, nous ne retiendrons que deux hautement significatives. Sur l'axe Lomé-Ouaga, une brigade de douane de connivence avec un commerçant, mais craignant que son protégé ne tombe sur des collègues plus regardants, a entrepris de faire convoier la marchandise, par ses propres soins, sur Ouagadougou. Pour cela, les scellés ont été posés sur le camion pour signifier que le chargement a été saisi. Le chauffeur du camion a poursuivi sa route avec un agent des douanes à ses côtés, dans la cabine, et censé l'escorter. De la sorte, le camion a été conduit au dépôt du commerçant.

L'autre exemple s'est déroulé sur l'axe Ghana-Burkina. Là, les commerçants ont maquillé un véhicule en ambulance pour faire passer leur cargaison.

III.2 *Les pratiques modernes*

Tout en prenant le meilleur de ce qui se fait dans les trafics traditionnels, les opérateurs économiques de la nouvelle génération ont initié des méthodes plus adaptées à leur situation. Celles-ci sont bâties dans un état d'esprit particulier. Les « coups » sont très osés et conçus pour rapporter de très grosses sommes en une seule fois. Ce sont, par conséquent, des actions très violentes psychologiquement et pour lesquelles on s'entoure d'un maximum de précautions. Ainsi, par exemple, un cabinet d'avocat de la place a été saisi par un commerçant qui se plaignait de la disparition du camion qu'il a affrété pour convoier un chargement de lait. Vérifications faites, les pièces présentées (connaissances, certificats d'assurances...) étaient des faux. Ni le camion, ni le chargement n'ont jamais été retrouvés.

Les acteurs de cette catégorie savent très bien exploiter les failles des institutions.

Ici nous mentionnerons uniquement les failles des instances de gestion de l'import-export.

- L'effacement de la Chambre de Commerce

Institution consulaire, la Chambre de commerce et d'industrie a, avant tout, une mission de représentation de l'entreprise burkinabè. Cependant, l'inexistence d'une chambre des métiers lui donne des pouvoirs plus étendus. En effet, l'immatriculation à la chambre est une démarche de légitimation sans laquelle une entreprise ne peut prétendre à une pleine existence. Or, cette démarche n'est pas exigée de tous. Et toutes les activités ne requièrent pas obligatoirement l'immatriculation consulaire pour s'exercer.

Profitant du vide, des formes d'activités ont vu le jour qui empiètent sur l'action des entreprises régulièrement constituées tout en foulant au pied la législation en vigueur.

Des métiers proches des services douaniers ont vu ainsi leur fonctionnement sérieusement perturbé. Ce qui ne va pas sans incidence sur le fonctionnement de la douane dans son ensemble.

Nous avons pu suivre au terminal de Ouagaiter une des conséquences de cette désorganisation à travers l'activité d'un transitaire de complaisance.

Un responsable de poste de douane de cet important centre de contrôle douanier apparaît être également le patron non déclaré d'une société de transit installée dans l'immeuble Photolux à Ouagadougou. Les bureaux sont vides presque tout le temps, et pour cause ! L'essentiel de l'activité, même de secrétariat, a lieu dans les locaux de Ouaga inter. Là, un Monsieur répondant au nom de Zongo (il sait à peine lire et écrire) est assisté d'un garçonnet. Tous deux partagent en guise de bureau un banc installé sous les arbres. Les dossiers en cours sont soit enfermés dans le coffre de la voiture de M. Zongo, soit portés par le garçonnet. Lorsque le chef de poste flaire un dossier intéressant, il le déclare compliqué et propose à l'importateur de lui trouver quelqu'un qui pourrait lui faciliter les démarches. Ce quelqu'un est bien sûr M. Zongo. Celui-ci récupère le dossier qui, en dernière instance, va revenir devant le chef de poste ; d'autant plus vite que tous les agents de douane du poste connaissent M. Zongo. Ils savent qu'il est leur supérieur hiérarchique, à qui ils ne peuvent rien refuser officiellement. Mais surtout, ils s'exécutent avec diligence d'autant que le transitaire commis d'office, sous prétexte de hâter le traitement, demande de temps à autre de laisser un petit billet pour tel ou tel agent. Selon le degré de collaboration de son client, M. Zongo lui propose quelques petits arrangements qui sont en réalité un détournement du code de la douane.

Nous avons pu suivre un de ces manèges. Il s'agit de la technique de la destination finale.

L'administration, les ONG et associations reconnues peuvent recevoir des dons, voire acheter des biens d'équipement hors taxe douanière. Il faut, pour cela, présenter au moment de la réception une attestation de destination finale signée de l'autorité de tutelle. Cela va du simple directeur d'établissement, par exemple, au ministre, en passant par le maire d'arrondissement. La douane se réserve le droit de vérifier à tout moment l'usage effectivement fait des biens réceptionnés. Cette démarche a été proposée, en notre présence, à un particulier, si celui-ci parvenait à trouver dans ces relations une autorité pour lui signer l'attestation de destination finale. Bien sûr, elle a été acceptée.

Parmi les partenariats dévoyés en douane, il y a le cas des experts en douane. Ceux-ci sévissent surtout sur le marché de la voiture d'occasion, très porteur actuellement.

Initialement, cette activité était l'apanage du Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles (CCVA), service technique du ministère des infrastructures, du transport et de l'habitat. Sous une poussée similaire à ce qui s'est passé pour les transitaires, n'importe qui peut désormais se proclamer expert dès lors qu'on se procure les formulaires nécessaires.

Le statut de la SGS

La finalité du fonctionnement de la SGS est d'aider l'État à faire rentrer le maximum de recettes douanières. À ce titre, c'est un démembrement du ministère des finances qui ne dit pas son nom. C'est donc un supplétif des services douaniers démunis de pouvoir décisionnel. De plus, comme indiqué plus haut, la SGS ne peut pas être totalement désintéressée par les décisions politiques, singulièrement celles qui touchent au maintien de ses propres contrats. C'est donc également un supplétif des pouvoirs politiques, et, à ce titre, très exposé aux pressions des acteurs de la deuxième génération liée à la classe politique du pays. Or, la désarticulation guichet unique / SGS offre une lecture possible des failles institutionnelles et les conséquences qui peuvent en résulter. Ainsi, même si le guichet unique ne dispose pas de statistiques en matière de DPI, nous savons que plus de 10 % de celles-ci n'aboutissent pas à des commandes. Or, la DPI est une pièce commerciale, donc monnayable. Mieux, une affaire de trafic de sucre nous apprend qu'il est possible de simuler des opérations d'exportation fort rentables. Pourquoi l'inverse ne se ferait pas ?

Alors que son engagement avec l'État ne lui prescrit que l'examen de commandes d'au moins 3 millions de francs CFA, il apparaît que la société aurait traité des commandes d'un montant inférieur. (Il y a d'ailleurs une contradiction entre les textes de la SGS et celui du code des douanes : tandis que les premiers fixent à trois millions de francs la valeur plancher des commandes soumises à vérifications, le second fixe ce chiffre plancher de 500 000). Quelques exemples :

En 2000, la société DIACFA auto a cumulé 89 DPI pour un montant total de

2 238 298 740 F CFA au lieu d'un minimum de 2 670 000 000 F CFA.

DIACFA Matériaux pour la même année a vu un total cumulé de 250 DPI estimé à 1 485 912 872 F CFA au lieu de plus de 7 500 000 000 F CFA au minimum

Les établissements NANA Boureïma, la même année a enregistré 44 DPI pour une valeur déclarée de 1 057 524 159 F CFA. La valeur aurait dû être au moins égale à 1 320 000 000 F CFA

Dans le même temps, la société SCIMAS présentait un autre cas de figure. La société qui exploite un supermarché du même nom a cumulé en 2000, 472 DPI. En 2001 le chiffre est passé à 485 et 511 en 2002. Au-delà des montants moyens de la valeur des marchandises sous évaluées, on constatera que la société passe en moyenne plus d'une commande par jour au cours de l'année.

À de rares exceptions, les importateurs qui sont passés par le système de la DPI ont vu leurs déclarations sous-estimées.

Que faut-il en conclure ?

L'avis de vérification de la SGS sert de base de taxation indicative à la douane pour la fixation des taxes. C'est dire que la sous évaluation permet aux importateurs en toute légalité d'opérer des fraudes en douane. Le cas de la SCIMAS prouverait l'existence d'un marché parallèle dont l'activité serait couverte par une enseigne officielle. Cependant, la bonne foi de la SGS ne peut être mise en cause. Mais force est de constater que, selon toute probabilité, elle prête un concours efficace à des malversations.

La phase ultime de l'opération de dédouanement est le « scorage ». Cela consiste pour un agent de douane à venir assister à l'ouverture d'un conteneur, à en vérifier le contenu et attester de la concordance entre la déclaration du connaissement et le contenu du conteneur. Nous avons pu vérifier qu'un petit billet suffisait pour que l'agent de douane signe l'attestation sans avoir rien vu de la marchandise, sans même quitter sa chaise. Le jour où nous avons fait l'expérience il a suffi de 10 000 F CFA.

Mais nous savons, de source sûre, que cette opération pouvait être mieux exploitée encore. En effet, l'agent de douane peut être invité à suivre le conteneur jusqu'à sa destination finale, une boutique ou l'arrière cour d'une maison. C'est même la solution préférée de la plupart des agents appelés à « scorer ». La méthode est très utilisée par la communauté syro-libanaise.

La relation nous a expliqué de comment procède un grand hôtelier installé sur l'avenue Kwamé N'krumah. Au moment où le conteneur arrive, suivi par l'agent de douane, le hasard veut toujours que le patron ne soit pas là pour faire procéder immédiatement à l'ouverture du colis. À sa place, une hôtesse excuse son patron auprès du douanier, l'assure que celui-ci ne saurait tarder et invite l'agent à l'attendre dans une des chambres de l'hôtel où il pourrait se rafraîchir pour tuer le temps. Comme par hasard, toujours le patron arrive souvent bien plus tard. Enfin comme par hasard le douanier confirme toujours le contenu du conteneur, même lorsque celui-ci est encore fermé au moment où il s'en va.

La communauté syro-libanaise a aussi introduit des mœurs particulières dans l'import-export. Ainsi, cette histoire de chaussures. La commande est lancée pour deux conteneurs de chaussures par exemples. Mais il est demandé au fournisseur de remplir un des conteneurs des seuls côtés gauches de chaussures, et le deuxième conteneurs des seuls côtés droits. Les deux conteneurs sont expédiés avec au moins une semaine de décalage. À l'ouverture des colis, le client feint la surprise, jure n'avoir à payer aucune taxe pour une marchandise qu'il lui faut renvoyer à son fournisseur. Toutefois, le conteneur repart après avoir été vidé. La même scène se répète à l'arrivée du conteneur suivant... Les chaussures dont le commerçant ne voulait pas se retrouvent dans les jours qui suivent dans les vitrines...

Récemment, la presse a révélé comment une maison qui a obtenu une licence d'importation de cycles est devenue dans les faits importatrice de motocyclettes contrefaites et de pneumatiques.

CONCLUSION

Il est de notoriété publique que la corruption est désormais partie prenante du paysage économique burkinabè. Plus grave, elle apparaît de plus en plus comme une fatalité aux yeux de l'opinion publique. Le domaine de l'import – export ne pouvait dans ces conditions échapper au fonctionnement général quasiment inscrit dans les options politiques officielles.

Toutefois, on ne peut s'empêcher de penser aux conséquences des pratiques qui en découlent. Au-delà des considérations d'ordre général, quelques exemples permettent de mieux appréhender

les enjeux en présence. On peut penser aujourd'hui que l'application stricte des règles de l'économie n'aurait pas conduit à la fermeture de Faso-Fani. Mais on peut plus sûrement considérer la SIFA comme entité industrielle condamnée si les malversations autour du marché du cycle et du cyclomoteur devaient se maintenir longtemps. En effet, cette unité a déjà perdu la licence d'exploitation de la YAMAHA – DAME. Elle est durement attaquée par le vélo indien, une bicyclette de contrefaçon importée environ trois fois moins cher que le modèle fabriqué sur place. (Ces vélos coûtent si peu cher que dans certains milieux on pense qu'il s'agit de cadeaux de la richissime opératrice économique dont ils portent le prénom). Enfin, la SIFA doit faire face aux vélos de « France-au revoir » débarqués par conteneurs entiers à Ouaga-inter dans des conditions que nous avons pu constater. En ce qui concerne le marché du cyclomoteur et de la motocyclette les dernières révélations de la presse montrent que le danger existe également.

Sur un autre plan, un opérateur économique a pu vérifier qu'il était possible d'acheter à Ouagadougou des produits français à qualité égale au même prix de détail qu'à Paris. ! On voudrait étouffer une économie qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Malheureusement, tout porte à penser que les condamnations faussement indignées sont souvent faites pour sauver les apparences. Ainsi par exemple, en dix ans il n'a jamais été question d'un sérieux procès pour une quelconque forme de pratique corruptrice et encore moins de condamnation. Il y a là de toute évidence un encouragement au moins implicite des délits et crimes. Les conséquences à termes peuvent être entre autres :

- une érosion générale morale de la société. Appliquée au domaine de l'import-export, cela conduirait à la concentration entre les mains d'une petite élite commerçante.
- un dérèglement social général qui peut aboutir à des situations de très forte violence comme des exemples récents l'illustrent (Argentine, Zaïre, Libéria...)

Tous ces cas de figure sont contraires aux attentes des personnes dépositaires des pouvoirs de décision. C'est peut-être ce qui permet de penser que ces issues ne sont pas une fatalité.

A l'inverse, la société doit se sentir plus que jamais interpellée par cette situation. Elle est en effet la grande perdante à tout point de vue. Dans ses différentes composantes, elle dispose des moyens d'organisation lui permettant de faire échec aux situations les plus criardes. Le boycott du bouillon de cuisine dit le « cul blanc » en est une illustration. La frange la plus modeste du monde des affaires peut en particulier jouer un rôle capital dans une recherche de solution alternative.

Aux autorités, on peut faire les premières recommandations suivantes :

Elles sont dépositaires du pouvoir de décision et ont à leur disposition des textes souvent inspirés de bonnes intentions. Il est dommage que l'application de ceux-ci souffrent de tant de laxisme. Une application stricte du code de la fonction publique par exemple déterminerait de façon assez nette les agents dans leurs fonctions respectives avec les droits et les obligations qui leur incombent.

De la même manière, des structures sont créées, mais restent dépourvues de moyens réels pour accomplir leur mission. Aussi apparaissent-elles comme des faire-valoir. C'est le cas de la Commission Nationale de Lutte Contre la Fraude qu'il conviendrait de doter d'au moins de moyens d'information.

Enfin l'inapplicabilité de sanctions pour des contraventions aux règles et au droit devrait pouvoir céder la place à un minimum de culture de la responsabilité qui se traduirait par la sanction de tout acte répréhensible.

Ce serait là un minimum qui indiquerait une volonté politique de lutte contre les pratiques déloyales.

III- 1-2 Marchés des fournitures de bureau, d'ordinateurs et de photocopieuses : un désordre organisé

Il est souvent reproché à nos écrits de s'en prendre seulement aux administrations publiques et notamment à leurs agents (les corrompus) en négligeant le secteur privé (souvent considéré comme corrupteur). On considère généralement que s'il y a des corrompus, c'est qu'il y a aussi des corrupteurs et les deux ont les mêmes responsabilités.

Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui que la raison d'être de l'entreprise privée ne se limite plus seulement à la production de profit, mais sa responsabilité s'étend également à ses clients, à ses fournisseurs et à toute la communauté où elle exerce.

Avec les privatisations, son implication croissante dans la production des biens publics (eau, énergie ...) et des services essentiels est plus importante et lui confère une plus grande responsabilité que par le passé dans la lutte contre la corruption.

De ce point de vue, les entreprises ont dorénavant le devoir de rendre compte de leurs responsabilités sociales. Malheureusement le secteur privé est souvent l'objet de pratiques de corruption qui met à mal la transparence de son fonctionnement et dont les conséquences peuvent hypothéquer l'avenir économique d'un pays.

Nous avons effectué cette année une enquête de terrain pour confirmer ou infirmer les prédispositions du secteur privé aux pratiques anormales, l'enquête s'est déroulée auprès des fournisseurs de matériels et fournitures de bureau.

Deux questions leur ont été posées :

-Une première question était celle de savoir si ces fournisseurs sont prêts à verser directement entre les mains de l'agent (qui s'est présenté comme agent de service administratif et financier) un pot de vin et de quel pourcentage de l'achat effectué.

Sur 138 maisons interrogées, 134 (97%) ont accepté de verser un pot-de-vin allant de 10% à 20% seuls 4 fournisseurs ont refusé.

- La 2^{ème} question a porté sur la surfacturation et le reversement de la différence à l'agent.

Sur les 138 maisons consultées, 114 (soit 82,6%) ont accepté. Seulement 24 maisons ont refusé la surfacturation comme on peut le lire dans les tableaux suivants.

Fournitures de bureau

Nombre d'entreprises sondées	Accord de principe pour pots de vin		Accord de principe pour surfacturation	
	%oui	%non	%oui	%non
65	98,5%	1,5%	86%	14%

Ordinateurs

Nombre d'entreprises sondées	Accord de principe pour pots de vin		Accord de principe pour surfacturation	
	%oui	%non	%oui	%non
46	96%	4%	76%	24%

Photocopieuses

Nombre d'entreprises sondées	Accord de principe pour pots de vin		Accord de principe pour surfacturation	
	%oui	%non	%oui	%non
27	96%	4%	85%	15%

Lorsqu'on leur pose la question l'ensemble des interlocuteurs sont unanimes sur l'idée que le marché fonctionne « selon la chance de chacun ». En d'autres termes, ce serait un marché qui n'obéirait à aucune règle précise. Mais en réalité au fil des discussions, il apparaît que ce qui fait défaut, c'est l'application effective des textes réglementaires sensés organiser l'activité commerciale. En lieu et place se dessinent les contours d'un marché réel structuré autour de lois non écrites, en somme les contours d'un désordre organisé.

UN DÉSORDRE ORGANISÉ

Une certaine unanimité se dégage pour condamner le marché dans son fonctionnement actuel. Mais à écouter attentivement les uns et les autres, les raisons de récriminations ne sont jamais les mêmes selon la place qu'on occupe.

Tout en haut de l'échelle on trouve un nombre extrêmement réduit d'acteurs qui contrôlent de manière monopolistique l'ensemble du marché national. Il est vrai que ceux-ci servent de grossistes à des acteurs de moindre envergure surtout pour ce qui concerne les consommables, la petite machinerie (calculatrices, décorations de bureaux...) Au niveau supérieur, on se plaint surtout des lourdeurs administratives, des retards de paiements, de l'incompétence des fonctionnaires, un ensemble de dysfonctionnements, comme on le verra plus loin, qui sont générateurs d'enrichissement illicite. Très rarement, la structure du marché est mise à l'index. Chose notable ici, les discussions traînent peu sur la vente de détail ou aux particuliers. Parmi les acteurs de ce premier groupe, le nom qui revient le plus fréquemment est la Société DIACFA du Groupe FADOUL. Secondairement sont citées des maisons comme CFAO, HUET SERVICES, DATASSYS....

Au rang inférieur, on retrouve des entreprises surtout spécialisées dans leur domaine de compétence. Souvent, elles sont investies dans l'informatique et la vente d'ordinateurs et jouent sur les espaces disponibles sur le marché de ces biens. Ainsi, leur lieu d'approvisionnement par exemple suffit à les distinguer de leurs concurrentes. Elles redoutent la concurrence des grandes entreprises. Toutefois elles assurent que « n'importe qui peut faire des erreurs et laisser des chances à saisir ».

Au dernier rang on trouve des entreprises moins structurées. Elles vendent surtout des consommables, de la papeterie et quelquefois du matériel de bureau de seconde main. Beaucoup s'approvisionnent auprès des grandes entreprises du premier groupe ou tentent des coups de contrebande depuis les pays voisins. Certaines ont renoncé une fois pour toutes à accéder aux marchés publics, parce que leurs chances sont quasi nulles. Néanmoins, quelques-unes s'y risquent.

Contre toute attente, toutes ces entreprises parient sur les marchés publics et certaines les abordent comme de véritables coups de poker. Les espoirs qui s'expriment autour de ces marchés les entourent de beaucoup de mystère. En réalité c'est le lieu de tous les enjeux.

On parle couramment de « marchés noirs.... De concurrence déloyale.... Les relations opérateurs économiques / hommes politiques jouent beaucoup... Chacun quelque part a son parapluie... » Tout pour désigner aussi des individus futés dans la prise illégale d'intérêt.

Un des entrepreneurs rencontrés qui arrivait d'un voyage en France a retrouvé à Ouagadougou des produits français aux mêmes tarifs que sur le marché parisien. Il en conclut « Depuis le port de Lomé ou l'aéroport, tous les produits commandés ont le même prix. Mais de là aux magasins des entreprises tout change. Des prix sont cassés de 30 à 40% ». Cela n'est possible que grâce aux arrangements divers, notamment pendant les passages des marchandises sous douane. Dans ces conditions, « la concurrence est très loyale. On la sent très déloyale... mais chacun a ses sources... bon ! ... »

C'est à ce prix que le marché apparaît comme un marché ouvert. En réalité il n'en est rien. Les marchés publics en particulier apparaissent comme les lieux de tous les affrontements parce que la logique ici ne repose pas sur la qualité de l'offre, mais la solidité des protections dont on peut se prévaloir.

LES ACTEURS DE LA CORRUPTION

Malgré ce qui vient d'être dit, dès lors que le thème de la corruption est abordé, il n'y a personne à quelque niveau que ce soit pour reconnaître en pratiquer ou en avoir pratiqué. L'analyse du discours du milieu permet de déceler les traces des pratiques douteuses. La quasi-totalité des personnes rencontrées a seulement « entendu dire... a appris par des collègues... a constaté que... »

Dans le registre des justifications, les opérateurs perçoivent plutôt ces pratiques comme des compensations de torts qu'ils subiraient. Parmi ces torts sont cités :

Les lourdeurs administratives :

Elles seraient à l'origine de pertes de temps pénalisantes dans l'activité commerciale.

Les retards de paiement :

Des chiffres de 7 mois à deux ans ont été cités comme des choses fréquentes dans les règlements des factures adressées à l'Etat et à ses démembrements. Ces retards occasionneraient outre le manque à gagner sur les fonds ainsi immobilisés des surcoûts qui réduiraient les transactions à des ventes à perte.

Les nombreux déplacements inutiles et onéreux que les entrepreneurs doivent

engager pour récupérer leurs dus. A ce sujet, une aventure qui serait arrivée à une jeune entreprise de prestation informatique pourrait illustrer les ambiguïtés du marché.

Les responsables de l'Université de Ouagadougou ont appelé l'entreprise un dimanche pour lui demander de livrer en urgence 101 appareils indispensables pour une formation en BTS. La livraison a été faite le même jour en présence du Chancelier, mais sans bon de commande, peut-être à cause de l'indisponibilité de l'ensemble des services de l'université. Au moment où l'entreprise alla présenter sa facture aux services compétents en vue du règlement, ceux-ci lui réclamèrent un bon de commande. Il ne fallut pas moins de 7 mois d'attente et 6 déplacements à Bobo-Dioulasso pour obtenir le règlement de la livraison.

« Pour avoir l'argent, conclut le responsable contacté, il existe un protocole. Comme nous voulons éviter ce protocole... On entre dans les conneries quand on est mal payé ».

A cela s'ajoute, en fonction des circonstances, des frais imprévus dont certains ne sont pas exempts de tout reproche. « Si tu veux sortir vite (du port ou de la douane) tu es obligé de payer cher, souvent au-delà des tarifs officiels ». Ainsi, un pourboire peut se chiffrer à 50 000 francs. Quant à la douane, « comme elle dit souvent, ce n'est pas le commerçant qui paie la douane. C'est le consommateur ».

Les pratiques courantes des entrepreneurs sont dès lors vécues comme la compensation de ces investissements qu'ils ont « engagés »

Cette compensation peut se traduire par une « surfacturation moyenne de 10 % » que ce soit pour les marchés privés ou les marchés publics.

Dans la réalité, ces pratiques finissent par se substituer à des relations commerciales saines. Mais dès ce moment aussi, le marché perd toute logique et s'inscrit désormais dans une surenchère singulière. L'offre perd toute valeur qualitative au bénéfice de l'offreur et la demande également. Les produits commandés deviennent à la fin de simples alibis pour des transactions entre personnes privées. C'est ainsi que des services étatiques ont commandé des produits dont ils n'ont aucun besoin et qui ont attendu de se périmier dans les cartons, à moins que des personnes averties n'en bénéficient. « Beaucoup d'argent est dépensé pour rien, du matériel acheté on ne sait

pourquoi » déclare le responsable d'une importante société pourtant incontournable de la place. La constitution de « parapluies » finit de parfaire le système pour en faire une institution. Souvent, cela commence par l'établissement de « relations amicales » avec des agents publics « un promotionnaire, quelqu'un qu'on a rencontré une ou deux fois... De toutes les façons, chacun connaît quelqu'un dans un bureau... ». Celui-ci avec le temps finit par devenir le prolongement de l'entreprise au sein de l'administration et, face à des problèmes pour lesquels ses pouvoirs sont limités, se charge de trouver dans sa hiérarchie un « bras plus long ». A terme, le commerçant est prémuni de toute surprise désagréable, le fonctionnaire ou l'homme politique est assuré d'une amitié inusable. A partir de ce moment, se met en place un type particulier de fonctionnement dont le lieu d'expression privilégié sont les marchés étatiques soumis en principe au système d'appels d'offres.

LES PRATIQUES SINGULIÈRES D'UN MARCHÉ FERMÉ

« Pour les appels d'offres ce ne sont pas des coups de chance ! »

L'enquête quantitative avait fait apparaître l'existence à grande échelle de pratiques telles que les pots de vin et les surfacturations. Des méthodes nouvelles semblent émerger dans le paysage actuel qui méritent attention. Il s'agit de formes particulières de délits d'initiés auxquelles correspondent des aménagements particuliers et singuliers des commandes.

En l'absence de repères permettant de désigner par un vocable approprié ces nouvelles méthodes, cette histoire vécue par un jeune entrepreneur dans le secteur de l'informatique peut éclairer « la chose. »

Ce jeune entrepreneur a répondu à un appel d'offres public. Il s'est battu « par tous les moyens », précise-t-il et à la fin a obtenu un lot secondaire du marché soumis à l'appel d'offres. Cela consistait en la fourniture de matériel informatique *d'une marque précise*.

Au moment de la livraison, le fonctionnaire chargé de réceptionner le produit et de mettre à sa disposition les pièces comptables nécessaires pour son règlement refuse d'abord de réceptionner la commande de son administration parce qu'il « ne comprend pas ». Il finira par céder, non sans avoir avoué qu'il ne comprenait pas comment l'entreprise bénéficiaire de la commande a pu se procurer le matériel demandé alors même que la marque exigée serait représentée au Burkina par une seule entreprise qui n'était pas celle venue lui livrer le matériel.

Une variante de cette pratique a été confirmée par une grande entreprise de la place qui pourtant n'a rien à craindre d'une quelconque concurrence, mais dont le responsable s'offusque qu'un appel d'offres pousse la précision jusqu'à exiger « une couleur précise des boîtiers ou des souris dans un lot de matériel informatique ».

Dans son cas, il attribue ce pointillisme à des fonctionnaires incompetents. En réalité cela cacherait une pratique sournoise dans la passation des marchés que par commodité on appellera le délit d'initiés.

LE DELIT D'INITIÉS

Cette pratique connue sous d'autres cieux n'est pas reconnue ni sanctionnée par la justice burkinabè. C'est un acte délictueux qui entrave l'exercice de la libre concurrence par la fourniture à des personnes désignées de bénéficier d'informations essentielles à la prise de décision avant les autres acteurs du marché.

Au Burkina, sa pratique contrevient au code des marchés.

L'ensemble des marchés fait l'objet d'une publicité à travers la presse publique et privée, mais surtout à travers la presse spécialisée. En particulier le ministère des finances édite une revue recensant périodiquement les marchés en cours et définissant les conditions de participation aux appels d'offres.

La quasi totalité des interlocuteurs sont abonnés ou achètent régulièrement cette revue. Mais contrairement à toute attente, l'usage qui en est fait est autre que ce à quoi on penserait en priorité.

Un des entrepreneurs confie : « Nous on achète le journal pour nous tenir informés. Il y a dedans des offres, on sait à qui elles sont destinées par la façon dont elles sont écrites. Sinon quand il y en a une qui nous intéresse, on se renseigne d'abord... tout le monde se connaît... Donc on se renseigne d'abord pour savoir si ça vaut la peine d'essayer ou si c'est déjà pris... ».

En réalité, il apparaîtrait que la plupart des marchés publics sont attribués de gré à gré. La publicité qui en est faite après sert surtout à satisfaire après coup aux obligations légales, et plus sûrement à jouer faussement à la transparence.

Il apparaîtrait mieux encore que certaines entreprises participent à la rédaction des appels d'offres pour être sûres que les termes au détail près correspondront à leur offre. Enfin des entreprises ont été à l'origine d'appels d'offres qui leur ont permis d'écouler des stocks de marchandises en souffrance.

L'exemple cité plus haut semble confirmer en bonne partie ces pratiques.

Le marché public est par ce jeu transformé en un champ clos où les questions se règlent entre amis. De manière implicite, des entreprises acceptent malgré elles de servir de sous-traitants d'entreprises mieux disposées sur le marché. Parfois c'est la seule manière pour elles de s'assurer une visibilité. Plus sûrement, elles servent d'alibi aux vrais maîtres du marché. Ceux-ci consentent à laisser de temps à autres quelques petits lots à des concurrents de moindre envergure qu'ils tiennent en estime. Ainsi, les apparences sont sauvées pour tout le monde.

Le marché en apparence reste ouvert. Les puissants distribuent les cartes et les petits continuent de penser que « L'accès aux marchés publics c'est une affaire de concurrence. Même les grands peuvent commettre des erreurs... nous nous gagnons les petits lots ». Ce sont ces faux semblants qui permettent à des détaillants de prétendre à des marchés pour lesquels leur offre se limite à des produits achetés à des concurrents, lesquels participent au même titre qu'elles à la compétition.

UN NOUVEAU FORMAT POUR LES LOTS

Cette forme particulière de régulation des marchés publics semble avoir provoqué une adaptation tout aussi particulière de la demande.

Le responsable d'une importante société de la place se plaint de la situation ainsi : « Vous trouvez des lots auxquels on ne comprend rien. Ainsi par exemple nous avons déjà eu des commandes de matériel informatique dans lesquelles figuraient des chaussures...Qu'est-ce que cela veut dire ? ».

L'explication qu'il donne de cette situation serait que les besoins des services sont dressés par des personnes « incompetentes » pour le choix du matériel. Cette hypothèse n'est pas à exclure. Toutefois elle se heurte et contredit sérieusement une autre manifestation présente sur le marché : la précision presque exagérée des appels d'offres. Les opérateurs ont ainsi remarqué que les offres se font de plus en plus avec mention de la marque des produits à fournir. Cette précision est poussée à un degré tel qu'un opérateur spécialisé dans son domaine a cru relire un jour à la place de la désignation du matériel la fiche technique d'un constructeur. C'est un peu comme si pour lancer une offre pour une voiture destinée à transporter un officiel, donc d'un certain niveau de confort et de puissance, le rédacteur prenait un raccourci en demandant une certaine voiture de marque Mercedes. L'effet immédiat c'est que l'offre ne concerne que les concessionnaires de cette marque. Il s'agit d'une discrimination commerciale interdite par la loi. Mieux, dans un pays comme le Burkina qui n'a aucune industrie à défendre, c'est se condamner à un choix étriqué. Pourtant la pratique est bien établie au Burkina Faso.

Contrairement à ce que pense l'opérateur économique il ne s'agit pas d'incompétence.

La réalité est que ce moyen est désormais utilisé pour fidéliser les représentants de certaines marques de produits sur le marché étatique.

Des fonctionnaires se découvrent par ce moyen des vocations de représentants au service d'une marque que leur statut administratif permet de protéger contre toute forme de concurrence. Dès lors, assuré par avance de la prévenance de leur « associé » ils peuvent au-delà de leur ristourne, allonger la commande de leurs propres besoins qui seront satisfaits par le budget national.

Le système des délits d'initiés et les offres sur mesures qui vont avec apparaissent comme des prolongements améliorés des pots de vin. En effet, alors que les traditionnels pots de vin sont ponctuels et attachés à des opérations particulières, ce système lie une entreprise à un fonctionnaire dans une relation intéressée et inscrite dans la durée.

Poussé dans ces limites, le système redéfinit l'ensemble de l'administration en zone de contrôle au service privé d'un individu.

Il exclut du marché ou tout au moins marginalise une frange importante des entreprises. Les entreprises spécialisées auront beaucoup de difficultés à percer sur un tel marché.

Dans le cas burkinabè, les entreprises du deuxième rang, celles qui se sont spécialisées dans la fourniture de produits spécifiques seront très mal venues, parce que leur offre ne permet pas de satisfaire les lubies de leurs « associés ».

Un responsable d'une de ces entreprises l'a reconnu lors des entretiens. « Quand on n'a pas trop de moyens, l'administration peut te faire tomber... On ne peut pas convoquer un agent de l'Etat parce qu'il te doit... »

Le système amplifie également l'autre vieux système de la surfacturation. En effet parce ce qu'il particularise un acte officiel pour en faire une démarche discrétionnaire privé, il permet aux protagonistes de mieux se prémunir de tout contrôle. Dès lors, les prétentions de part et d'autre peuvent s'exprimer sans entrave. Dans le milieu, il ressort que les tarifs d'un même produit peuvent varier du simple au double du fait de l'acte de surfacturation. Le vocabulaire lui-même a suivi la variation, du « cadeau, remerciement, prix de la bière... » d'il y a quelques années, on est passé à un terme plus précis et plus tranché : « la part ». Par cette expression, le fonctionnaire signifie à son obligé qu'il a autant droit que l'Etat pour qui il se donne tant de peine d'où l'équité dans le partage.

QUE FAIRE ?

L'enquête qualitative arrive à un résultat qui confirme en bonne partie ce qui a été révélé dans l'enquête quantitative. Les pratiques corruptrices ont gagné les commerces du matériel de bureau, de l'informatique. Sans avoir besoin de données chiffrées, il apparaît très vite à l'écoute des professionnels du milieu qu'il s'agit désormais d'un système à part entière. En effet, les pratiques successives ont fini par produire leurs propres valeurs. Un langage particulier est né. Des règles quoique non écrites s'imposent désormais à tout le monde après avoir relégué les procédures légales connues. Mais surtout l'ensemble des acteurs semblent acquis à la pérennité et l'opérationnalité des pratiques, tantôt par commodité (« on gagne du temps..., au moins on est sûr,... »), tantôt par résignation (« Que voulez-vous,... C'est comme ça... »).

Il n'est pas besoin de souligner ici que le grand perdant est le consommateur. Il lui revient en dernier ressort de payer pour les arrangements des partenaires en corruption. De plus, il est pénalisé doublement en tant que citoyen, participant à la constitution d'une richesse nationale constamment spoliée.

Les entreprises elles-mêmes, quoique souvent complices de la situation ne sortent pas gagnantes de ce système. En effet, il est difficile à une entreprise investie durablement dans un système de corruption de présenter une comptabilité sincère. Or cela réduit considérablement l'élargissement du portefeuille de ses partenaires. Surtout lorsque ceux-ci sont étrangers.

De plus, certaines d'entre elles se trouvent automatiquement exclues de la compétition. Dans le cas d'espèce, les entreprises spécialisées sont les grandes perdantes. Ce sont pourtant celles qui sont les mieux disposées pour apporter une plus-value technique au marché et à l'ensemble du pays.

Enfin, la société entière perd à un double titre :

le délitement des valeurs morales

la dégradation systématique des biens publics

Le phénomène, singulièrement au Burkina Faso est endémique et traverse tous les secteurs de la vie. Dans de telles conditions, il est particulièrement difficile de proposer des solutions isolées. Toutefois, le marché considéré ici a la particularité de comporter plusieurs catégories d'acteurs dont les intérêts ne concordent pas toujours. Ainsi, à une petite frange dominante s'oppose une multitude de petits opérateurs souvent résignés quelques fois révoltés par la situation qui les domine. Il est donc possible d'aider ces derniers à mieux s'organiser pour présenter une solution alternative.

Economiquement, cela passerait par la création de groupements d'achat. Cette première solution aurait l'avantage de mettre ceux des petits opérateurs restés clients, voire des sous-traitants des grands groupes en mesure d'acquérir une relative indépendance qui les rassurerait face à leurs redoutables concurrents. En particulier, cela leur permettrait d'accéder à des marchés fournisseurs et de disposer ainsi de produits suffisamment concurrentiels dans la perspective de leur participation aux marchés publics.

Socialement, en rompant leur isolement, les petits opérateurs seraient moins exposés face aux grands groupes, mais également face aux agents de l'administration et particulièrement face à la douane.

Cette proposition est suggérée par les opérateurs eux-mêmes dont les plus petits ne voient pas de meilleure solution pour assainir le marché.

A l'opposé des opérateurs, l'Etat porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle, mais est également la première des victimes. En effet, les plus grosses malversations s'effectuent lors des passations de marchés publics.

L'Etat dispose par ailleurs de moyens suffisants pour éradiquer ces pratiques s'il en manifestait la volonté. Cela se traduirait pour lui :

Au plan économique par de substantielles économies à réaliser sur ses transactions.

Au plan politique il acquerrait un important capital d'estime et de crédit.

Sur un plan purement pratique, la constitution d'une entité chargée de l'approvisionnement de l'administration serait de nature à lui faire de sérieuses avancées dans l'éradication du fléau. Cela aurait pour avantage immédiat de rompre avec le tête-à-tête complice des acheteurs dispersés dans l'anonymat de leur bureau avec les grands opérateurs.

Cependant, tout cela n'aura de réelle portée que s'il existe une volonté affirmée de mettre un terme aux pratiques extra-juridiques. C'est un préalable qui aura valeur d'orientation pour tout le monde. Il appartient à l'Etat de l'initier.

CHAPITRE 2
AVOCATS ET HUISSIERS : UN
MILIEU ATTEINT PAR LA
CORRUPTION

Ce qui suit ne prétend pas avoir établi un relevé exhaustif des pratiques de corruption ayant cours au sein des Huissiers et Avocats du Burkina. Un tel recensement est d'ailleurs manifestement impossible. En effet, les pratiques corruptrices, de par leur nature même, sont en constante évolution. En revanche, elles épousent des mécanismes nés souvent de l'opacité de certaines zones de l'organisation institutionnelle ou sociale et, en particulier, du système judiciaire. Ces mécanismes sont plus facilement repérables.

Notre étude s'est plus attachée à les mettre en lumière et à les décrire.

L'ensemble des conclusions ont été tirées de l'examen de cas confiés au REN-LAC par des justiciables. Les pratiques qu'ils révèlent sont très diverses et nos conclusions concourent à mettre en évidence des faiblesses du système judiciaire qui peuvent être aussi autant d'encouragements des pratiques corruptrices.

Trois « affaires » nous ont paru particulièrement révélatrices de certaines mœurs de la justice de notre pays, et plus particulièrement du milieu des avocats et huissiers. Ce sont les affaires : Kabré Emmanuel et Eric Zongo contre la BICIA-B ; Yves Frédéric contre Me Antoinette Ouédraogo ; M. Zoundi contre Hamidou Sawadogo.

Certaines de ces affaires ont connu un écho dans des journaux de la place.

Elles portent visiblement le signe de l'atmosphère nationale, baignée d'un discours continu sur les thèmes de la corruption et de l'impunité. Cela interpelle nécessairement lorsqu'on envisage une investigation dans le milieu des auxiliaires de justice que sont les avocats et les huissiers. Participent-ils à l'inertie souvent dénoncée de la machine judiciaire dont la conséquence serait le développement des pratiques corruptrices ? Sont-ils eux-mêmes dans ces pratiques ? Les affaires sur lesquelles nous nous sommes penchés les mettent en accusation. Ce qui conduit à s'interroger sur la particularité de leur milieu.

I- Le contexte

Numériquement, le personnel judiciaire burkinabè, en terme de personnel qualifié et officiant sous l'autorité du ministère de la justice, serait de l'ordre du millier de personnes. De ce nombre, il convient de retrancher tous ceux qui pour des raisons diverses sont plus ou moins en congé de leurs professions. Ce sont essentiellement ceux qui ont accédé à des hautes fonctions administratives, politiques ou diplomatiques. Cela relativise considérablement le chiffre.

Face à cela, on prend la mesure de la mission du corps judiciaire. Il lui faut garantir L'Etat de droit et son renforcement, dire donc le droit, en faire évoluer la doctrine, etc. C'est donc un corps en qui beaucoup d'attentes, parfois contradictoires, sont placées. En particulier, se trouvent confrontées les nécessités suivantes :

- garantir la pérennité du corps ;
- répondre à la demande d'une dizaine de millions de personnes ;
- remplir les obligations d'un corps d'Etat.

Il est permis de penser que la satisfaction de ces 3 impératifs demande un personnel plus fourni et mieux outillé. Tôt ou tard, la justice est conduite à opérer des choix à même de lui permettre de mettre sa taille en adéquation avec ses missions. Sinon ses missions essentielles s'imposeront comme priorités incontournables ; en l'occurrence celles consistant à garantir sa propre pérennité et ses obligations de corps d'Etat. C'est dire que la mission de service public sera souvent reléguée au second plan. C'est ce qui expliquerait entre autres que des dossiers civils restent en souffrance depuis 20 ans et plus. C'est dans un tel milieu qu'évolue le corps encore plus restreint et plus particulier des avocats et huissiers.

II- Le corps des auxiliaires de justice : avocats et huissiers

Les deux corps présentent de frappantes similitudes. Tous deux sont très jeunes. Jusqu'à la fin des années 80, l'un et l'autre manquaient cruellement de visibilité dans le paysage institutionnel burkinabè. Cela s'expliquait par leurs tailles extrêmement réduites (moins d'une centaine de personnes). Le pouvoir du Conseil National de la Révolution (CNR) avait encore réduit cette visibilité par l'institution des tribunaux populaires et la suppression du corps des huissiers et notaires. Il a fallu attendre la rectification de 1987, mais surtout la perspective de la constitution de l'Etat de droit, pour voir un début de réhabilitation de l'ensemble des auxiliaires de justice.

A cette occasion, ces corps, pressés de se reconstruire, de s'agrandir et de faire face en même temps à leurs nouvelles obligations, vont accélérer le rythme de recrutement. Les avocats, par exemple, vont avoir recours au recrutement direct. Pour être avocat pendant cette période, il suffisait d'être titulaire d'une maîtrise en droit et être accepté dans une étude pour stage. C'est au cours de cette période que s'est constitué l'essentiel du barreau burkinabè tel qu'il se présente aujourd'hui.

De cette genèse particulière, les deux corps d'auxiliaires vont garder les caractéristiques structurelles particulières. De celles-ci, il convient de mettre aussi en exergue les déficiences déontologiques et éthiques qui pourraient constituer d'entrée un terreau fertile à la corruption. Les abus d'autorité, de pouvoir, de confiance, les escroqueries, le chantage et autres malversations, reprochés très fréquemment aux auxiliaires dans les dossiers examinés, mais aussi de façon générale, seraient redevables pour une part à ces déficiences.

2-1- *La formation*

On aura remarqué la quasi-absence de formation spécifique à ces professions. Aujourd'hui encore, l'instauration du concours professionnel pour les avocats ne débouche pas sur une formation autre que le stage en cabinet. Dès lors, on peut penser que ce qui est visé c'est la limitation en vue d'une maîtrise de l'évolution du barreau plus qu'une sélection impliquant la qualité du futur avocat. On le verra, celui-ci sera sollicité pour d'autres tâches.

2-2- *Deux corps restreints et fermés*

Le barreau burkinabè compte aujourd'hui 108 avocats et le conseil de l'ordre des huissiers, 33 membres, soit moins de 150 personnes pour les deux corps. Qui plus est, celles-ci sont toutes de la même génération, à l'exception de quelques-unes qui, du reste, occupent des fonctions de rangs plutôt symboliques. Tout le monde se connaît en dehors des obligations professionnelles. Cela a pour conséquence de fréquentes intrusions des rapports personnels dans les rapports de travail. Ceci est accentué par l'appartenance des deux corps à des systèmes d'organisation d'essence autoritaire (les ordres), qui garantissent dans les rangs une discipline très protectrice pour le corps et procurent une certaine assurance à leurs membres.

Tout cela concourt à créer un milieu fermé, relativement coupé du corps social et protégé par le jargon professionnel, et dont les règles échappent au contrôle.

2-3- *Deux corps courtisés*

Il n'existe pas au Burkina Faso de cabinet spécialisé. La règle est l'omnipotence. Toutefois, on constate que l'ensemble des cabinets, surtout d'avocats, ont un profil proche de celui de cabinet d'avocats d'affaires classique. Ce qui est, il faut le remarquer, en opposition avec la formation de généraliste de la plupart des avocats. La configuration de l'économie burkinabè oblige sans doute à ce mode de fonctionnement.

Cela rappelle, incidemment, que la consolidation du corps a été opérée dans la même période de transformation de l'économie nationale. Sous l'impulsion des institutions internationales, le Burkina Faso a substitué, à une économie relativement contrôlée, un système de contrats civils dans lequel l'initiative privée, dans tous les sens du terme, sert désormais de référence.

La multiplication des foyers de tensions économiques qui en a résulté a fait des auxiliaires de justice des personnages très courtisés et conscients de leur rang social. Il en a aussi résulté un type de rapport bien particulier entre l'auxiliaire de justice et le commun des justiciables.

Face aux justiciables, de tous puissants. L'image que le justiciable moyen burkinabè a de l'avocat ou de l'huissier est celle d'un homme puissant, capable de tout dès lors que vous avez

affaire avec la justice. Face à cette image de l'auxiliaire de justice dont le tableau vient d'être dépeint, le justiciable moyen est suffisamment désemparé. Il ne dispose pas de code d'accès au système judiciaire, ni les moyens pour approcher facilement les auxiliaires. Les systèmes relais traditionnels qui ailleurs suppléent ou favorisent ces accès sont ici quasi-absents. Ainsi :

- il n'existe pas de mouvement d'opinion structuré qui puisse faire contrepoids ;
- La presse dans son ensemble est très faible et, du reste, participe de façon encore insuffisante à la clarification des relations entre le citoyen et les institutions.
- Les mouvements existants (Mouvements des droits humains, syndicats) sont contraints à des positions d'hostilité vis-à-vis des institutions.

Tout cela maintient le justiciable dans une situation d'extrême éloignement par rapport à la justice et donc de ses auxiliaires.

En tout, il apparaît qu'à l'intérieur d'un domaine confiné qu'est la justice, les auxiliaires de justice que sont les avocats et les huissiers vivent un double confinement qui fait de leur espace un monde retranché, avec ses règles propres, ses lois qui échappent à la loi et qui ont même tendance à s'imposer à elle.

Il en découle tout naturellement des pratiques instituées, tout d'opacité, et qui sont autant de facteurs favorisant les actes et occasions de corruption.

III. LES MECANISMES INSTITUTIONNELS DES PRATIQUES CORRUPTICES

On peut s'autoriser à penser que les pratiques corruptrices au sein des auxiliaires échappent à la volonté individuelle. Ce serait des mécanismes institués qui par leur fonctionnement "naturel" génèreraient ces pratiques.

3.1 L'accès aux créances des clients

Le conseil des ministres en sa séance du mercredi 5 juin 2003 a adopté un rapport relatif à un projet de décret portant organisation et fonctionnement de la caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats (CARPA). Le commentaire qui fait suite à cette annonce souligne que « l'institution de la CARPA a pour objectif essentiel d'éradiquer les trafics relatifs aux fonds, effets et valeurs recouverts par les avocats pour le compte de leurs clients. »⁵

Cette décision, qui n'a pas encore produit d'effet, tombe à point nommé. En effet, tout le monde, y compris au sein de la profession, était désormais conscient que le discrédit des auxiliaires de justice était en jeu. L'accès direct aux créances de leurs clients posaient en effet des cas de conscience à plus d'un avocat. Cela ressort des dossiers rapportés au Ren-lac.

Entre autres :

- l'affaire Tiemtoré Emmanuel, dans laquelle un huissier de justice est accusé d'escroquerie et d'abus de confiance par son client qui l'accuse de malversations sur les créances de son père ;
- l'affaire El Adjî Rabo Mousa, où l'huissier Albert Zoungrana est accusé d'avoir perçu une somme sans aucune prestation en contrepartie. Bien que la somme paraisse dérisoire, l'opération s'apparente à une extorsion de fonds ;
- l'affaire Kabré Emmanuel et Eric Zongo contre BICIA-B : le plaignant ayant obtenu des indemnités de dédommagement (13 millions de francs), conformément à la décision du tribunal, la dite somme a d'abord été virée sur son compte au moment où lui-même n'avait pas accès à ce compte, et s'est ensuite volatilisée. Une scabreuse affaire qui d'ailleurs continue de défier la justice.
- L'affaire Yves Frédéric: cette affaire illustre à merveille les dérapages auxquels il est possible d'assister dans notre milieu judiciaire.

3.2 La confusion des missions des auxiliaires

L'omnipotence des auxiliaires de justice a été déjà signalée. Ce fait ne concerne pas seulement les domaines du droit, il s'étend à la commission d'actes propres à d'autres corps de métier. Ainsi, l'avocat, outre qu'il assure le conseil et la défense de son client, a la faculté de récupérer, de conserver et de procéder à la vente des biens destinés à celui-ci. Cela ne va pas sans inconvénients comme le montre l'affaire qui suit : Me Hamidou Sawadogo, jeune avocat, a défendu Pierre

⁵ In *L'Observateur Paalga* n°5924 du lundi 30 juin 2003, p. : 28-29.

Koama pour le compte de qui il a obtenu en première instance de saisir un terrain qu'il s'est empressé de revendre à 23 millions à Albert Zoundi à qui il conseillera d'investir immédiatement, c'est-à-dire sans attendre la fin de la procédure judiciaire, qui pouvait encore connaître des revirements en appel et cassation. Et c'est bien ce qui survint. En appel, Me Sawadogo perdit le bénéfice obtenu en première instance pour son premier client et dut se résoudre à rembourser le second.

Cette affaire illustre plusieurs choses :

D'abord, en procédant à la vente d'un bien saisi, Me Sawadogo s'est substitué au commissaire priseur. Ensuite, ce faisant, il a contrevenu à la loi qui veut que ce type de vente se fasse aux enchères publiques. De plus, en vendant le terrain à une personne de son choix, il a créé une situation de conflits d'intérêts entre son premier client et le second acquéreur du terrain. Le conflit d'intérêts, principe qui veut qu'un même conseil ne défende pas des intérêts opposés, est prohibé par la déontologie chez les avocats. Dans les faits, il est une pratique quotidienne des auxiliaires de justice burkinabè de s'autoriser l'accès aux créances de leurs clients. Enfin, en se transformant en vendeur de biens immobiliers, Me Sawadogo a oublié les règles de procédure du droit.

3.3 L'absence de réglementation des relations entre auxiliaires de justice

Les pratiques découlant de cette situation nous sont révélées dans l'affaire Yves Frédéric contre Me Antoinette Ouédraogo. Dans cette affaire bien connue du Barreau burkinabé Monsieur Yves Frédéric accuse son ex conseil d'abus de pouvoir, d'extorsion de fonds en complicité avec un Huissier. Le recours intenté par la victime devant les tribunaux et auprès du Barreau n'a reçu aucune suite. Une situation qu'on explique par le fonctionnement particulier du milieu judiciaire évoqué plus haut.

3.4 Une clientèle souvent démunie

L'examen du rythme de fonctionnement de la justice burkinabè révèle deux extrêmes contradictoires. A l'extrême lenteur de certaines procédures s'oppose la toute aussi extrême rapidité d'autres procédures. Entre les deux, il apparaît nettement que la justice n'a pas de rythme propre. Celui-ci est toujours dicté par les circonstances. L'analyse des dossiers soumis montre que ces deux extrêmes apparaissent toujours lorsque sont impliqués l'Etat ou ses démembrés, les grandes sociétés nationales ou étrangères.

Lorsqu'on approche les hommes de loi, leur explication se résume en une formule : « la diligence dans le suivi des dossiers ». Par cela, ils veulent signifier que les dossiers qui avancent sont ceux dont les intéressés se donnent les moyens de les suivre assidûment. Mais cette explication ne résiste pas à l'analyse, à moins qu'elle n'anticipe par parabole les éléments suivants de la réalité de notre système judiciaire.

En tout cas, une meilleure explication viendrait d'une pratique répandue dans nos tribunaux : la recherche des « dossiers juteux ». Elle consiste, tant pour l'avocat que pour le magistrat, à se saisir de tout dossier dont on sait qu'il concerne une haute personnalité ou institution, et d'attendre que celle-ci se manifeste. Cette chasse ne laisse que peu de chances au dossier moyen.

A l'échelle des avocats, le suivi de ce type de dossiers devient une préoccupation essentielle. En l'absence d'un réel système d'aide juridique, le coût d'accès à la justice devient prohibitif pour le justiciable moyen. C'est peut-être là aussi la source de certaines affaires.

Le "pauvre" ne va assurément devant la justice que convaincu de son bon droit. Son dossier trouvera preneur seulement que lorsque sa défense est presque une formalité. Dès lors, son défenseur est assuré d'être désintéressé parce que la loi N°10/93/ADP du 17 mai 1993 en son article 6 alinéa 2 stipule que « les honoraires ou émoluments des avocats défenseurs et autres auxiliaires de justice sont à la charge de la partie qui succombe ». La pratique d'accès aux créances jouant, l'avocat peut ainsi récupérer d'importantes sommes sans trop de peine. Dans l'esprit de certains, il appartiendrait alors de procéder à un "partage équitable".

Ainsi est née l'affaire des veuves avec Me Somé Pascal, par exemple. Ou encore des affaires bien connus en justice : affaire Henri Yaméogo « ma fille ne sera pas exicée » ; dossier des ex travailleurs de Colas...

3.5 Ignorance des mécanismes judiciaires

Beaucoup de pratiques sont faussement réputées corruptrices alors même qu'il s'agit d'une interprétation erronée du fonctionnement complexe de la justice. En particulier, le justiciable conçoit généralement la mission de l'avocat sous l'angle exclusif de l'affrontement, du conflit ouvert. Dès lors, toute recherche de solution négociée apparaît comme une trahison de la part du plaignant. Certes, dans ces négociations peuvent naître des pratiques corruptrices mais dans un second temps. Dans ces cas, la rupture de confiance qui s'introduit entre le conseil et son client est susceptible de se muer en rapport conflictuel où le client a peu de chance d'avoir le dessus. Le dénouement le plus courant : le conseil se dessaisit du dossier tout en créant les conditions d'une complication de l'affaire. Les voies les plus couramment utilisées à cette fin sont :

- user des liens de confraternité pour que le dossier ne trouve plus preneur ;
- réclamer des frais de constitution de dossiers à une personne réputée insolvable pour pouvoir se dessaisir de son dossier ;
- jouer sur le calendrier judiciaire pour faire échec à l'instruction d'un dossier.

Toutes les affaires qui sont rapportées au Ren-lac, connaissent, des conflits larvés à des degrés divers entre le plaignant et son conseil.

Du côté des plaignants, l'erreur la plus fréquente est la confusion faite entre morale et droit, ce qui les amène souvent à tenir un argumentaire plus préoccupé d'éthique que de technicité.

Il en est ainsi dans l'affaire Lassané Sawadogo. M. Sawadogo estime l'arrêt de justice tronqué à partir du moment où il n'arrive pas à en obtenir l'exécution.

Dans l'affaire Moussa Rabo, le plaignant personnifie ses rapports à la justice. Aussi, alors qu'il est bénéficiaire d'une assignation en paiement délivrée par le procureur, il retourne se confier à un juge (son affaire est déjà instruite et une décision est prise). Il entre ainsi par lui-même dans une voie qui l'éloigne du droit.

Dans l'affaire Dao Mamadi et compagnie, les plaignants ne comprennent pas que leur ex-employeur puisse poursuivre son activité professionnelle alors qu'ils n'ont pas encore été désintéressés dans l'action qui condamne celui-ci.

L'affaire Yves Frédéric fait ressortir qu'un aller/retour Ouagadougou/Bobo-Dioulasso peut être facturé 360 000 francs (plus qu'un aller/retour Ouaga-Paris sur certains vols commerciaux). Tout en étant surprenant, ce barème est conforme aux 500 francs/kilomètre appliqué par les cabinets.

En tout, les importantes lacunes dans la connaissance qu'ont les justiciables des arcanes de la justice ne peuvent pas être en leur faveur, et sont autant d'ouvertures possibles vers des pratiques corruptrices ou, tout au moins, peu saines professionnellement.

D'une manière générale, on ne doit guère s'étonner de l'existence de pratiques corruptrices au sein des corps des avocats et des huissiers. En effet, les mécanismes institutionnels de l'organisation judiciaire présentent encore des profonds déséquilibres favorisant cet état de fait. Il s'agit d'un phénomène structurel qui trouve sa pleine expression chaque fois que les circonstances sont favorables. Pour y remédier, il faut aller vers des réformes d'envergure.

IV. RECOMMANDATIONS

Les cas qui ont fondés notre analyse ne sont que les révélateurs d'une situation d'ensemble plus complexe. Il est par conséquent malaisé de formuler des propositions à partir d'un corpus réduit aux dimensions de celui que nous avons exploité. Toutefois, cela nous a permis de repérer des indices assez significatifs. Ils concernent particulièrement la formation, l'organisation des pratiques professionnelles et l'information du justiciable.

4.1 La formation

La formation du personnel judiciaire burkinabé se révèle encore fragile aujourd'hui tant en quantité que considérée sous l'angle de la qualité.

Quantitativement, il apparaît visiblement que la justice burkinabé manque cruellement d'avocats et d'huissiers. C'est un facteur limitatif de l'accès de la justice. Mais surtout, le nombre extrêmement réduit du personnel judiciaire favorise l'esprit de corps préjudiciable à la transparence des actes. Il faut aller donc vers un élargissement des rangs des auxiliaires de justice. C'est aussi la voie vers une émulation saine entre compétiteurs préoccupés par les performances. De plus, le système des quotas aujourd'hui en vigueur dans le recrutement des avocats en particulier est antinomique avec l'esprit libéral.

Qualitativement, la formation apparaît comme beaucoup trop généraliste et éparpillée. Généraliste, elle l'est parce que l'enseignement du droit ne reconnaît qu'une filière de formation de la profession. Le concours d'accès à la fonction n'ouvre pas sur une formation spécifique qui suppléerait les déficiences des pratiques universitaires. La formation pratique acquise en étude et sans référentiel commun à tous les prétendants accentue la disparité au détriment d'un savoir de base solide. Il n'est pas superflu de penser à l'instauration d'une filière spécialisée, soit par une diversification de la formation universitaire, soit par l'instauration d'une formation professionnelle. Celle-ci pourrait par exemple intervenir après le concours d'entrée.

4.2 L'organisation des pratiques professionnelles

C'est un paradoxe de penser que les rapports entre personnel de la justice manquent d'organisation. Malheureusement, il faut se rendre à l'évidence : un avocat peut obtenir d'un huissier le transfert d'importantes sommes d'argent sur un simple appel téléphonique. Mais cela n'est pas une fatalité. Il suffit pour cela de réfléchir à des schémas d'organisation qui prennent soin d'éviter les collusions d'intérêts. Cela aurait pour avantage supplémentaire de libérer les auxiliaires de justice de tâches ingrates pour les rendre plus utiles dans leurs études et auprès de leurs clients. Il faut en outre les libérer du souci lié aux recouvrements de certaines créances, en réfléchissant à l'instauration d'un système d'aide juridique.

4.3 L'information

En règle générale, l'huissier est rarement ami du grand public. La nouveauté, c'est la dégradation continue de l'image de l'avocat. C'est sans conteste le signe évident de la distance grandissante entre le justiciable et l'auxiliaire de justice. Mais la profession paie aussi certainement l'implication de certains de ses membres dans des affaires relayées par les médias. Enfin, l'atmosphère générale de suspicion entre public et autorités y contribue pour une part.

Il appartient en premier lieu à la profession de corriger cette situation. Elle peut y parvenir en contribuant aux efforts d'information du public. En l'état actuel des choses, elle gagnerait aussi à rendre les bureaux du bâtonnier plus ouverts au public et le conseil de l'ordre plus attentif aux attentes des justiciables. Cela l'amènerait peut-être à beaucoup plus de sévérité envers les membres de la profession. Ce serait sans doute le prix d'un regain d'estime.

CONCLUSION

Au terme de nos investigations, il ressort avec précision que les soupçons qui pèsent sur la justice et plus précisément sur les corps des avocats et huissiers ne manquent pas de fondements. Les définitions juridiques peuvent ne pas correspondre aux incriminations courantes. Les pratiques corruptrices sont bel et bien une réalité. Elles tirent leur source du fonctionnement structurel de la justice. La distance trop importante qui la sépare du justiciable, le confinement de l'espace judiciaire, sont propices aux connivences et autres formes d'ententes contraires aux règles juridiques.

Relativement protégé de tout jugement, l'espace dès lors suscite des pratiques qui finissent par se substituer à la rigueur de la loi. Les principales victimes en sont les justiciables moyens ignorants des mécanismes qui les dominent.

Toutefois, on ne peut considérer cette situation comme une fatalité. Des solutions existent. Elles touchent à la formation, à une consolidation plus poussée des pratiques professionnelles, mais également à une initiation du public au contact avec le monde judiciaire. En effet, le public est quelquefois aussi victime de sa propre ignorance.

Dans tous les cas, si rien n'était fait, la justice perdrait un peu plus en crédit déjà qu'elle souffre d'un manque de confiance. De plus, les pratiques se développant à l'extrême finiraient par déborder du domaine judiciaire pour contaminer des corps sains de la société. D'ailleurs, il est permis de croire que ce processus est d'ores et déjà enclenché. Au cours de nos investigations, nous avons pu noter que nombre d'avocats étaient cités dans des affaires foncières. C'est un phénomène dont il conviendrait de suivre l'évolution.

PARTIE IV
LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION AU BURKINA

■ Les actions de lutte contre la corruption ont pour l'année 2003 été timides et sans mesures concrètes même si on note quelques avancées significatives en termes de diagnostic et de déclarations d'intentions de la part des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le présent rapport passe en revue les actions d'ensemble entreprises dans chaque sphère des pouvoirs d'une part, et les actions spécifiques de certains services et entités administratives d'autre part.

■ Dans notre souci d'évaluer les actions de corruption entreprises par les différents acteurs nous avons dû faire face à une difficulté surtout avec l'administration publique. Le sujet étant sensible, nous avons pris le soin de d'adresser des correspondances aux responsables de cinq(5) administrations que sont : les douanes, la direction des soldes et de l'ordonnancement, le Palais de Justice de Ouagadougou(Procureur Général), la direction générale de la Police Nationale, Gendarmerie Nationale Hors mis l'administration des Douanes et la Gendarmerie Nationale, qui nous a répondu, les autres n'ont pas daigné donner suite à nos correspondances maintes fois relancées. Malheureusement aucune administration n'a rempli le tableau que nous avons préparé et dont copie est jointe en annexe du rapport.

Malgré tout, des actions positives, à l'actif de certaines institutions, peuvent être relevées. Cette quatrième partie est une revue, non exhaustive, cela s'entend, des activités menées par différentes institutions pour réduire la corruption.

4- 1 - Les actions au niveau des structures publiques

L'an 2003 a connu la publication de rapports sur la corruption. Les autorités ont donné encore de la voix pour affirmer leur volonté politique de lutter contre le fléau.

4.1.1. Publication du premier rapport du comité national d'éthique

Installé en mars 2002, ce comité a tenu sa première session en novembre de la même année. A l'issue de cette session, et suite à de larges concertations avec toutes les composantes de la société, cet observatoire de l'éthique a produit et remis au Président du Faso en mars 2003 un rapport intitulé « état de l'éthique au Burkina, rapport 2002 ». Ce rapport de 138 pages conclut en trois points importants :

- 1) « cinq problèmes majeurs transversaux...minent la société Burkinabè : politisation de l'administration, impunité, corruption, incivisme, crise de l'éducation. »
- 2) « Cette situation alarmante mais non désespérée.... n'est pas un problème insurmontable....il suffit que les uns et les autres acceptent de jouer leur rôle pour l'émergence d'une société de plus en plus responsable, avec pour toile de fond une volonté politique affirmée et soutenue »
- 3) « les recommandations (...)formulées (...).constituent avant tout une interpellation....qui invite chaque Burkinabè à se sentir concerné par la situation du Pays, et à accepter une remise en cause de soi-même pour l'intérêt supérieur du Burkina qui doit agir en faveur de la moralité... »

Des leçons et constats que l'on tire de ce premier pavé sont :

⇒ C'est la première fois, en dehors du rapport du collège des sages du 30 juillet 1999, qu'une structure politique, logée à la présidence du Faso, fait un « diagnostic sans complaisance » de l'évolution des questions d'éthique et de corruption au Burkina. Ce constat vient conforter les différents diagnostics successifs réalisés par le REN-LAC en 2000, 2001, 2002 et les évaluations d'autres partenaires au développement. L'opinion publique nationale et internationale a accueilli ce document avec circonspection, partagée entre doute et espoir. Doute, parce craignant que ce soit un rapport de plus et ses recommandations classées dans les tiroirs sans suite. Espoir, parce que se disant qu'enfin l'autorité politique a pris la mesure de la chose et veut agir.

⇒ Les membres du Comité ont initié une campagne de diffusion des conclusions du rapport et des actions de sensibilisation au cours de 2003. Malheureusement de sources proches de ce comité, les moyens logistiques et financiers font défaut pour concrétiser certaines activités.

⇒ Ainsi, en dehors des rencontres à huis-clos avec certains ministères et présidents d'institutions pour recueillir leur avis et réactions sur ce rapport, aucune suite officielle à l'endroit de l'opinion publique n'a été donnée aux conclusions du rapport du comité national d'éthique. Cette attitude a fini par convaincre une certaine opinion que cette structure est morte-née et qu'il n'y aura plus d'autres rapports. Ces doutes se confirment de plus en plus lorsque l'on suit l'évolution de la structure et les moyens mis à sa disposition pour réaliser son programme 2003 (la session 2003 a été reportée à une date ultérieure).

4.1.2–Premier rapport d'activités de la Haute Autorité de Coordination de lutte contre la corruption (HACLCL)

Au cours de 2003, le gouvernement a concrétisé sa volonté à travers la Haute Autorité de Coordination de la lutte Contre la Corruption..

La Haute Autorité , créée le 31 décembre 2001 pour « coordonner la lutte contre la corruption et assister le gouvernement dans la prévention, la détection et la lutte contre les pratiques de délits financiers et de corruption au sein de l'administration... », a été officiellement installé en avril 2003 par le Premier Ministre.

La Haute Autorité a remis son premier rapport d'activités 2003 en début janvier 2004. Ce rapport n'est pas rendu public et reste confidentiel comme les autres rapports des Inspections Techniques des Services, Inspection Générale d'Etat, et Inspection Générale des Finances, dont il constitue une synthèse du diagnostic en matière de corruption. Toutefois cette structure a surpris l'opinion en organisant une conférence de presse après la remise dudit rapport au premier Ministre. Cette innovation importante a permis de remettre sur la place publique « de vieux dossiers qui dormaient dans les tiroirs des inspections » ci-dessus citées .

■ Des dossiers de corruption de la HACLCL

Selon la HACLCL, entre 1999 et 2003, l'inspection générale des finances a traité 76(soixante seize) dossiers, l'inspection d'Etat 26 (vingt six) dossiers. Ces deux institutions ont fourni de la matière première à la HACLCL Ainsi elle a eu connaître un total de 102 (cent deux) dossiers.

- La HACLCL a retenu 40 dossiers pertinents mais Il y a dix (10) qu'elle a tenu à stigmatiser dans son rapport , le reste des dossiers présentent plutôt « certains dysfonctionnements corrigibles »

L'occasion de la remise officielle du rapport de la HACLCL a suscité de nombreux commentaires au niveau de la presse notamment. La relation la plus complète est parue dans l'Observateur Paalga n°6066du 23 janvier 2004 où on y lit : « ♦ 800 millions de FCFA destinés à la réalisation du barrage de la Bougouriba se sont volatilisés à l'Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS). A ce jour, pas même une pierre n'a été posée sur le site; ♦ 351 millions de FCFA ont été dissipés au « Programme Saaga »; ♦ 240 millions de FCFA de malversations constatées au Centre Hospitalier National Sanou-Souro à BoboDioulasso; ♦ 154 millions de FCFA « dinés » au Fonds de l'eau et de l'équipement rural (FEER); ♦ 24 millions de FCFA portés disparus dans le dossier vérification de l'administration du ministère de la Santé; ♦ 27 millions de FCFA partis en fumée à l'Office de Santé des Travailleurs (OST); ♦ 405 millions .de FCFA de malversations à la croix rouge .

C'est en tout 2. 927 31 623 fcf que l'Etat Burkinabè aura perdu(...)

Il semble que la Loterie nationale burkinabè (LONAB) hébergeait, elle aussi, des rats qui ont creusé des «fossés» au milieu des années 1990 mais là j'ignore les montants.

(...) Pour ce qui concerne la Croix rouge burkinabè (CRB), "Nous reconnaissons qu'effectivement en 2000, l'inspection d'Etat a inspecté nos comptes de la période allant de 1996 à 2000. Mais il convient de souligner que pendant cette même période, en tant qu'institution d'utilité publique, les subventions reçues de l'Etat s'élevaient à 30 millions de FCFA.

En effet, la plupart de nos projets sont financés par des Croix rouges amies, et les projets sont régis par des protocoles d'accord de partenariat et connaissent chaque année des audits commandités par les partenaires".

C'est te dire qu'à la Croix rouge burkinabè, (...) on semble se demander d'où est-ce qu'on a pu sortir les 405 millions de FCFA de malversations.(..) »

■ Quelques remarques et leçons sur la HACLCL

Il y aurait quelques avancées dans la lutte contre la corruption si toutes ces initiatives prises sont consolidées et soutenues par les sphères politiques et judiciaires, et une amorce d'organisation et de valorisation du contrôle comme moyen de prévention et de répression de la corruption.

On note une volonté d'informer l'opinion, mais qui reste freiner par la mainmise de la tutelle bien qu' on souhaite, sur le papier, « rendre plus efficace et visible l'action du gouvernement à court et moyen terme » en matière de lutte contre la corruption.

Sollicitée par certains médias privés et publics, pour des explications suite à son rapport, la HACLC a brillé par son silence. Pouvait –elle faire autrement ? Il nous paraît difficile de vouloir jouer à la transparence sans donner toute l'information à l'opinion publique qui quoi qu'on dise est capable de discernement.

La HACLC ne disposant pas de pouvoir de sanction, on a l'impression de tourner en rond. A la vérité la HACLC fait une deuxième fois le même travail qui a déjà été fait par les structures qu'elle coordonne. Dans les archives du premier ministre, surtout au niveau de la commission de suivi des recommandations de l'inspection générale d'Etat présidée par le secrétaire général du Premier ministre, on retrouve presque les mêmes dossiers qui sont évoqués.

L'ébauche d'une politique nationale de lutte contre la corruption à l'actif de la HACLC devra se poursuivre en 2004. C'est à notre sens un document qui impulsera une dynamique dans le domaine. En attendant les propositions ou initiatives venant de toutes les composantes de la société sont d'un apport non négligeables et ne doivent pas être torpillées .

4.1.3- La cour des Comptes

■ La cour des comptes ... rappelle au respect de l'orthodoxie budgétaire

Comme le prévoit la constitution burkinabé, la Cour des Comptes participe au contrôle de l'exécution des lois de finances. De ce fait elle établit un rapport sur l'exécution des lois de finances ainsi qu'une déclaration générale de conformité ou de non- conformité à l'adresse de l'assemblée nationale .

La Cour a déjà établi les rapports d'exécution des lois de finances exercices 1995-2000 et celle de 2001. Elle a également contrôlé la gestion des financements publics des partis politiques.

L'obligation de rendre compte est devenue une nécessité tant et si bien que les premières découvertes de la Cour des Comptes sur la gestion du budget de l'Etat sont édifiantes

La Cour relève par exemple les manquements suivants :

- Le non-respect des délais aussi bien dans le recouvrement des prêts et du compte des avances que dans la transmission des documents par le ministère du budget et des finances
- Des erreurs de report de solde lorsque l'on passe d'une année à une autre

Dans le tableau suivant nous avons répertorié sur la base du rapport de la Cour des Comptes les prêts et comptes d'avance consentis , remboursés et non-remboursés de 1995-2003.

Types d'opérations	Comptes prêts	Compte d'avance	Total
Prêts /ou avances non- remboursés au 01/01/01	10. 913. 759 145	1 ..296. 821 993	12..210.581.138
Prêts /ou avances consentis au 31/11/01	791. 393 217	90 .799 551	882.192.768
Prêt /avances remboursées au 31/12/01	565..811 904	139. 554 791	705.366.695
Prêts /ou avances non -remboursés 31/12/01	11. 139. 370 458	2. 138.066-753	13.277.437.211

Source : tableau construit sur la base du rapport d'exécution de la loi de finance 2001 de la Cour des Comptes

■ Prêt aux membres du gouvernement et aux députés

Au cours de l'année 2003 une large polémique s'est engagée autour des « prébendes » accordés aux membres du gouvernement, aux présidents d'institutions et aux députés

périodes	Membres du gouvernement	Député de la première législature	Députés de la deuxième législature	Total
Prêts non- remboursés au 1/01/01	69.319 420	30 010 431	278 957 303	378.287.154
Prêts remboursés au 31 / 12/01	18 708 000	6.737 277		25. 445.277
Reste à recouvrer au 30 juin 2003	-*	28 099 931	64 530 191	92 630 122

Source : tableau construit sur la base du rapport d'exécution de la loi de finance 2001 de la Cour des Comptes

■ Remarques et observations

Constat 1) : Il ressort d'une manière générale que l'Etat se montre très clément vis-à- vis des débiteurs des fonds publics.

Constat 2) : La Cour des Comptes, pour un premier travail, a montré un certain professionnalisme et un traitement de rigueur à l'endroit des gestionnaires des deniers publics en particulier le ministre des Finances et du Budget et ses collaborateurs, qui dans une large mesure ont failli à leurs obligations. Malheureusement cette Cour n'est pas allée jusqu'au bout de la logique. .Premièrement en ne dévoilant pas la liste complète des débiteurs de l'Etat par exemples les noms des particuliers et des membres du gouvernement.

* Au cours de 2003, des prêts de 15 millions ont été accordés aux ministres , président d'institution et aux députés suppléants pour s'acheter des véhicules personnelles.

Deuxièmement en délivrant pour la seconde fois consécutive « une déclaration de conformité » à l'attention de l'Assemblée pour le vote de la loi de règlement, elle a joué à la complaisance, car elle-même a constaté avec amertume que ses recommandations ne sont pas suivies d'effet. Ainsi lit-on que « (...) la Cour dans son rapport sur l'exécution des lois de finances des gestions 1995 à 2000 avait recommandé qu'au titre des comptes spéciaux du Trésor, il soit mis en place un système de recouvrement intégral des restes à recouvrer des prêts et avances accordées à des personnes physiques et morales et que ces sommes soient régulièrement reversées au Trésor public. Apparemment cette recommandation ne connaît pas encore de début d'exécution puisque le total des restes à recouvrer des années précédentes est sensiblement le même qu'en 2001 »

Par exemple, à l'évaluation des conclusions du rapport de 1995-2000, la Cour a relevé dans son rapport 2001 adressé aux parlementaires, les faits suivants :

- « (...) des prêts consentis aux membres du Gouvernement d'un montant de soixante neuf millions trois cent dix neuf mille quatre cent vingt (69 319 420)FCFA, dix huit millions sept cent huit mille (18 708 000)FCFA ont été remboursés, soit un taux de recouvrement de 26,99%. »

-« Certains députés n'ont pas soldé le prêt d'une législature antérieure, et ont souscrit à celui d'une autre. D'autres n'ont jamais remboursé leur prêt.(...) la Cour a constaté que les contrats de prêt et les fiches de suivi ne sont pas à jour ou sont inexistantes »

- « (...) des prêts consentis aux députés pour un montant de deux cent soixante un millions cinq cent soixante quinze mille sept cent neuf (261 575 709)FCFA, six millions sept cent trente sept mille deux cent soixante dix sept (6 737 277) FCFA ont été remboursés, soit un taux de recouvrement de 2,57%. »

- Conclusion « (...) toutes ces avances ont une durée supérieure à deux ans. Par conséquent toutes ces avances non remboursées à l'expiration du délai doivent faire l'objet soit d'une consolidation sous forme de prêts du Trésor assortie d'un transfert à un compte de prêts, soit de la constatation de perte probable imputée au résultat de l'année. »

■ Une Cour entre doute et espoir

Les rapports d'exécution budgétaire de 2002 et 2003 viendront nous édifier si l'orthodoxie financière est suivie ou si « l'impunité financière » et « la corruption législative » ont toujours de beaux jours devant elles.

La Cour des Comptes dans sa configuration actuelle, regroupe en son sein des agents fort enthousiastes, mais très peu motivés ; il faut d'ailleurs craindre que la nomination à sa tête d'un ancien comptable public, sans doute sorti de ses fonctions, mais qui n'a pas encore obtenu le quitus de sa gestion que cette juridiction précisément devait lui délivrer n'hypothèque son avenir. Même si la plupart des membres ne sont pas magistrats, la quête de son indépendance (financière et d'action), surtout à l'égard du ministère de la justice, reste un défi à relever.

L'espoir est permis tout de même et l'on jugera la Cour à l'œuvre sur ses rapports publics, dont la sortie du premier est annoncé pour courant de 2004..

4.2 Le parlement face à la question de la corruption

■ Le contrôle de l'action gouvernementale mis à rude épreuve

L'assemblée nationale exerce un contrôle parlementaire (donc politique) de l'action gouvernementale à travers les commissions d'enquête, des questions orales. Malheureusement ces deux jusque-là ont montré leur limites réelles . Quand bien même on arrive à créer une commission d'enquête les résultats sont sans effets ou sont sérieusement réduits du fait d'influences politiques du parti majoritaire. Par exemple une commission d'enquête avait été mise en place sur les privatisations, mais le rapport n'a pas abouti car ce sont les mêmes personnalités qui ont dirigé des entreprises privatisées qui se retrouvent comme députés à l'assemblée nationale pour décider des suites ou pour couvrir les défaillances des ministres..

Du reste le contenu de ces rapports, n'a jamais été porté à la connaissance du citoyen.

A propos des initiatives de création de commission d'enquêtes parlementaire il faut dire que le dispositif est « verrouillé ». En effet, selon les dispositions du règlement intérieur 2002 de l'Assemblée Nationale (qui a repris des dispositions de la constitution) , dès lors que le Ministre chargé de la justice fait ouvrir une information judiciaire sur quelque dossier ou affaire pour lesquels des commissions d'enquêtes devaient être créées ou étaient déjà en activité, la procédure de création prend fin si elle est en cours et la commission est immédiatement dissoute si elle avait déjà été créée. Cette entrave au contrôle législatif, a été constatée au cours de 2003, lorsque le Groupe parlementaire « justice et démocratie » a proposé la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la gestion du marché central de Ouagadougou Rood-wooko.

En tout état de cause, le contrôle parlementaire ne portera des fruits attendus que si la séparation des pouvoirs est effective et si les dispositions sont prises pour permettre aux député de tout bord de proposer des initiatives allant dans le sens d'une bonne gestion des finances publiques. Il en est de même pour les différentes lois proposées par les députés des partis d'opposition qui sont bloquées ou rejetées tout simplement parce qu'elles gênaient certains.

■ Des initiatives positives au sein de l'Assemblée Nationale

Au cours de 2003 plusieurs initiatives ont marqué l'engagement des député à lutter contre la corruption . En plus des prises de positions de principes et des discours livrés lors des votes de lois de finances et du budget de l'Etat gestion 2004, il a été intéressant de constater que certains députés ont travaillé pour la création d'une association des Parlementaires pour lutter contre la corruption. Ce réseau est composé de députés de tous les groupes parlementaire de l'Assemblée Nationale. Cette association pourrait servir d'une part d'interface entre l'Institution Parlementaire et certains activistes de la lutte contre la corruption, surtout en matière de vote de loi spécifique sur la corruption, et d'autre part de point de contact avec des structures similaires⁶ qui existent en Afrique et dans le monde.

Par ailleurs et toujours en 2003, des questions orales ont été adressées au gouvernement sur la « fraude fiscale », sur « *la politisation de l'administration publique* »

De même, sur proposition du groupe parlementaire « Justice et Démocratie» une proposition de loi portant « imposition des salaires des députés » a été déposée sur le bureau de l'assemblée nationale . Cette loi , si elle venait à passer, va venir clarifier la nébuleuse qui entoure les émoluments et « les largesses » accordées aux députés.

⁶ Le GOPAC :et l' APNAC....
REN-LAC

4.3 Actions spécifiques de certaines administrations publiques

■ La direction générale du Trésor public et de la comptabilité (DGTCP)...joue à la transparence

Dans son sixième rapport d'activités public, la DGTCP a mis un accent particulier sur son rôle de « rendre compte et de communiquer » à l'endroit des citoyens . C'est ainsi que ce démembrement du ministère des Finances et du Budget s'est exercé en 2002 à « ouvrir les portes de tout le réseau du Trésor Public » et lancer un site web public en 2003. Son Inspection générale est à pied d'œuvre pour traquer toute action ou tentative de corruption ou de manquement grave des comptables publics. Elle établit régulièrement des procès verbaux destinés au ministre des Finances et du Budget et également à l'Inspection générale d'Etat et à l'Inspection Générale des Finances. Les éléments mis en exergue dans le rapport sont les suivants :

- « a) la mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire des agents fautifs par:
 - l'initiation des demandes d'émission d'ordre de reversement à leur encontre;
 - l'initiation des précomptes mensuels sur leur salaire
- b) les sanctions disciplinaires
 - le relèvement de l'agent de ses fonctions
 - la traduction devant le conseil de discipline;
 - le licenciement;
- c) les demandes de poursuites judiciaires auprès du Ministère de la justice
- d) les demandes d'appui de la Gendarmerie Nationale pour les enquêtes approfondies de certains dossiers.»

■ La commune de Ouagadougou volontairedans la lutte contre la corruption

Depuis l'adoption d'un code d'éthique des élus municipaux en 2001 et depuis que le Maire de Ouagadougou a commandité un audit des opérations de lotissements en 2002, les choses semblent évoluer positivement du côté de la commune de Ouagadougou où l'on se dit très « volontaire à traduire en justice tout fautif pris en flagrant délit de corruption »...Du reste un bilan 1995-2003 des « personnes envoyées à NIOKO7 pour des faits délictueux » (pour utiliser l'expression du Maire de Ouagadougou) a même été établi. Malheureusement nous n'avons pas pu obtenir copie de ce document. Pour jouer la carte de la transparence et tenir toujours son bâton prêt à frapper fort...quiconque, le Maire propose que toute personne ayant connaissance d'actes indéliques des agents de les transmette à ses services techniques (Inspections techniques des services municipaux).

Il y a certes des insuffisances, mais la volonté du maire mérite d'être soutenue.

4.4- Les actions de la presse écrite en matière de lutte contre la corruption

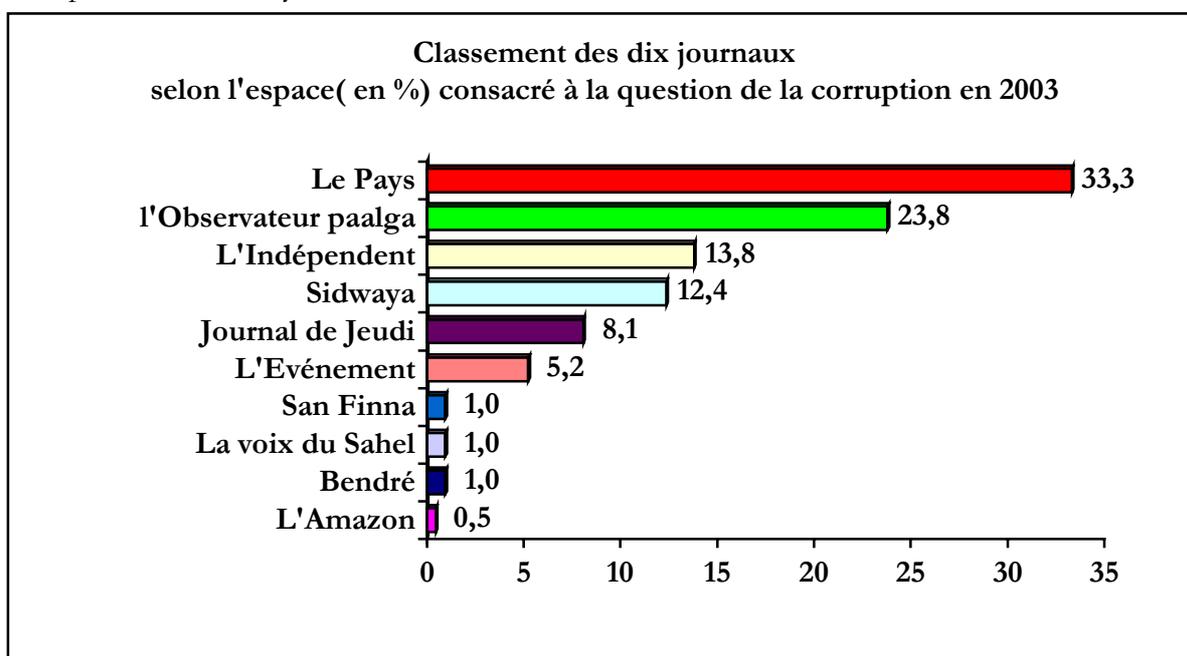
L'analyse se fonde sur 210 articles parus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003 et se rapportant à des faits ou allégations de corruption au Burkina Faso. Au total trois (3) quotidiens (*Sidwaya, l'observateur et le Pays*), six (6) hebdomadaires (*l'Indépendant, JJ, San finna, Bendré, l'Amazon, et la voix du Sahel*) et un (1) bi-mensuel (*l'Evènement*) ont été sélectionnés pour leurs productions. Soit un total global de dix(10) organes de presse écrite. Nous avons écarté les médias audio visuels à cause des difficultés d'archivage et d'accès à ces archives.

Quels sont les formes et mécanismes de corruption révélés par les journaux ? Quels sont les secteurs concernés ? Quel est le degré (petite ou grande) de la corruption abordé. ?Autant de questions que nous pensons avoir obtenu réponses en même temps que nous jetons un regard comparatif sur l'espace consacré au phénomène à travers les différents titres.

■ Une presse écrite Burkinabè qui dénonce les faits de corruption.

La presse burkinabè est engagée dans la promotion de la bonne gouvernance. Elle constitue pour une raison ou une autre un espace où, sous des plumes diverses, des journalistes, des citoyens « anonymes », des syndicats, des associations de la société civile, des administrateurs d'Etat...écrivent pour dénoncer, fustiger des comportements déviants, pour suggérer, proposer des approches de bonne gouvernance ou encore exiger des actions énergiques sur des cas de mauvaise gestion des affaires publiques. On peut conclure que la presse burkinabè est à l'avant-garde de la lutte contre la corruption avec toutes les limites inhérentes au plein exercice de ce métier..

Ainsi, comme l'indique le graphique suivant, les quatre premiers journaux qui consacrent plus d'espace rédactionnel (en %) à la question de la corruption sont : le Pays, l'Observateur Paalga, l'Indépendant et Sidwaya.



■ **Détournement.....et corruption politique » dans la presse burkinabè**

On note que le « détournement » occupe une place de choix (20,3%) dans le traitement de l'information. Cela s'explique par le fait que l'infraction est la plus facile à établir et c'est elle qui laisse beaucoup plus de traces en terme de preuve .

« la lutte anti-corruption » vient en deuxième position dans le traitement des journaux. Les articles produits dans ce sens couvrent les aspects les plus divers :

- Des éditoriaux sur les défaillances et les efforts des politiques de lutte anti-corruption
- Des reportages sur les activités de structures spécialisées de lutte contre la corruption (REN-LAC, comité national d'éthique, haute autorité...)

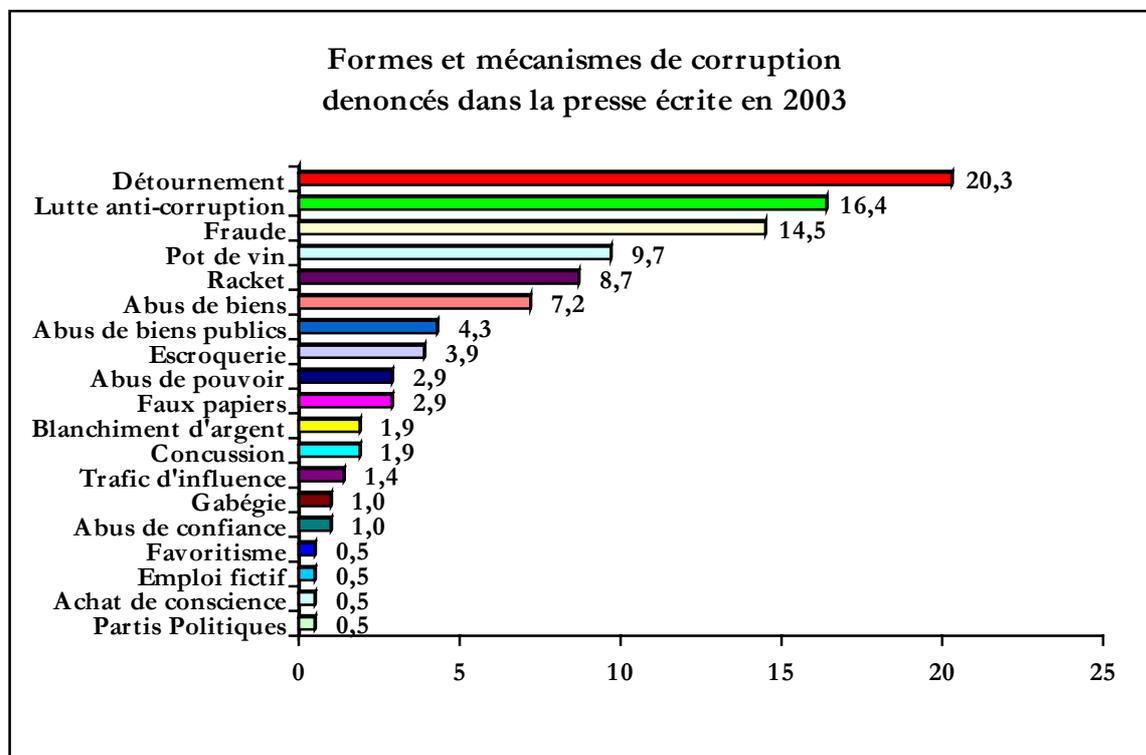
des forum de débat (articles de sensibilisation proposés par le REN-LAC aux journaux tels l'Observateur Paalga, et le pays)

- Des humeurs (réflexion de citoyens) sur les méthodes de lutte anti-corruption (Ex :le Père Balemans dans le Pays avec sa rubrique « droit dans les yeux ».)

« La fraude » (14,5 %) figure en bonne place comme mécanisme régulièrement dénoncé par la presse. Bénéficiant ainsi de l'intelligente coopération de structures luttant contre la fraude , et des dénonciations de certaines entreprises nationales victimes des pratiques de fraude, la presse burkinabè a révélé plusieurs cas de fraude sur des produits tels les piles, les pneus le ciment, le sucre, le nescafé, l'huile, les motos... et la fraude fiscale. .

Il faut signaler que les « abus de biens sociaux » (7,2%) jadis sporadique ont pris une proportion inquiétante. Cette forme de corruption dénoncée dans la presse concerne surtout les associations et organisations de la société civile. Avec la prolifération des associations et aussi les possibilités de financement offertes par les partenaires au développement certains leaders de ces regroupements ont eu le plus souvent la tentation facile de se servir d'abord et quand survient le scandale la presse en fait ses choux-gras

« la corruption politique » (0,5) est la forme la moins abordée par la presse au cours de 2003.



■ **-Le tandem hebdomadaire/quotidien et privé/public**

Sur les 210 articles répertoriés dans les dix journaux, les « quotidiens » remportent la palme du « rapporter de nouvelles corrompues » vu l'espace qu'ils consacrent aux faits de corruption. Soit 70% pour les quotidiens contre 30% pour les hebdomadaires. Cette différence s'explique par le fait que les quotidiens, pour la plupart, offrent plus de possibilité aux non-journalistes de s'exprimer et chacun des trois quotidiens concernés par l'étude anime des rubriques où il est possible professionnellement de publier des allégations sans autre forme de vérification de la part du journal. « On murmure » à Sidwaya, « une lettre pour laye » à l'Observateur Paalga et « les confidences du week-end » au Pays.

Par contre les périodiques (l'Indépendant, JJ, L'Evénement...) se focalisent sur les analyses plus approfondies fait par des professionnels.

Ces hebdomadaires, lorsqu'ils dénoncent des cas de corruption, prennent la précaution de mener quelques vérifications qui vont au-delà du factuel. Il faut cependant regretter que ces périodiques pour l'année 2003 aient consacré très peu d'articles d'investigation se rapportant à la corruption. Il ne faut pas non plus perdre de vue que dans l'année les périodiques (hebdomadaires) paraissent 52 fois et les quotidiens 315 fois.

■ **4.4.3 Les grandes affaires traitées dans la presse**

Certaines affaires ont défrayé la chronique et fait la « une » des journaux en 2003. Voici un tableau de quelques affaires non exhaustives sélectionnés par le REN-LAC

Titres dans les journaux	Mis en cause	Suites
1) Fraude de motos Burkina: L'empire mafieux de Fawaz Attié	Fawaz Attié Les Douanes	Plainte en justice
2) Le bitumage du tronçon Boromo-Bobo-Dioulasso	- Le ministère des transports de l'Habitat, et des infrastructures La Société Razel et Frères Le Cabinet de contrôle	Enquête de l'UE et du Ministère en charge des infrastructures
3) Fraudes et évasion fiscales: Le Burkina perd 27 milliard de fcfa en 3 ans	les agents des impôts les entreprise et société d'Etat les commerçants	Sans suite
4) Football burkinabè: Gestion controversée de la FBF	L'équipe Fédérale dirigé par le Colonel Honoré Traoré	Sans suite
5) Gestion du programme "SAAGA": Détournements, malversations et surfacturations	Le DAF Des anciens ministres	Poursuites judiciaires
6) Quinze millions pour mieux partager la misère des autres (gabegie)	des ministres ministre des Finances et Budget et des	La cour des compte a dit que c'est légal
7) Racketté de 300000 FCFA pour toucher son rappel à la solde	- Direction de solde	Poursuites judiciaires contre l'agent
8) Concours de la Fonction publique: Les flots de "pétroles" font annuler certains concours	Direction des examens et concours du MFPRE Des candidats et des correcteurs	- Enquêtes et poursuite judiciaires
9) Incendie de Roodwooko : éviter la reconstitution d'un nid de fraudeurs et du favoritisme	Les commerçants La marie	Enquêtes Plainte en justice
10) Centre hospitalier régional de Tenkodogo : détournement	Le Directeur régional	Licenciement et poursuite judiciaire
11) Onatel : Passation de marché sous influence	Ministère des télécommunications	Sans suite
12) Construction et entretien des routes : il des mauvaises pratiques dans la gestion	- Direction générale des Routes - Ministère des transports , de l'Habitat et des infrastructures	Sans suite
UCOBAM : détournement de fonds	directeur général AFD	Poursuites judiciaires

4.5– Les recommandations du REN-LAC

Depuis quatre ans les rapports du REN-LAC ont toujours pris en compte une partie recommandation pour ainsi donner à voir les points de priorité qu'il faudrait toucher pour espérer résoudre la multitude des problèmes de corruption. Nous sommes souvent à nous répéter en insistant à la prise en compte de nos recommandations dont la plupart, jusque là, a été ignorée.

Cette nous avons opté conformément au thème général développé pendant les premières journées du refus de la corruption, de nous intéresser aux structures de contrôles de l'Etat.. Nous reprenons ainsi les recommandations que nous avons, à l'occasion des dites journées, consignées dans notre mémorandum.

Au niveau général

Au plus haut niveau de l'Etat, la volonté politique de lutter contre la corruption doit être affirmée non pas seulement en parole ou en multipliant les structures mais par des actes concrets, visibles. Ainsi nous souhaitons les actions suivantes :

- Il doit être mis fin au règne des grands fraudeurs et spéculateurs qui jouissent d'une impunité manifeste et qui se proclament intouchables parce que bénéficiant de telle ou telle protection
- La justice doit être libérée de toutes les entraves qui empêchent son fonctionnement libre et indépendant afin qu'elle puisse jouer correctement et concrètement son rôle de dernier recours du citoyen. Elle doit avoir la capacité de faire appliquer ses décisions.
- Réviser le texte sur la déclaration des biens notamment :
 - En introduisant la possibilité de rendre public le contenu des déclarations dans le journal officiel ou par voie de presse ;
 - En étendant à la liste de ceux qui doivent déclarer leurs biens, et en y ajoutant leurs proches (femmes, enfants) afin d'éviter les conflits d'intérêts ;
 - En prévoyant des sanctions contre ceux qui ne déclarent pas dans les délais ; mais aussi contre ceux qui fournissent de fausses déclarations.
- Réglementer la pratique des dons et cadeaux notamment ceux faits aux responsables politiques et administratifs.
- Réglementer les financements privés des campagnes électorales et rendre plus équitable les financements publics.
- Améliorer la situation matérielle des agents publics. Avec un salaire décent, indexé sur le coût de la vie, une dotation suffisante en moyen de travail et un contrôle adéquat dans l'exécution des tâches, il est possible de parvenir à réduire de manière notable les délais de traitement des dossiers courants qui constituent l'un des principaux problèmes occasionnant la corruption dont souffre l'Administration.
- Veiller à l'application stricte des principes de neutralité et d'impartialité de l'Administration.
- Créer les conditions d'un accès libre et facile à l'information administrative en adoptant des dispositions légales autorisant la communication des dossiers administratifs à toute personne qui en ferait la demande.
- Adopter une loi sur l'enrichissement illicite permettant de poursuivre en justice toute personne incapable de justifier l'origine de ses biens

Au niveau spécifique du contrôle

- Assurer l'indépendance des structures de contrôle.
Cette indépendance peut se voir notamment au niveau des nominations et limogeages des membres ; ces actes ne doivent pas relever de la seule discrétion du pouvoir exécutif.
- Rendre public les rapports de contrôle, notamment ceux de la Cour des comptes, de l'Inspection Générale d'Etat, de la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption et de la coordination Nationale de lutte contre la fraude.
- Rendre public les rapports d'enquêtes parlementaires et retransmettre en direct sur les medias publics les séances de questions orales.
- Les structures de contrôle doivent toutes être dotées de pouvoir de police judiciaire leur permettant de mener en toute quiétude leurs enquêtes et d'ester directement en justice pour le compte du gouvernement.
- Enfin un mécanisme particulier de recours doit être mis en place pour protéger le citoyen contre les abus de pouvoir éventuels des corps de contrôle.

- **De façon globale** la nécessité de l'adoption d'une loi générale sur la corruption s'impose. Le REN-LAC insiste sur l'adoption d'un tel instrument qui aura l'avantage de compléter tout l'arsenal qui existe en la matière. En effet, au regard de la dispersion et des disparités de l'arsenal juridique en matière de prévention, de détection et de répression des pratiques de corruption, le REN-LAC soutient qu'il est nécessaire de travailler de façon concertée à la rédaction et à l'adoption d'une telle loi. Cette loi devrait prendre en compte les missions et attributions de l'ensemble des institutions (administratives, juridictionnelles, législatives), des acteurs non gouvernementaux, tenir compte de l'environnement sous-régional, régional et mondial en matière de lutte contre la corruption, regrouper et harmoniser tous les textes et règlements en matière de lutte anti-corruption.

L'espace d'interpellation consacre le début de trois jours de sensibilisation au refus de la corruption et s'inscrit en droite ligne de la participation citoyenne dans la gestion de la chose publique. Il engage donc un processus participatif, large, sans sectarisme dans la lutte anti-corruption. C'est le souhait de toutes les organisations membres du Ren-lac qui voient en cette initiative de Journées nationales du Refus de la Corruption une entreprise annuelle, fédératrice des efforts de toutes les forces nationales en lutte contre le phénomène de la corruption.

ANNEXE

Mémoire
sur la corruption adressé
au gouvernement
Burkinabè

20 janvier 2004

Premières Journées nationales du refus de la corruption

Mémoire adressé au gouvernement

Excellence, Monsieur le Président du Faso,

Le REN-LAC et l'ensemble des membres qui le composent ainsi que d'autres organisations de la société civile ont l'honneur de soumettre à votre haute attention ainsi à qu'à celle du gouvernement, le présent mémoire faisant le point des différentes préoccupations en matière de corruption. Ce document n'est qu'un résumé, certainement incomplet, des principaux problèmes recensés et notamment ceux liés au contrôle.

Nous restons persuadés que la prise en compte des recommandations contenues dans ce mémoire placera le Burkina sur le chemin de la réduction de la corruption.

Le présent document s'articule autour de trois points complétés par des documents annexes constitués des différentes contributions.

I-Pourquoi des Journées de refus de la corruption ?

De l'histoire du Burkina Faso, les dix dernières années ont enregistré une avancée inquiétante, à tout point de vue, des pratiques corruptrices dans le pays tant le phénomène est visible dans tous les secteurs d'activité.

Lorsque le 20 décembre 1997 le REN-LAC a été porté sur ses fonts baptismaux, la question de la corruption n'était pas encore rentrée dans le discours politique, même si la situation était déjà assez inquiétante. Cet acte des pères fondateurs du réseau se justifiait par le fait que la corruption prenait des proportions dramatiques et menaçait dangereusement la paix, la sécurité et le développement du « pays des hommes intègres ».

Dans la mesure où l'Etat ne s'en préoccupait pas, il était du « devoir moral » des acteurs de la société civile d'initier des actions pour s'attaquer au fléau, car leur silence et leur passivité devant le développement du phénomène auraient été considérés comme une complicité.

Depuis que le réseau s'investit sur le terrain, le constat général fait, est que la petite corruption est très étendue et croît tandis que la grande corruption se nourrit de l'impunité des grands. Aucun secteur d'activités n'est épargné par le mal :

l'Administration publique, les Marchés publics, les Impôts, la Police/Gendarmerie, les Mairies, la Justice, les Douanes, les Médias, la Santé, l'Education

Cependant l'Etat a montré ses limites aussi bien dans l'application des règles de bonne conduite des agents publics que dans la prévention des déviations morales, entraînant ainsi une corruption endémique d'une part et un dysfonctionnement criard de l'appareil d'Etat d'autre part.

Dans le Burkina Faso, inscrit dans un processus démocratique, on constate que pour être élu, pour être recruté au public comme au privé, pour avoir un acte administratif, pour être soigné, pour avoir une place à l'école, pour avoir un marché, pour être affecté en ville, pour être nommé ou envoyé en mission, pour obtenir l'exécution d'un jugement, etc. il faut soit mettre la main dans la poche soit connaître une personne bien placée.

En conséquence, les valeurs morales, l'ardeur au travail, le respect du mérite, la justice sociale et l'équité n'ont plus droit de cité aussi bien dans les services publics que dans les unités industrielles et commerciales.

Face à cette situation le citoyen a une triste impression que la corruption est légalisée. Le mauvais exemple de la mal gouvernance est venu confirmer ces derniers dans leur opinion lorsque des millions sont distribués aux Députés et Ministres et que des prêts sans intérêt leur sont accordés ainsi qu'aux hauts responsables administratifs. En effet :

- Quand dans un pays la neutralité de l'Administration n'est pas la règle : le parent, l'ami, la connaissance ou la relation politique est pris en charge, assisté, choyé alors que l'utilisateur anonyme est négligé, mal reçu, parfois rudoyé, à la limite traité comme un animal à moins qu'il ne consente à mettre la main à la poche pour obtenir la moindre des prestations (soins de santé, documents administratifs...),
- Quand la réussite aux concours et examens est plus fonction de la capacité à financer l'achat des sujets ou de la position sociale ou politique des parents du postulant que de la valeur personnelle du candidat,
- Et quand le sentiment général est que tout cela se fait dans l'indifférence de l'autorité politique, le citoyen est frustré, il se sent abandonné, l'anarchie s'installe ; chacun se débrouille comme il peut.

Dans un tel contexte, on peut alors affirmer sans se tromper que la paix sociale est menacée.

Le secteur privé ne fait pas non plus montre de bon comportement dans son élan de la recherche du profit. Les hommes d'affaires sont embourbés dans des pratiques de corruption, question, selon certains, de "graisser" la machine de l'économie et de faire fructifier les « affaires ». C'est ce qui explique que des acteurs du secteur privé et certains politiques entretiennent des rapports des plus douteux allant jusqu'à la création de réseaux de corruption lors des passations des marchés publics par exemple. Dans ces conditions :

- Quel type de développement attendre dans un pays où la fraude est devenue un sport national et menace de destruction le tissu industriel, sinon une aggravation du chômage et de la pauvreté.
- Quel type de développement prépare t-on pour un pays où des milliards sont engloutis dans des projets mal exécutés qui sont appelés à être recommencés parce que le seul intérêt qui a guidé leur réalisation est l'obtention du maximum de commissions et non la parfaite réalisation des projets.

Face à cette situation, et pour permettre une réduction notable de la corruption dans notre pays, le REN-LAC a fait les propositions suivantes sous forme de recommandations dans les rapports sur l'état de la corruption au Burkina qu'il produit annuellement depuis 2000.

- Améliorer la situation matérielle de l'agent public ;
- Créer les conditions favorables à la participation des travailleurs à la résolution des problèmes de dysfonctionnement au sein de leurs services ;

- Réviser et appliquer en toute transparence les textes sur la déclaration des biens ;
- Veiller à la stricte application des textes relatifs aux incompatibilités de fonction ;
- Réglementer les dons et cadeaux en espèces et / ou en nature pour les fonctionnaires et les responsables administratifs et politiques ;
 - Réglementer les financements privés des campagnes électorales ;
 - Réhabiliter la justice.
- Entreprendre des réformes institutionnelles pour renforcer et dynamiser les structures de contrôle.

Malheureusement, à date, tout laisse croire que le REN-LAC s'attaque à un monstre invincible face à la frilosité avec laquelle les actions profondes de lutte anti-corruption sont prises en compte par les autorités. Et pourtant, les expériences dans le monde continuent de montrer qu'il est bien possible de mener et gagner la bataille contre la corruption.

Dans ce sens, au nombre des innovations quasi quotidiennes, nous plaçons cet espace d'interpellation qui s'inscrit dans le cadre d'une initiative nouvelle que représentent les journées nationales du refus de la corruption.

Ces journées s'inscrivent dans le cadre d'une contribution de la société civile aux côtés du gouvernement, des partenaires au développement et du secteur privé, à la bataille engagée pour la réduction de la corruption au Burkina Faso.

Ces journées ont pour but principal la conscientisation du citoyen et l'interpellation des pouvoirs publics, sur les conséquences néfastes de la corruption dans le développement du Pays. Elles visent également à susciter la prise d'actions concrètes allant dans le sens d'une meilleure appréhension du phénomène et de sa réduction notable. C'est une occasion pour manifester publiquement son refus de toutes formes de corruption au Pays des Hommes Intègres.

Dans le contexte actuel marqué par la revendication, voire l'exigence, pour la bonne gouvernance et la transparence, ces journées s'avèrent nécessaires pour plusieurs raisons :

- Les journées transcendent les positions partisans des acteurs de la société civile pour une cause commune : la gestion transparente des affaires publiques et privées.
- Les Membres fondateurs du réseau (une trentaine d'associations et organisations de la société civile) trouvent un cadre organisé d'expression citoyenne.
- Les citoyens seront plus interpellés et impliqués dans la résolution des problèmes de corruption.
- L'usager face à une administration publique réticente aux diverses interpellations aussi bien de la presse que du REN-LAC doit trouver en ces journées une force de lobbying contre les mauvaises pratiques dans l'administration.
- Faire de la corruption un thème central qui mobilise autour d'autres thèmes tels l'intégrité, la bonne gouvernance, la transparence, l'annulation de la dette des pays du tiers monde, l'organisation d'élections transparentes et équitables, l'obligation de rendre compte aux citoyens... ;

- Créer un espace d'interpellation des acteurs du développement du Burkina (gouvernement, organisation de la société civile, secteur privé, partenaires au développement...) afin d'aboutir à une cohérence d'action dans la lutte contre la corruption.

C'est tout naturellement une joie pour le REN-LAC d'avoir en cette séance solennelle à interpellé, comme nous l'avons souhaité, les autorités sur bien de questions se rapportant à la corruption au Burkina et principalement sur la question du contrôle.

II- Le contrôle, un moyen de prévention et de répression de la corruption.

Ces premières journées sont donc placées spécifiquement sous le thème de « la problématique du contrôle des services publics au Burkina Faso : forces, faiblesses et perspectives. »

Ce choix se fonde sur le fait que le contrôle demeure une cheville ouvrière, en amont, dans la lutte contre la corruption. Dans une société où la corruption devient endémique, où les actes illicites sont perçus comme « normaux », le manque de contrôle ennoblit la mal gouvernance, empêche une bonne expression des préférences sociales et pervertit toute quête harmonieuse de développement. C'est le constat amer et presque impuissant que notre Pays présente vu de près.

Et, vu de loin, le pays des hommes intègres semble occuper une bonne place dans le concert des Etats en développement qui accordent de l'importance à la prévention et la répression de la corruption à travers lois et règlements de même que les structures de sa mise en œuvre, tant le dispositif est impressionnant, donnant ainsi l'impression d'une véritable volonté du gouvernement d'endiguer le fléau.

En effet le Burkina Faso est un pays qui dispose en matière de contrôle d'un arsenal impressionnant au plan législatif et institutionnel où des structures classiques côtoient des structures spécialisées sans réellement donner de l'envie quant à un bilan visible en matière de lutte anti- corruption. Les résultats atteints en la matière confinent plutôt à la déception. Le citoyen se pose alors la question : où se trouve la volonté politique tant proclamée ? N'est-ce pas de la poudre aux yeux pour faire plaisir aux bailleurs de fonds ?

II-1 Au plan législatif et réglementaire, il existe une panoplie de dispositions repérables au niveau du code pénal, des codes spécifiques (Douanes, Impôts), de certaines lois comme celles portant sur le code électoral, la concurrence, la publicité, les textes applicables aux agents publics, la réglementation générale des finances publiques, des marchés publics, etc.

Toutes ces dispositions, à des degrés divers, préviennent et /ou répriment les pratiques licencieuses comme la fraude sous toutes ses formes, le trafic d'influence, la soustraction et le détournement des biens et autres mauvaises manières de servir et de se servir prohibées.

Malgré l'abondance de la réglementation la corruption ainsi que nous l'avons souligné pousse des racines de croissance. Ce qui donne aussi l'impression que les dispositions de portée législative ne sont que de simples déclarations d'intention surtout qu'en l'absence d'une loi anti-corruption la législation existante ne fait pas la distinction souvent nécessaire entre le corrupteur et le corrompu.

II-2 Le cadre institutionnel utile à la bonne application des lois et règlements est tout aussi impressionnant. Il est fait d'organes judiciaires (Cour des Comptes, Haute cour

de justice), d'organes politiques comme l'Assemblée Nationale et enfin d'organes administratifs comme l'Inspection Générale d'Etat, la Coordination Nationale de Lutte Contre la Fraude, les inspections techniques des services, la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption. Chacune de ces institutions tente de jouer sa partition dans un contexte difficile.

Au niveau des organes judiciaires :

La Cour des comptes qui est la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques paraît d'un point de vue théorique plus outillée que les autres structures pour lutter contre la corruption au Burkina. Cependant la lenteur avec laquelle les moyens semblent être mis à la disposition de cette institution n'incite pas à l'optimisme.

- **La Haute Cour de justice** : elle est compétente pour juger le chef de l'Etat et les membres du gouvernement pour haute trahison ou pour des faits constitutifs d'attentat à la constitution ou encore de détournement de deniers publics. Mise en place tout récemment, cette haute juridiction n'a pas encore eu à faire la preuve de son efficacité.

Au niveau des organes politiques

- **L'assemblée nationale** : les contrôles parlementaires de l'action gouvernementale à travers les commissions d'enquête sont très rares. Quand ils se font leurs effets sont sérieusement réduits du fait d'influences politiques du parti majoritaire. Du reste le contenu de ces rapports, n'est pas porté à la connaissance du citoyen. Les séances de questions orales pour atteindre leur but réel devraient être retransmises en direct sur les médias publics. C'est cela aussi la transparence.

Les organes administratifs classiques

- **l'inspection Générale d'Etat**, institution supérieure de contrôle de l'Etat a un domaine d'intervention beaucoup plus large, une vocation plus générale et une indépendance plus grande dans l'exécution de ces missions ; ce qui l'amène à connaître de gros dossiers de corruption. Mais n'ayant pas de pouvoir de poursuite et étant rattaché à l'exécutif, on estime que les suites réservées aux rapports de contrôle sont fonction de l'appartenance politique des personnes en cause. En plus la création en 2000, d'un comité de suivi des rapports et recommandations de l'institution, n'a visiblement pas contribué à améliorer l'image ternie que l'opinion publique a d'elle à savoir qu'elle constitue un garage pour les anciens responsables politiques et administratifs en attendant des situations meilleures.
- **L'Inspection générale des finances** : elle a un domaine couvrant celle des inspections techniques et peut par conséquent aller plus loin dans les enquêtes couvrant la gestion du patrimoine de l'Etat. Là aussi la

limitation du pouvoir de poursuite et le manque de moyens réduisent son impact.

- **Les inspections techniques des services** : il s'agit de structures chargées dans les différents départements ministériels de la bonne marche des services, d'identifier les lacunes et manquements graves et de leur trouver des solutions. On les rencontre également dans certaines grandes directions comme les douanes, les impôts, la police, le trésor. Mais ces structures qui devraient pouvoir permettre de traquer la corruption au sein des départements en question sont en proie à de sérieux dysfonctionnements (manque de moyens matériels, financiers et humains) qui entâchent fortement leur rendement. Elles, non plus, n'ont pas de pouvoir de poursuite et dans la plupart des cas ne travaillent que sur demande du supérieur hiérarchique.

A côté de ces structures classiques, il existe d'autres structures agissant de façon spécifique et spécialisée comme :

- **La coordination nationale de lutte contre la fraude** : placée sous la tutelle du Ministère des finances, elle bénéficie, contrairement autres structures, d'un pouvoir de poursuite. Le travail qu'abat cette structure est souvent objet de pressions, surtout politiques provenant de la tutelle. On comprend alors pourquoi elle rencontre aussi de sérieuses difficultés à traiter diligemment les dossiers pendants en justice.

De tout ce qui précède, tout le problème de l'efficacité de ces structures reste posé. Comment en effet comprendre qu'avec un dispositif tout aussi fourni on ait pu arriver au constat que la corruption progresse et, pour reprendre les termes du Comité national d'éthique, que « cette situation est exacerbée par le laxisme des chefs hiérarchiques et s'observe en particulier à travers de nombreux dossiers et les vérifications non suivies d'effets. » Conclusion le contrôle est inefficace.

La question centrale qui reste posée est de savoir pourquoi il est si difficile d'appliquer la loi ? N'est-ce pas là les signes de l'absence d'une volonté politique?

III – Les recommandations

1- Au niveau général

Au plus haut niveau de l'Etat, la volonté politique de lutter contre la corruption doit être affirmée non pas seulement en parole ou en multipliant les structures mais par des actes concrets, visibles. Ainsi nous souhaitons les actions suivantes :

- Il doit être mis fin au règne des grands fraudeurs et spéculateurs qui jouissent d'une impunité manifeste et qui se proclament intouchables parce que bénéficiant de telle ou telle protection
- La justice doit être libérée de toutes les entraves qui empêchent son fonctionnement libre et indépendant afin qu'elle puisse jouer correctement et concrètement son rôle de dernier recours du citoyen. Elle

doit avoir la capacité de faire appliquer ses décisions.

- Réviser le texte sur la déclaration des biens notamment :
 - En introduisant la possibilité de rendre public le contenu des déclarations dans le journal officiel ou par voie de presse ;
 - En étendant à la liste de ceux qui doivent déclarer leurs biens, et en y ajoutant leurs proches (femmes, enfants) afin d'éviter les conflits d'intérêts ;
 - En prévoyant des sanctions contre ceux qui ne déclarent pas dans les délais ; mais aussi contre ceux qui fournissent de fausses déclarations.
- Réglementer la pratique des dons et cadeaux notamment ceux faits aux responsables politiques et administratifs.
- Réglementer les financements privés des campagnes électorales et rendre plus équitable les financements publics.
- Améliorer la situation matérielle des agents publics. Avec un salaire décent, indexé sur le coût de la vie, une dotation suffisante en moyen de travail et un contrôle adéquat dans l'exécution des tâches, il est possible de parvenir à réduire de manière notable les délais de traitement des dossiers courants qui constituent l'un des principaux problèmes occasionnant la corruption dont souffre l'Administration.
- Veiller à l'application stricte des principes de neutralité et d'impartialité de l'Administration.
- Créer les conditions d'un accès libre et facile à l'information administrative en adoptant des dispositions légales autorisant la communication des dossiers administratifs à toute personne qui en ferait la demande.
- Adopter une loi sur l'enrichissement illicite permettant de poursuivre en justice toute personne incapable de justifier l'origine de ses biens

2- Au niveau spécifique du contrôle

- Assurer l'indépendance des structures de contrôle.
Cette indépendance peut se voir notamment au niveau des nominations et limogeages des membres ; ces actes ne doivent pas relever de la seule discrétion du pouvoir exécutif.
- Rendre public les rapports de contrôle, notamment ceux de la Cour des comptes, de l'Inspection Générale d'Etat, de la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption et de la coordination Nationale de lutte contre la fraude.

- Rendre public les rapports d'enquêtes parlementaires et retransmettre en direct sur les médias publics les séances de questions orales.
- Les structures de contrôle doivent toutes être dotées de pouvoir de police judiciaire leur permettant de mener en toute quiétude leurs enquêtes et d'ester directement en justice pour le compte du gouvernement.
- Enfin un mécanisme particulier de recours doit être mis en place pour protéger le citoyen contre les abus de pouvoir éventuels des corps de contrôle.

3 - **De façon globale** la nécessité de l'adoption d'une loi générale sur la corruption s'impose. Le REN-LAC insiste sur l'adoption d'un tel instrument qui aura l'avantage de compléter tout l'arsenal qui existe en la matière. En effet, au regard de la dispersion et des disparités de l'arsenal juridique en matière de prévention, de détection et de répression des pratiques de corruption, le REN-LAC soutient qu'il est nécessaire de travailler de façon concertée à la rédaction et à l'adoption d'une telle loi. Cette loi devrait prendre en compte les missions et attributions de l'ensemble des institutions (administratives, juridictionnelles, législatives), des acteurs non gouvernementaux, tenir compte de l'environnement sous-régional, régional et mondial en matière de lutte contre la corruption, regrouper et harmoniser tous les textes et règlements en matière de lutte anti-corruption.

L'espace d'interpellation consacre le début de trois jours de sensibilisation au refus de la corruption et s'inscrit en droite ligne de la participation citoyenne dans la gestion de la chose publique. Il engage donc un processus participatif, large, sans sectarisme dans la lutte anti-corruption. C'est le souhait de toutes les organisations membres du Ren-lac qui voient en cette initiative de Journées nationales du Refus de la Corruption une entreprise annuelle, fédératrice des efforts de toutes les forces nationales en lutte contre le phénomène de la corruption.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Dieudonné YAMEOGO

Secrétaire permanent
du REN-LAC

Canevas pour les statistiques : 2001 – 2002

Dysfonctionnements, manquements ou infractions enregistrées.		Sur dénonciation de citoyens (nombre)	Suite à des enquêtes internes (nombre)	Total	Sanctions prises		
					Disciplinaires (nombre)	Licenciements (nombre)	Poursuites judiciaires (nombre)
Racket	2001						
	2002						
Concussion	2001						
	2002						
Détournement	2001						
	2002						
Escroquerie	2001						
	2002						
Trafic d'influence	2001						
	2002						
Pots de vins	2001						
	2002						
Vols	2001						
	2002						
Corruption	2001						
	2002						
Autres	2001						
	2002						

Statistiques sur la fraude : 2001- 2002

Nature des produits de fraude		Nombre de cas par produit	Montant des droits compromis	Amendes infligées (nombre)	Poursuites judiciaires engagées (nombre)
1	2001				
	2002				
2	2001				
	2002				
3	2001				
	2002				

N°

RESEAU NATIONAL DE LUTTE ANTI-CORRUPTION
(REN-LAC)

Tel .Vert : 11 22

Tel . 33 04 73

Sondage
2003

- 1- QUESTIONNAIRE SUR

I . IDENTIFICATION GEOGRAPHIQUE

- a) - **Localisation** : 1 - Ouagadougou ; 2 - Bobo - Dioulasso
- b) - **Sexe** : 1 - masculin ; 2 - féminin
- c) - **Niveau d'instruction scolaire** :
- 1- Aucun ; 2 -Alphabétisé ; 3 -Primaire ; 4 - Secondaire 1er cycle
5 - Secondaire 2nd cycle; 6 - Supérieur
- d) - **Profession**

- e) - **Age** : 1 -moins de 20 ans ; 2 - (20 - 24) ; 3 - (25- 29) ; 4 - (30 - 34) ; 5 - (35-40) ; 6-(40-49) ; 7-(50et plus)

II . PERCEPTION DES PROBLEMES DE CORRUPTION AU BURKINA FASO

- a) - **Quelle appréciation faites-vous de l'état de la corruption au Burkina Faso les trois (3) dernières années ?**

1 - Peu répandue 2- répandue 3 - très répandue
4 - grave 5 - ne sait pas 0- inexistant

- b) - **Quelle appréciation faites -vous de l'évolution de la corruption au Burkina ?**

1- progression 2 - régression 3 - stagnation 4 - ne sait pas

- c) - **A quel niveau rencontre- t-on le plus les pratiques de corruption au Burkina -Faso ?**

1 - au niveau du gouvernement ; 2 - des directeurs généraux ; 3 - des chefs de projets ;
4 - des agents à la base ; 5 - ne sait pas

- d) - **Pensez vous que le gouvernement lutte contre la corruption ?**

1 - Oui 2 - non 3 - Ne sait pas

- e) - **Si oui quelle appréciation faites - vous de l'effectivité de la volonté politique du gouvernement à lutter contre la corruption ?**

1- forte 2 - moyenne 3 - insuffisante 4 - ne sait pas

- f) - **Quelle appréciation faites - vous de l'action des services de contrôle de l'Etat (Inspection générale d'Etat, Inspections des services techniques, la commission nationale de lutte contre la fraude, la commission nationale de la concurrence , Haute autorité de coordination de lutte contre la corruption....)**

1- efficace 2 - peu efficace 3 - inefficace 4 - ne sait pas

- g) - **Pensez vous que le parlement contrôle effectivement l'action du gouvernement en matière de corruption ?**

1- oui 2 - non 3 - ne sait pas

- h) - **Les partis politiques sont-ils mêlés à des affaires de corruption ?**

1 - très impliqués 2 - peu impliqués 3 - pas du tout impliqués 4 - ne sait pas

- i) - **Quelle appréciation faites -vous de la corruption au sein des organisations de la société civile ?**

1 - très importante 2 - importante 3 - assez importante 4 - peu importante 5 - ne sait pas

- j) - **Avez-vous fait personnellement l'expérience d'une affaire de corruption cette année ?**

1 - Oui 2 - Non

- k) - **Si oui combien de fois ?**

1 - Une fois 2 - Deux fois 3 - plusieurs fois

l) - Parmi les dix(10) secteurs suivants, quels sont les 3 premiers secteurs où la petite corruption est plus visible ? (classez par ordre décroissant = du plus corrompu au moins corrompu)

- | | | |
|----------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| 1 - Santé | 5 - Enseignement..... | 8 - Police, gendarmerie..... |
| 2 - marchés publics | 6 - Justice..... | 9 - Impôts |
| 3 - Douanes..... | 7 - Mairies | 10 - Médias..... |
| 4 - Administration publique..... | | |

m) - Parmi les dix(10) secteurs suivants, quels sont les 3 premiers secteurs où la grande corruption est plus manifeste ? (classez par ordre décroissant = du plus corrompu au moins corrompu)

- | | | |
|----------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| 1 - Santé | 5 - Enseignement..... | 8 - Police, gendarmerie..... |
| 2 - marchés publics | 6 - Justice..... | 9 - Impôts |
| 3 - Douanes | 7 - Mairies | 10 - Médias..... |
| 4 - Administration publique..... | | |

n) - Si vous avez la possibilité de réduire la corruption, dans quelle secteur agirez-vous en priorité parmi les dix secteurs suivants :

- | | | |
|----------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| 1 - Santé | 5 - Enseignement..... | 8 - Police, gendarmerie..... |
| 2 - marchés publics | 6 - Justice..... | 9 - Impôts |
| 3 - Douanes | 7 - Mairies | 10 - Médias..... |
| 4 - Administration publique..... | | |

o) - Pourquoi ? parce que la corruption dans ce secteur :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1- entraîne la baisse du pouvoir d'achat | 3- aggrave la pauvreté |
| 2- entraîne la perte des valeurs morales | 4- autres raisons à préciser..... |

III . PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR

a)- Pensez- vous que la corruption existe dans le secteur de la santé ?

- 1 - Oui 2 - Non (Si non passer à la partie IV) 3- ne sait pas

b) - Avez-vous déjà été confronté à des affaires de corruption dans le secteur de la santé cette année ?

- 1 - Oui 2- Non

* Racontez quelques-unes !

(NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.

c) - Quel intérêt un usager peut-il avoir de corrompre un agent de la?

- | | | | |
|----------------------------------|---|---------------------|-----------------|
| 1- pour avoir des soins gratuits | 2- pour bénéficier de l'attention des soignants | | |
| 3 - pour éviter les coûts réels | 4 - sur exigence des soignants | | |
| 5 - pour se conformer au système | 6 - pour accéder aux soins | | |
| 7- pour gagner du temps | 8 - pour établir un faux document | 9 - autres intérêts | 10- ne sait pas |

d) - Citez le service que vous jugez le plus corrompu au niveau de la

- | | | | |
|---------------------------|---------------|---------------|--------------------|
| 1- Urgences | 2- pédiatries | 3- maternités | 4- banques de sang |
| 5- dépôts pharmaceutiques | 6- DEP | 7- DRH | 8-DAF |
| 9- autres (précisez)..... | | | 10- ne sait pas |

e) - Pensez-vous que la petite corruption est plus fréquente dans ce secteur qu'ailleurs ?

- 1 - Oui 2 - Non 3 - ne sait pas

f) - Pensez-vous que la grande corruption est plus importante dans ce secteur qu'ailleurs ?

- 1 - oui 2 - Non 3 - ne sait pas

g) - Si vous devez apprécier l'importance des revenus tirés dans chaque opération de corruption en donnant une note de 0 (montant insignifiant) à 10 (montant très important) quelle note donneriez-vous à ce secteur ? Note

h) - Quelles sont selon vous les causes de la corruption au niveau de la ? Citez 3 causes.

- 1.....
- 2.....
- 3.....

i) - Quelles solutions préconisez vous pour réduire la corruption dans le secteur de la?

-
-

IV. CONNAISSANCE DU REN-LAC

a) - Connaissez-vous le REN-LAC ?

- 1 - Oui
- 2 - non (passer à la question f)

b) - Citez les supports par lesquels vous avez connaissance des activités du REN-LAC ?

- 1 - Par Radio
- 2 - La presse écrite
- 3 - théâtre
- 4 - Internet
- 5 - conférences
- 6 - Autres(précisez).....

c) - Pensez-vous que le REN-LAC mène des activités

- 1 - Très utiles
- 2 - utiles
- 3 - moyennement utiles
- 4 - Peu utiles
- 5 - inutiles
- 6 - ne sait pas

d) - Quelle appréciation faites vous de la contribution du REN-LAC à la lutte contre la corruption au Burkina Faso ?

- 1 - Très importante
- 2 - Importante
- 3 - assez importante

- 4 - peu importante
- 5 - pas importante
- 6- ne sait pas

e) - Selon vous qu'est ce que le REN-LAC peut faire d'autre pour contribuer davantage à la lutte anti-corruption ?

-

f) - Serez- vous prêts à vous engager dans le combat contre la corruption ?

- 1 - oui
- 2 - non
- 3 - peut-être
- 4 - ne sait pas

Si oui en quoi faisant ?

-

Date de collecte : _____

Lieu de collecte : _____